

CHARTRES VOTRE **VILLE**

#197 FÉVRIER 2020 | www.chartres.fr





LISTES ÉLECTORALES

INSCRIVEZ-VOUS AVANT LE 7 FÉVRIER !

Pour pouvoir voter aux élections municipales et communautaires du 15 et du 22 mars, vous devez vous inscrire sur les listes au plus tard le 7 février au guichet unique. Cette date peut être repoussée jusqu'au 5 mars dans certaines situations : Français atteignant 18 ans, déménagement, acquisition de la nationalité française, etc. En cas d'absence au moment des élections, il vous est recommandé de voter par procuration.

L'électeur qui donne procuration et celui qui vote à sa place doivent être inscrits sur les listes électorales de la même commune. Ils n'ont pas l'obligation de voter dans le même bureau de vote.

► Inscrivez-vous en ligne sur le site www.service-public.fr ou au guichet unique, 32 boulevard Chasles. Ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 17 h et le samedi de 9 h à 12 h 30. Tél. 02 37 23 40 00. Renseignements : www.chartres.fr (rubrique Services en ligne).



ÉLECTIONS
MUNICIPALES
2020



Les visages de l'hiver

Février rime avec vacances d'hiver, et ce numéro de *Votre Ville* vous présente les multiples activités proposées à vos enfants. Il est également riche en conseils de saison, en commençant par les précautions utiles si l'on veut continuer à pratiquer le vélo dans le froid.

La Ville de Chartres proscrit l'utilisation des produits phytosanitaires sur le domaine public et la loi interdit également leur usage aux propriétaires privés: comment lutter désormais contre les herbes folles? Les jardiniers de la Ville vous en disent plus sur ces pratiques quotidiennes, faciles et peu onéreuses, qui vous permettront de préserver l'esthétique de vos jardins, du bon usage de l'eau de cuisson des pâtes ou du vinaigre blanc...

Si nous donnons des conseils, nous écoutons aussi ceux des autres. Ce n'est pas tout de conserver notre label Quatre Fleurs, il faut encore comprendre les recommandations du jury, au-delà de ses compliments toujours agréables. Une manière de mettre en perspective l'évolution d'une histoire passionnante, celle de la place croissante, mais aussi différente, de la nature dans la ville.

Cette réflexion, cette quête permanente des améliorations possibles, vous la retrouverez dans deux autres domaines. *Votre Ville* vous aide en effet à mieux comprendre l'objectif et l'utilité des différentes structures d'accueil des jeunes enfants, de la crèche bien connue au multi-accueil en passant par la halte-garderie. De quoi préparer votre choix.

Même approche pragmatique à l'égard des propriétaires qui veulent réaliser des travaux d'aménagement de leurs maisons, particulièrement en secteur sauvegardé. Régulièrement, un agent des services de l'urbanisme de la Ville et l'Architecte des bâtiments de France viennent à la rencontre des Chartains qui le demandent. Ils donnent des conseils en amont aux habitants ou aux entreprises qui sollicitent leur expertise: anticiper c'est plus malin et plus efficace que de se voir refuser son projet par méconnaissance des règles, et perdre du temps...

Enfin, vous découvrirez nombre de portraits de Chartains qui se distinguent chacun à leur manière. Ils agissent, seuls ou avec d'autres, souvent sans rien demander à personne. L'un cultive la mémoire de son père par le biais d'un site internet exceptionnellement riche consacré à l'histoire de l'aviation à Chartres, un autre anime son quartier, une autre encore s'illustre en taekwondo... Un jeune Iranien fraîchement débarqué chez nous étonne le monde des échecs, quand l'entraîneur du C'Chartres Football revient sans détour sur sa longue carrière de joueur puis d'entraîneur dans le football professionnel, etc., etc.

Enfin, je me dois bien évidemment de vous rappeler que vous choisirez à nouveau vos élus municipaux le mois prochain. Cette expression des libertés locales vient de très loin et Juliette Clément en raconte l'histoire qui remonte à 1297. Des visages, des bâtiments, des pratiques, des différences et une évolution pour construire une seule histoire. Celle des Chartains.

Jean-Pierre Gorges
Maire de Chartres



**VOTRE VILLE
LE MAGAZINE
DE CHARTRES
NUMÉRO 197
FÉVRIER 2020**

HÔTEL DE VILLE
PLACE DES HALLES
28 019 CHARTRES CEDEX
TEL.: 02 37 23 40 00
votreville@agglo-ville.
chartres.fr
www.chartres.fr

**DIRECTEUR
DE LA PUBLICATION**
JEAN-PIERRE GORGES

**CO-DIRECTEUR
DE LA PUBLICATION**
ELISABETH FROMONT

**DIRECTEUR
DE LA COMMUNICATION**
STÉPHANE LEFEBVRE

RÉDACTEUR EN CHEF
PAUL GUERMONPREZ

RÉDACTION

NICOLAS CALVEZ
LOÏC JAOUEN
STÉPHANE LEFEBVRE
JEAN-GUY MURIEL
AMÉLIE POIRIER-COUTANSAIS

PHOTOGRAPHIES

GROUPEMENT MARTINO

**MAQUETTE,
MISE EN PAGE**

Studio graphique,
MAIRIE DE CHARTRES

IMPRESSION

GROUPE MORAULT
IMPRIMERIE DE COMPIÈGNE

TIRAGE

31 000 EXEMPLAIRES

DISTRIBUTION

MAIRIE DE CHARTRES

Dépôt légal:

à parution
N° ISSN: 1257-5197



La place Pierre-Sémard prend forme. Les plantations arbustives et le printemps lui conféreront tout son lustre.

16

**FINANCES
BUDGET 2020**

26





SOMMAIRE

ANIMATION
CHARTRES 1254
HOMMAGE
AUX BÉNÉVOLES

36

SPORTS
INTERVIEW :
JEAN-GUY
WALLEMME

50

CULTURE
PANORAMA
DES ACTIVITÉS
CULTURELLES



Pendant les vacances, les jeunes ont le choix

Les maisons pour tous et le Bureau information jeunesse de la Ville proposent de nombreuses activités sportives et culturelles à destination des enfants et adolescents ce mois-ci. De quoi bien les occuper pendant ces vacances scolaires.

Les vacances sportives

6-8 ans et 9-15 ans

La Ville de Chartres et l'association Madeleine Sport Détente (MSD) organisent de nombreuses sorties et activités à la carte pour les 6-15 ans. Les plus jeunes pourront s'initier à l'escalade, l'escrime, le patinage ou encore l'équitation tandis que les adeptes des sports collectifs se tourneront vers le handball, le basket-ball et le futsal. Les plus grands pourront quant à eux découvrir le karaté, le squash, le billard et le tennis de table. Ces activités se déroulent dans plusieurs équipements de la ville: le complexe de la Madeleine, la halle Jean-Cochet, L'Odyssée, le complexe de squash et badminton Bernard Plaze, la salle Roskopf...

► **Inscriptions** au complexe de la Madeleine, 5 rue des Éparges, le mercredi 12 février, de 17 h 45 à 19 h 45, pour les résidents chartrains (un justificatif de domicile sera demandé), le jeudi 13 février, de 17 h 45 à 19 h 45, et les lundis 17 et 24 février, de 9 h 30 à 11 h 30, pour les résidents de l'agglomération. Aucune inscription ne sera prise par téléphone. Un seul pouvoir sera autorisé par famille (fournir attestation sur l'honneur).

► **Tarifs.** Résidents chartrains: 4 € la séance de deux heures, 5 € la séance de trois heures. Non chartrains: 5 € la séance de deux heures, 6 € la séance de trois heures.

► **Renseignements:** Direction de la Jeunesse des Sports et des Grands Équipements. Tél. 02 37 18 47 70. chartres.fr (rubrique Sortir à Chartres, sports et loisirs); ecole-sports@agglom-ville.chartres.fr





Les activités des maisons pour tous

17 au 28 février

Les jeunes âgés de 11 à 17 ans auront une nouvelle fois le choix dans les activités proposées dans les maisons pour tous: ateliers autour du bois, de la pâtisserie ou encore de la santé, sorties à la patinoire, au cinéma et au bowling, rencontre avec les artisans, artistes et commerçants des différents quartiers, visite d'un atelier de rénovation d'instruments de musique, tournoi inter-quartier de futsal...

MAISONS POUR TOUS DE LA MADELEINE

Parc Jacques-Grand
Tél. 02 37 88 45 01



MAISON POUR TOUS DE RECHÈVRES/BEL-AIR

4, allée du Berry
Tél. 02 37 23 40 67

MAISON POUR TOUS DES PETITS-CLOS

4, avenue
François-Mitterrand
Tél. 02 37 23 40 69

Les activités culturelles

S'AMUSER AU MUSÉE

Pour les 7-9 ans
Musée en détails

C'est amusant de chercher le détail d'une œuvre pour la découvrir toute entière. Plusieurs jeux d'observation et d'activités ludiques vous attendent.

► Mercredis 19 et 26 février, de 14 h à 15 h 30.

Cache-cache

Partez à la recherche des animaux du musée et créez votre animal fantastique et rigolo.

► Jeudi 20 et 27 février, de 10 h à 11 h 30.

Pour les 9-12 ans
Enquête au musée

Une œuvre a été déplacée mais impossible de la retrouver. Heureusement, les personnages des tableaux auront peut-être des indices à donner pour la retrouver!

► Mercredis 19 et 26 février, de 10 h à 11 h 30.

Conversation au musée

Savez-vous que quand personne ne les regarde, les personnages du musée se mettent à parler? Mais que peuvent-ils bien se raconter? Inventons une histoire à plusieurs voix.

► Jeudi 20 et 27 février, de 14 h à 15 h 30.

► Musée des Beaux-Arts, 29, cloître Notre-Dame. Tarifs: 3,50 € pour les Chartrains; 4,50 € pour les habitants de l'agglomération et 5 € pour les habitants des autres communes. Renseignements et réservations: 02 37 90 45 80.



MÉDIATHÈQUE L'APOSTROPHE ET BIBLIOTHÈQUE LOUIS-ARAGON

Méli-mélo d'histoires

Livres racontés aux enfants.

► Du mardi 18 au samedi 22 février, à 15 h à la bibliothèque Louis-Aragon. À partir de 3 ans.

Programmer un mini jeu vidéo avec Scratch

Apprendre la programmation en s'amusant, c'est possible avec Scratch. Initiation au codage et à la création de jeux de Pong, de déplacement ou de jeux à score.

► Mercredi 19 février, à 14 h 30 à L'Apostrophe. Pour les enfants à partir de 7 ans accompagnés d'un parent. Durée: 1h30. Places limitées. Inscription au 02 37 23 42 07.

Musique et nature

Concert enregistré à la Cité de la musique de Paris le 24 novembre 2013. Au programme: Vivaldi, Rebel, Beethoven, Grieg, Messiaen, Respighi.

► Jeudi 27 février à 15 h 30 à L'Apostrophe. Durée: 1h14. Public familial à partir de 6 ans.

DIRECTION DE L'ARCHÉOLOGIE

Pour les 6-8 ans Deviens un artiste de la Préhistoire

Tels les hommes de la Préhistoire, les enfants ornent une paroi de grotte de dessins lors de cet atelier. Ils réalisent ensuite un bijou préhistorique à partir d'éléments naturels.

► Lundi 17 février, de 10 h à 12 h.



Découvrir la fouille archéologique

Les enfants deviennent des apprentis archéologues et fouillent afin de découvrir ce que cache le sous-sol. Pour cela, ils utilisent le matériel des archéologues et respectent les règles d'un chantier de fouille.

► Mardi 18 février, de 10 h à 12 h. Tarifs: 3 € pour les Chartains; 3,50 € pour les habitants de l'agglomération et des autres communes.

Pour les 9-12 ans Initiation à la fouille archéologique

Les enfants fouillent un endroit déterminé afin de découvrir ce que cache le sous-sol et de comprendre ce qu'il s'y est passé. Pour cela, ils utilisent le matériel des archéologues et respectent les règles d'un chantier de fouille.

► Jeudi 20 février, de 14 h à 17 h.

Enluminure médiévale

À la manière des enlumineurs du Moyen Âge, les enfants utilisent des pigments de couleur pour décorer une page. Un travail de patience pour un résultat magnifique.

► Vendredi 21 février, de 14 h à 17 h.

► Tarifs: 4,50 € pour les Chartains; 5 € pour les habitants de l'agglomération et 5,50 € pour les habitants des autres communes.

► Direction de l'archéologie, abbaye Saint-Brice, 2, rue Georges-Brassens. Inscriptions: 02 37 23 41 75 ou ateliersarcheologie@agglo-ville.chartres.fr

Les rendez-vous du Bij



LES MÉTIERS DE LA GENDARMERIE NATIONALE

Mercredi 5 février de 14 h à 16 h

Venez découvrir les métiers de la Gendarmerie nationale. Permanence de la gendarmerie départementale d'Eure-et-Loir.

SOIRÉE SPORTIVE ÉTUDIANTE

Jeudi 13 février à 18 h

Venez vous divertir le temps d'une soirée.

JOBS D'ÉTÉ

Du 17 au 28 février du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 17 h 15

Toutes les infos pour vous aider dans vos démarches de recherche de jobs d'été. Mise à disposition du guide *Jobs d'été et petits boulots*.

ATELIER CV ET LETTRE DE MOTIVATION

Le mercredi 19 et le vendredi 28 février de 10 h à 12 h

Le Bij vous propose de venir créer votre CV et votre lettre de

motivation. Les places sont limitées, merci de vous inscrire au préalable. Atelier gratuit sur inscription, animé par la SEIRF.

JOB A L'ÉTRANGER

Mercredi 19 février à 14 h

Le Bij vous propose un atelier d'information sur les différents dispositifs pour partir travailler à l'étranger (programme vacances travail, volontariat international, partir au pair).

Atelier animé par Inès, volontaire européenne au Crij Centre Val de Loire.

LE JEU #MÉTIERS

Jeudis 20 et 27 février à 14 h

Sur le principe du jeu Time's up, le Bij vous propose de venir découvrir les métiers tout en vous amusant le temps d'un après-midi. Atelier gratuit sur inscription

PRÉPARER MON ENTRETIEN DE RECRUTEMENT

Vendredi 21 février à 14 h

Le Bij vous propose un atelier concret pour acquérir les bases de la communication en entretien et les mettre en pratique aussitôt grâce à des simulations filmées. Atelier gratuit sur inscription, animé par Aliya-coaching.

RECRUTEMENT MC DONALD'S

Samedi 22 février de 14 h à 16 h

Le restaurant Mc Donald's sera présent pour réceptionner vos candidatures. Pensez à venir avec votre CV.

► Bureau information jeunesse
Place de la Cathédrale
3, rue de l'Étroit-Degré
à Chartres.
Tel: 02 37 23 42 32
bij.chartres@ijcentre.fr
@BijdeChartres

Désherbage maison

Comment empêcher les plantes indésirables de pousser dans votre jardin, d'envahir les petits interstices des terrasses et de vous gâcher le plaisir d'avoir un beau jardin bien entretenu ? Si les techniques utilisées par les jardiniers de la Ville peuvent souvent être reproduites à petite échelle, d'autres solutions existent.



Des désherbants naturels

- L'eau de cuisson des pâtes, du riz ou des pommes de terre encore chaude provoquera un choc thermique sur les plantes et mousses présentes sur un dallage ou une allée. L'amidon et le sel contenus dans l'eau sont néfastes pour le feuillage et les racines.
- Le purin d'angélique ou d'ortie est efficace comme désherbant en diluant un kilo de feuilles pour 10 litres.
- Le vinaigre blanc, à utiliser avec parcimonie et à privilégier sur les sols inertes, contient de l'acide acétique. C'est un bon désherbant de contact qui tue les parties qu'il touche. On peut le diluer à moitié avec de l'eau et le pulvériser sur les plantes. En ajoutant du savon noir, on va améliorer l'adhé-

rence du mélange (2 cuillères à café pour 1 litre de vinaigre).

- Le bicarbonate de soude est à utiliser dans les mêmes conditions que le vinaigre. Pas besoin d'eau, la rosée fera l'affaire ! Saupoudrez-en 20 grammes par mètre carré, une à deux fois par an, et le désherbage devrait se faire tout seul.

Des plantes contre les plantes

En plantant certaines plantes à pousse rapide, qui produisent des substances toxiques contre les indésirables, entre vos arbustes, dans vos plates-bandes ou dans un potager, vous assurez une bonne couverture du sol. Ainsi phacélie, trèfle ou moutarde produisent un feuillage massif, là où le

sarrasin va inhiber la levée des graines des plantes concurrentes, quand œillets d'Inde ou soucis feront fuir chiendent et autres indésirables.

Le paillage

Sur un sol propre, en couche d'environ 10 cm, paille, lin, déchets de tonte seront efficaces. Le mettre en place sur un sol humide, après une pluie, permet de conserver l'humidité plus longtemps dans le sol.

Le désherbage par solarisation

Cette technique consiste à étendre une bâche noire, une toile de paillage opaque ou des cartons à même le sol. Sous l'effet du soleil, la chaleur s'accumule et sans lumière, la végétation finit par sécher et se décomposer. Eau de cuisson, cartons ou vinaigre permettent de désherber durablement en limitant le temps à y consacrer et ainsi profiter de façon plus ludique de son jardin. Si vous n'êtes pas convaincu, le désherbage manuel reste la technique qui a fait ses preuves mais à privilégier après une pluie pour plus de facilité et à répéter régulièrement afin d'éviter les floraisons et le retour de graines en abondance.



Cette pastille met en évidence des principes de déplacements étudiés dans le cadre du Schéma directeur des déplacements et modes actifs.

Guide du cycliste en hiver

Si le vélo fait rimer écologie avec économie, pourquoi le remettre à la fin des beaux jours ? Pour se rendre au travail ou pour une simple balade, il est possible, voire recommandé, de continuer à l'utiliser l'hiver, en observant quelques précautions.



Rappelons que les services de la Ville mettent tout en œuvre pour entretenir la chaussée, les pistes cyclables sécurisées et les chemins afin de permettre aux cyclistes de les utiliser par tous les temps. Une raison supplémentaire pour ne pas faire hiberner son vélo !

Amis cyclistes, votre attention s'il vous plaît. La température a chuté de quelques degrés, malgré des conditions parfois rudes pas de panique, Jackie Ceindrial de l'association Chartravélo nous livre le b.a.-ba pour « bien circuler en période hivernale ».

1. **Pédalez comme vous êtes.**

Nul besoin de se transformer en coureur professionnel pour se rendre au travail ou faire une balade. Pas de gros manteau encombrant. « *Il faut superposer plusieurs couches, explique Jackie, et quand on roule on ne sent plus le froid.* ». Choisissez de bons gants, portez un bonnet.

Bien plus que le froid, la pluie décourage les cyclistes. Équipez-vous d'une cape ou d'un poncho adapté aux vélos. Il peut également être judicieux de porter des sur-chaussures en cas de pluie ou de grand froid.

2. Soyez visible. L'hiver, il ne fait pas seulement froid, mais sombre. Faites vérifier votre éclairage. Le président de Chartravélo conseille également le port de vêtements à bandes réfléchissantes « *Il faut pouvoir voir mais aussi être vu.* »

3. Avoir un vélo en bon état est également primordial dans des conditions climatiques difficiles. Pour cela il est important de vérifier que les pneus sont en bon état, lubrifier la chaîne, vérifier les freins et que les éclairages fonctionnent et sont suffisamment puissants.

4. Adapter sa vitesse, anticiper la neige, la pluie, le brouillard, le verglas peuvent modifier l'aspect du revêtement urbain. Par exemple, « *Quand il neige, pour réduire les risques de dérapage, il faut éviter de rouler dans les traces laissées par les autres véhicules. Il vaut mieux rouler dans la neige fraîche.* »

4. Diminuer un peu la pression des pneus pour rouler sur une route enneigée. « *On peut s'en tenir à 2 bars de pression* » conseille Jackie Ceindrial. Il est

également possible d'opter pour des pneus cloutés, qui permettent une bien meilleure adhérence

Une fois ces quelques mesures de précaution adoptées, Jackie Ceindrial encourage les Chartains à user sans modération de ce moyen de transport écologique et bon pour la santé. Selon lui, pour parcourir jusqu'à 10 km à partir de Chartres, le vélo serait également un moyen de transport plus rapide que la voiture... même en hiver !

« Printemps, été, automne, hiver, je circule quasiment tous les jours à vélo. Cela nécessite au grand maximum, un peu de préparation et un peu d'équipement et un peu de bonne volonté ». Maria Chedeville- Jebli conseillère municipale déléguée à la démarche Eco-ville.

► **L'exemple de Strasbourg**

Comme Chartres, d'autres villes dispensent des conseils aux cyclistes pour pouvoir rouler sans difficulté toute l'année. En tant que capitale française du vélo, Strasbourg se devait de donner l'exemple en la matière. Sur le site internet de l'Eurométropole, un article est consacré à la circulation en hiver, tous modes de transports confondus, vélo compris, et une plaquette sur les bons réflexes à adopter pour chaque mode de transport est mise à disposition.

Des fleurs et des recommandations

Après avoir confirmé son label Quatre Fleurs à la ville de Chartres le 8 octobre dernier, le Conseil national des villes et villages fleuris a justifié sa décision en intégrant quelques recommandations.

Dans une lettre adressée au maire Jean-Pierre Gorges, datée du 6 janvier, Thibaut Beauté, président du Conseil national des villes et villages fleuris et membre du jury national, a tenu à mettre en avant « *la qualité du patrimoine arboricole des différents parcs (chartreux), en cours de diversification avec la plantation d'essences originales dans les nouveaux aménagements* » ainsi que « *l'esthétisme et la diversification de la palette florale* », ajoutant, que « *le jury avait particulièrement apprécié les compositions du centre-ville* ».

Il a également loué « *le souci de protéger la biodiversité, notamment par la gestion différenciée et l'élaboration d'un inventaire faunistique et floristique à l'échelle de la métropole, la prise en compte du paysage dans l'aménagement des espaces publics et la qualité remarquable de ceux-ci : propreté, mobilier urbain, rénovation des façades, efface-*

ment des réseaux, maîtrise de la publicité et des enseignes ».

Fleurissement hors-sol

Thibaut Beauté a par ailleurs assorti ses louanges de quelques recommandations.

- Établir un plan de gestion du patrimoine arboré (entretien, suivi, renouvellement), améliorer la qualité et l'entretien de certains alignements, étiqueter les arbres les plus remarquables dans les parcs ;
- Conforter la créativité dans les massifs fleuris sur l'ensemble de la commune, procéder davantage au paillage et réfléchir à une stratégie de réduction des points de fleurissement hors-sol ;
- Formaliser les modes de gestion mis en œuvre pour une approche globale et mise en perspective de la politique d'embellissement sur l'ensemble du territoire ;
- Poursuivre les actions entreprises pour la préservation des sols et la gestion économe de l'eau.



Les bords de l'Eure, en basse ville.



Les vasques fleuries devant la médiathèque.



| Le grand parterre du musée des Beaux-Arts.

Vote du budget 2020 continuer à investir

Le conseil municipal a voté le budget de la Ville de Chartres pour 2020, le dernier de la mandature. Un mot d'ordre : continuité.

Après le débat d'orientations budgétaires tenu en décembre, le Conseil municipal a donc examiné puis voté le budget de la Ville de Chartres pour 2020. Le maire a rappelé les enjeux de cet exercice annuel : *« Il faut respecter nos engagements et donc à la fois baisser les taux de la fiscalité, donner dans nos dépenses la priorité aux investissements tout en maîtrisant la dette »*.

Sans décrire à nouveau le contexte national dans lequel s'inscrit l'action de la Ville, il faut signaler que le Parlement a voté en décembre une augmentation des bases fiscales de 0,9 %. En effet, il faut toujours rappeler que c'est l'État qui fixe les bases des impôts locaux sur lesquelles les collectivités sont alors libres d'appliquer des taux.

Par ailleurs, l'État attribue des subventions aux collectivités, la principale étant la Dotation globale de fonctionnement (DGF). Celle-ci était en 2013 de

plus de 10 millions d'euros, elle est aujourd'hui à peine supérieure à 6 millions d'euros.

Au chapitre des recettes, vos impôts locaux tiennent la première place. On sait que la Ville ne peut plus faire varier le taux de la taxe d'habitation, celui-ci étant gelé par l'État. Il était revenu à Chartres deux points en-dessous de la moyenne nationale, après 19 années de baisses progressives et successives.

En cette année 2020, les Chartrains verront en revanche une nouvelle baisse des taux de la taxe foncière (moins 1 %), qui reviendra au niveau de la moyenne nationale. La taxe sur le foncier non-bâti connaîtra la même baisse de son taux.

L'adjoint au maire en charge des Finances a souligné ces 20 années de baisse successives des taux : *« Si nous en étions restés aux taux de 2001, chaque Chartrain paierait 165 euros de plus chaque année »*.

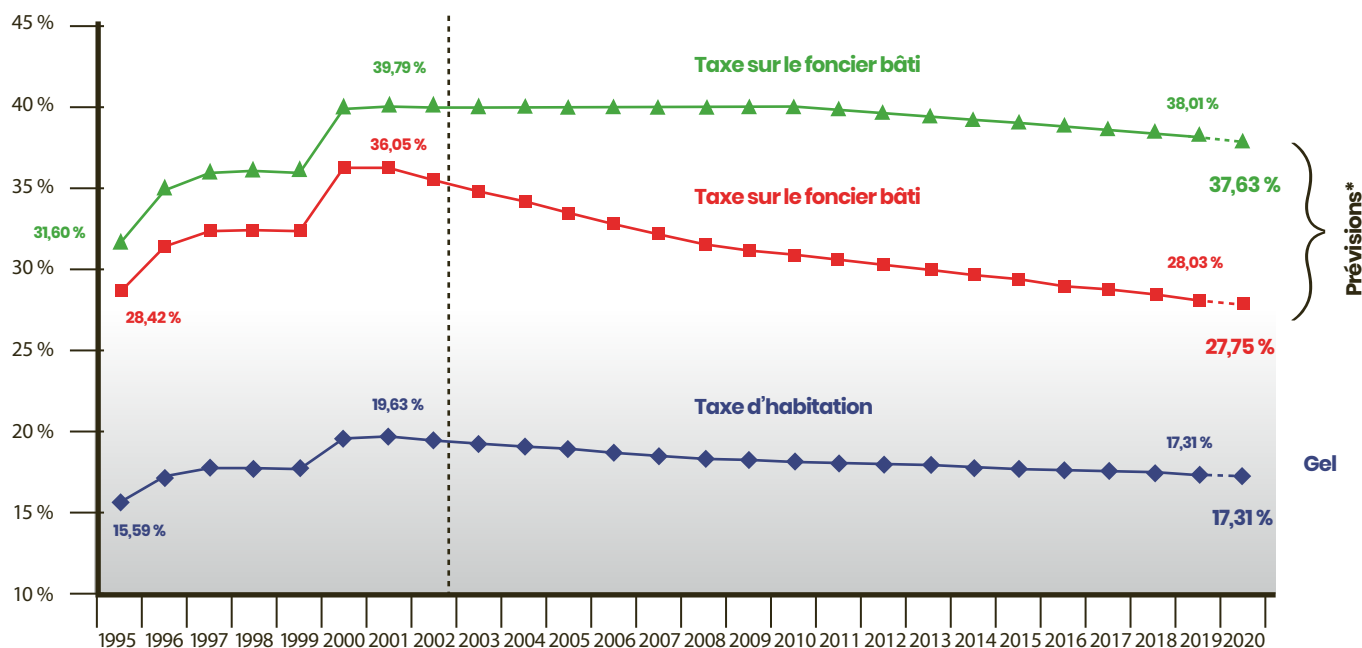
Au chapitre des dépenses, en commençant par les dépenses de fonctionnement, il est à noter que le budget de la Ville dégagera un excédent de fonctionnement de 10 millions d'euros, gage de bonne gestion. Cet excédent, transformé en capacité d'auto-financement des investissements, permettra un moindre recours à l'emprunt.

Les dépenses d'investissement permettront de tenir le rythme, fixé en 2001 et renouvelé en 2014, de 150 millions d'euros pour un mandat de 6 ans.

« Un budget sérieux doit également garantir la maîtrise de la dette, commentait ensuite l'adjoint aux finances. Si nous cessions d'investir, notre bonne capacité d'auto-financement nous permettrait de rembourser la dette en 9,5 années, contre jusqu'à 32 dans les années précédant 2001 ».

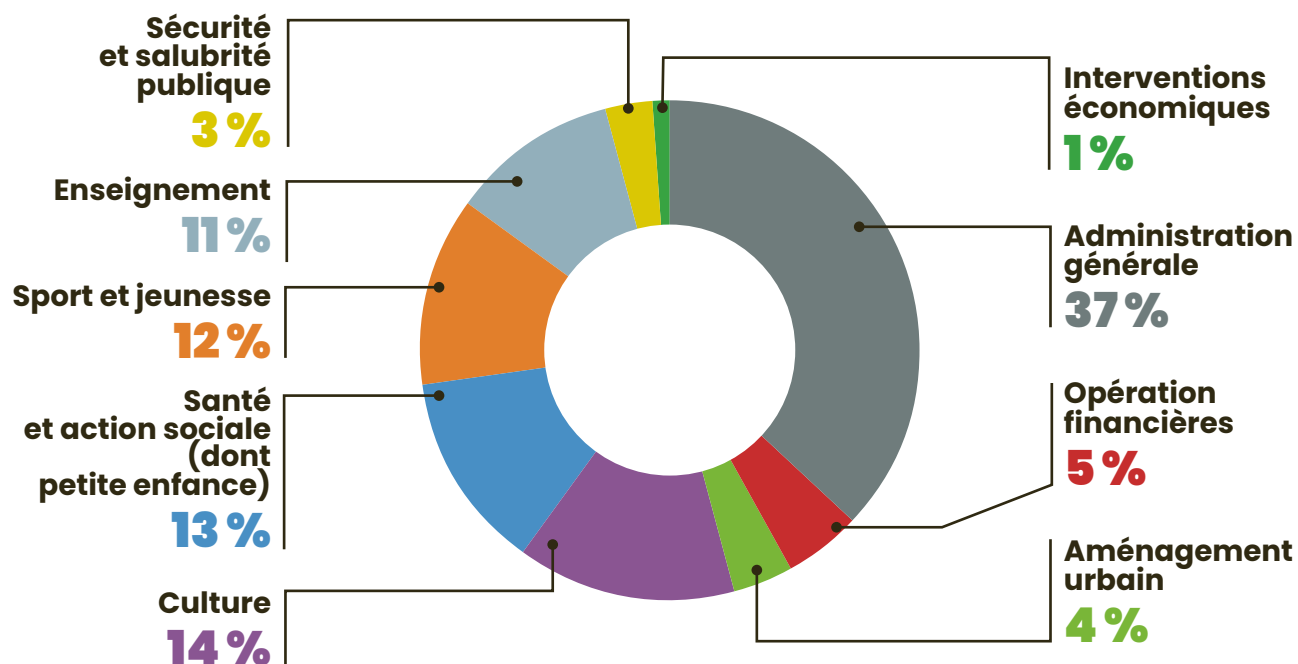
Le Conseil municipal a adopté le projet de budget 2020. 5 élus ont voté contre.

La baisse des taux de fiscalité



(*) Prévisions de taux avec application dès 2020 (et non 2021 avec la perception du taux du département) du taux pivot

Les dépenses de fonctionnement



Dépenses réelles de fonctionnement par politiques publiques
au BP 2020 (hors aménagement)



A chaque enfant son accueil

Toute l'année, le service Petite Enfance propose des solutions d'accueil pour vos enfants de 0 à 4 ans. Huit établissements proposent ainsi au total 340 places d'accueil de différents types : crèches, multi-accueils et halte-garderie.

« Notre offre d'accueil doit s'adapter au rythme des tout-petits et aux impératifs des familles » souligne Élisabeth Fromont, première adjointe aux affaires sociales et à la famille. C'est dans ce but que les structures de la Petite Enfance proposent au-

jourd'hui différentes formules qui veulent répondre au mieux aux besoins de chacun. Voici un tour d'horizon des options existantes.

Les multi-accueils collectifs

6 multi-accueils collectifs, répartis dans les quartiers,

ouvrent leurs portes sur des amplitudes horaires pouvant dépasser les 12 h. En cœur de ville, l'îlot Câlin compte 52 places, la Farandole des Comtesses 40 places, les Diablotins de la Madeleine 52, les Lutins des Clos 65, les Castors de Bel Air 26 et, enfin, Haut comme trois pommes, à proximité des



Hôpitaux de Chartres, 15 places. Si ces accueils collectifs répondent d'abord aux besoins de gardes à temps complet, ils peuvent aussi répondre à des besoins ponctuels.

Multi-accueil familial et halte-garderie

Le multi-accueil familial Le Jardin des Poussins propose de son côté 70 places environ. Ce type d'accueil combine une garde par une assistante maternelle, salariée de la municipalité, et des gardes collectives en crèches. Il concilie l'accueil à domicile chez l'assistante maternelle, en petits effectifs,

et des moments de socialisation et de partage en plus grand nombre, encadrés par des professionnels.

Enfin, la halte-garderie la Ronde Infantine, située en centre-ville, dispose d'une vingtaine de places pour accueillir les enfants en gardes exclusivement ponctuelles. Il est possible d'y réserver une place pour une heure comme pour une journée entière.

Tous les professionnels des services de Petite Enfance de la Ville sont formés pour proposer des accompagnements adaptés à l'âge des enfants et aux besoins des parents, selon les programmes pédago-

giques développés par la Petite enfance. Ces programmes se conforment à la Charte Nationale pour l'Accueil du jeune Enfant, en respectent les « *dix grands principes pour grandir en toute confiance* » à retrouver sur le site du ministère des Solidarités et de la Santé solidarites-sante.gouv.fr, et sont en permanence réajustés. Ils intègrent à cette fin des partenariats avec les établissements culturels chartrains (médiathèque, théâtre, conservatoire de musique et de danse...) pour développer l'éveil, la créativité et l'ouverture sur le monde des tout-petits, au travers d'expériences multi-sensorielles variées.

Par ailleurs, un soin permanent est apporté au bien-être des enfants par le confort des établissements d'accueil. Renovations et réaménagements sont permanents, en intérieur comme en extérieur, et comprennent notamment la création et l'entretien de jardins...

Les inscriptions se font du 6^e mois de grossesse jusqu'à l'entrée de l'enfant en école maternelle et prennent en compte la situation des parents (statut et revenus). Plus des 2/3 des demandes reçoivent une réponse positive pour les établissements demandés. Sinon, des alternatives sont proposées.

L'intégralité de l'offre d'accueil et de services dédiée à la petite enfance est détaillée dans le guide *Grandir réussir, s'épanouir à Chartres*, le guide famille pour les enfants de 0 à 12 ans, disponible sur www.chartres.fr, au Guichet unique (adresse, horaires) et dans les établissements d'enseignement et d'accueil de la petite enfance.

La place éclôt

La place Pierre-Sémard continue sa mue. Si le chantier reste très présent visuellement, il s'effacera petit à petit avec la livraison des dernières emprises encore en travaux.



Vue générale de la place Pierre-Sémard et de l'avenue Jehan-de-Beauce.

L'avenue Jehan-de-Beauce est terminée. L'hiver et ses arbres nus ne lui confèrent pas encore sa plus belle livrée, mais déjà elle relègue derrière elle ce qu'elle fut jusqu'alors. Toutefois, ce n'est qu'une fois la sortie de gare à son tour achevée qu'on en percevra pleinement l'évolution. Pour cela, il reste quelques travaux à opérer. Petit inventaire...

Ce qu'il reste à faire :

La place Pierre-Sémard conserve deux emprises en travaux : son « oreille » devant les hôtels Jehan-de-Beauce et des Poèmes et, à l'opposé la sortie de gare côté Paris. La première est en fin de réalisation : ses réseaux enterrés sont rénovés et complétés, il ne reste qu'à matérialiser les terrasses des trois hôtels-restaurants-bars lui apporter ses

revêtements de surface. Avec ses bacs fleuris, et en parfaite symétrie de l'angle avec la rue Félibien, elle constituera une belle amorce pour l'avenue Jehan-de-Beauce.

La sortie de gare, côté Paris accueillera, quant à elle, un point dépose-minute et une station taxi. La rénovation des réseaux souterrains est en cours, puis suivra la démolition du transformateur électrique, dernier vestige de l'ancien tri postal ja-



L'amorce de l'avenue saura être accueillante.



Réunion de chantier sur le futur revêtement de la passerelle.

dis accolé à la gare, avant que ne soient réalisés les revêtements piétons et carrossables. Toutefois, ce périmètre ne sera pas mis en service avant fin avril, puisque son accès depuis la rue du Faubourg-Saint-Jean doit encore être aménagé au niveau du carrefour. En parallèle, le parvis de la passerelle est en pleine effervescence. Dans une même lo-

gique, rénovation des réseaux et réalisation des revêtements vont s'enchaîner pour une livraison en cours de mois. L'abri vélo sera déplacé à l'opposé de la place : la Maison du Vélo réintégrera en effet la gare au printemps. Pourquoi parler du parvis sans évoquer son ascenseur d'accès à la passerelle ? Il est attendu pour avril.

► Attention travaux !

Nous rappelons que les périmètres des chantiers sont rigoureusement interdits à toutes personnes non autorisées. Les risques d'accidents sont réels.

► SNCF donne un coup de neuf à ses quais

Tandis que Bouygues finit de construire la passerelle, SNCF va de son côté entreprendre la rénovation des quais de la gare. Il s'agit en effet de les remettre en état là où ils avaient été temporairement « grignotés » pour accueillir les platelages provisoires nécessaires aux passages des engins de forage des micro-pieux. Cette rénovation sera aussi l'occasion de réinstaller des mobiliers d'éclairage et divers dispositifs d'information et de signalétique. Pour des raisons de sécurité et de maintien des trafics TER, une partie de ces travaux sera réalisée de nuit, du 10 au 22 février.

La rue de Sours fait peau neuve

Dans le cadre du Schéma directeur des déplacements et modes actifs, de nombreux travaux ont été réalisés sur la rue de Sours pour le confort des habitants et des usagers. Une nouvelle bande cyclable a notamment vu le jour.



Une nouvelle piste cyclable a été réalisée rue de Sours.



Cette pastille met en évidence des principes de déplacements étudiés dans le cadre du Schéma directeur des déplacements et modes actifs.

Depuis le début de l'année, les riverains de la rue de Sours bénéficient d'une nouvelle route propre et praticable. Entre le restaurant La Cloche de Bois et la rue Victor-Hugo, l'ensemble des raccordements d'eau potable en plomb des habitations a été remplacé par Chartres métropole Eau tandis que la chaussée, les îlots de protection et les bordures, caniveaux et trottoirs, ont été refaits. Un nouvel aménagement qui a également permis la mise en accessibilité PMR (personne à mobilité ré-

duite) des arrêts de bus et la création d'une bande cyclable dans le sens montant de la rue. Les cyclistes apprécieront aussi l'ajout de quatre nouveaux sas vélo en amont de chaque feu tricolore.

Les autres travaux dans la rue de Sours (section 2x2 voies entre les rues Edmond-Poillot et Victor-Hugo) sont eux pris en charge par le Département et concernent la réfection de la chaussée et le recalibrage des voies, ceci afin d'intégrer une bande cyclable dans les deux sens de circulation.

► Réfection de la piste cyclable

Les travaux de réfection de la piste cyclable le long des boulevards Clémenceau, Foch et Jaurès vont démarrer ce mois-ci. La structure calcaire sera remise à niveau et un enrobé neuf sera réalisé courant février. Attention, le cheminement des piétons sera décalé sur la partie stationnement calcaire ou sur le trottoir d'en face en fonction des phases.

Aux Clos, les démolitions se poursuivent

Dans le cadre du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) dans le quartier des Clos, des logements vétustes sont promis à la démolition tandis que d'autres vont être construits ou réhabilités.



Faire disparaître les bâtiments vétustes pour en construire de nouveaux aux normes actuelles de confort et d'accessibilité est un des principes de la mutation du quartier des Clos. Une première phase de réaménagement du quartier a été ponctuée par la réalisation de nombreux aménagements (mail des Petits-Clos, avenue François-Mitterrand, groupe scolaire Henri-IV, complexe de squash et badminton

Bernard Plaze... plus de 1000 logements sociaux réhabilités). La deuxième phase, qui sera signée en février avec, notamment, l'Agence nationale de renouvellement urbain (ANRU) concerne elle aussi le renouvellement de l'offre de logements. Après des travaux rues Lavoisier et Ampère, 70 logements de la rue Pierre et Marie Curie devraient être démolis cet été, « Le foncier libéré a vocation à faire l'objet d'une opération d'habitat, indique le

responsable habitat et solidarité à la Ville de Chartres. *Il faut noter que le territoire chartrain est innovant puisque les granulats produits aux Clos sont transformés à Poissyvilliers et réutilisés dans des bétons pour des constructions locales. Ainsi, dans le cadre d'une opération de reconstitution de l'offre de logement social créée par Chartres métropole Habitat, du béton des immeubles des Clos se retrouve dans le square des Aubépines, à Mainvilliers. »*

Le devoir de mémoire de François-Xavier Bibert

Retraité depuis quatorze ans, François-Xavier Bibert a bâti un site internet* d'un millier de pages, riche de 7 000 photos, consacré à ses deux passions : la généalogie et l'aviation à Chartres.



profiter tout le monde, mais surtout, à la base, le plaisir du gars qui va ramasser des giroles. » François-Xavier Bibert est un cueilleur de mémoire, intarissable sur ses sujets de prédilection.

Les vigneron chartrains

« Le premier aérodrome, créé en 1909, ne se trouvait pas sur le plateau entre Chartres et Champhol mais à Sours dans la plaine, raconte-t-il. Là ont été formés des centaines d'aviateurs qui sont allés combattre sur le front de la guerre 14-18. Il fut délaissé après-guerre et jusqu'en 1922, où l'on décida de créer un important terrain d'aviation militaire sur le plateau en profitant des bâtiments de la caserne Neigre. Cette base a compté jusqu'à un millier de salariés. »

Bien que né à Chartres en 1945, où son père, Joseph, sergent mécanicien sur le parc d'aviation 22, avait rencontré sa mère, Julienne Chedeville, une dizaine d'années plus tôt, François-Xavier Bibert n'est venu s'y installer qu'une fois la retraite

« Je ne m'étais jamais préoccupé de mes ancêtres auparavant, avoue François-Xavier Bibert, ancien ingénieur dans les mines et carrières. Plutôt que de rester toute la journée dans mon fauteuil, j'ai voulu occuper ma retraite en faisant quelque chose d'intéressant ». C'est ainsi que l'intéressé s'est plongé dans la généalogie et l'histoire de l'aviation.

« Mon père avait fait une carrière militaire certes simple mais je trouvais que ses passages à la base aérienne de Chartres et dans le groupe de chasse GC 36, où il avait côtoyé des pilotes de renom, méritaient d'être racontés. Comme je possédais en outre une grosse collection de photos, je me suis mis à écrire sur ces sujets. Il y a dans ma quête la volonté de sortir des gens et des faits de l'oubli et d'en faire



Cette photo inédite de la base de Chartres en 1934, fait partie des précieux documents confiés à François-Xavier Bibert par l'aîné des petits-fils du colonel Maurice de Vasselot de Régné, qui commandait à l'époque l'aviation à Chartres.

arrivée, déclenchant son « devoir de mémoire ».

En passant des heures à compiler les registres paroissiaux et fiches d'état-civil de Chartres et des communes environnantes pour reconstituer l'arbre généalogique de sa mère, il a découvert que celle-ci avait des aïeux vignerons. « On a oublié qu'il y avait de la vigne partout à Chartres. Mes ancêtres se sont épuisés pendant au moins 400 ans dans des vignes aujourd'hui disparues ».

Un véritable labyrinthe

Son monumental site personnel, illustré de plus de 7000

photos – restaurées par ses soins – et images, est un véritable labyrinthe où l'on a plaisir à se perdre. On y trouve aussi pêle-mêle des informations sur l'histoire de l'exploitation minière, un dossier sur le tragique incendie du hameau du Puits-Drouet en 1898 ou encore une généalogie des habitants de la rue Saint-Chéron, où vécut sa mère, sous-titrée « Tous cousins ! »

« Une de mes plus grandes fiertés, dit François-Xavier, est d'avoir rédigé une biographie d'une gloire oubliée de l'aviation civile et militaire: Jean As-solant, premier Français à avoir traversé l'Atlantique dans le

sens Etats-Unis France, en 1929, sur son « Oiseau-Canari », qui s'est retrouvé dans l'escadrille GC III/6 de mon père en 1939. »

Sa chasse aux trésors est en tout cas loin d'être achevée. « Je suis persuadé qu'il y a dans les boîtes à chaussures ou les albums photos dormant dans les greniers chartains des centaines de documents non référencés d'une grande importance à mes yeux. Ce sont les petites histoires individuelles qui font la grande Histoire. »

* www.bibert.fr

Hommage aux bénévoles de l'ombre

S'il est aisé de trouver des volontaires pour faire de la figuration en costumes pendant Chartres 1254, il en va autrement pour les bénévoles de l'ombre, sans lesquels la fête n'existerait pas.

Pour l'édition 2019, L'Association pour la formation en histoire vivante (APFHV), organisatrice de la fête médiévale Chartres 1254, avait réussi à mobiliser 235 bénévoles. Il en manquait une quinzaine pour que les effectifs soient au complet. Les postes non pourvus étaient en coulisse. « *Beaucoup aiment se costumer pour monter sur scène, participer aux saynètes et aux défilés, simplement déambuler dans la ville ou parler avec les visiteurs* », dit Mélissa Guey, coordinatrice de la fête médiévale. *Mais on a aussi besoin de gens pour des tâches moins valorisantes mais essentielles pour la réussite de la fête.* »

Dans les mois qui précèdent la fête, la Citadelle, siège lucéen de l'APFHV, bourdonne. L'association fabrique elle-même un maximum de décors et de costumes et invite les bénévoles à venir travailler, selon

leurs compétences, sous la supervision de permanents ou de membres. Ceux qui savent travailler le bois peuvent par exemple aider à fabriquer des boucliers. D'autres se voient confier des travaux de peinture. Il y a des jeux et des mini-machines de guerre à réparer. Cette année, les organisateurs aimeraient aussi fabriquer des devantures en bois pour masquer les abris faciles et une ou plusieurs grandes « portes » pour matérialiser l'entrée dans la fête.

Petites mains

Rayon couture, « *on a surtout fait de la confection de costumes jusqu'à maintenant*, précise Mélissa. *Cette année, on a décidé de mettre l'accent sur la décoration de la ville. Alors, on travaille sur la confection de bannières et de guirlandes de fanions. On réfléchit à des éléments de décors à accrocher aux portes et aux fenêtres*



Le montage de l'estrade du parvis.



Le montage du Parcours du chevalier.



ainsi qu'à des moyens d'habiller le mobilier urbain pour favoriser l'immersion des visiteurs ». Autant d'ouvrages qui nécessitent le concours de bénévoles.

À la cantine, qui restaure bénévoles et membres des troupes et sert plus de 2500 repas du vendredi matin au dimanche soir, les organisateurs ont aussi besoin d'au moins vingt personnes. « On était en dessous de ce chiffre l'an dernier », remarque Mélissa.

... et gros bras

Les plus costauds sont sollicités en marge de la fête pour aider à charger, décharger et monter tout ce qui doit l'être (parcours du chevalier, tentes, estrade, stands, buvettes...). Ceux qui ont des permis adéquats peuvent conduire les camions qui transportent le matériel entre la Citadelle et le centre-ville de Chartres. Une fois les abris faciles installés, il faut s'occuper de la décoration. Le dimanche soir, il reste encore à restituer rues et places nettes avant le lundi matin. Les débardeurs n'ont que quelques heures pour démonter, déblayer, charger les camions, remettre en place et nettoyer au maximum. Pas facile de mobiliser du monde pour jouer les prolongations après la fête. Alors n'hésitez pas à venir donner un coup de main !

► Après une première réunion destinée aux bénévoles de l'an passé, le 16 janvier dernier, l'APFHV organise deux réunions d'information et de recrutement pour les nouveaux candidats le jeudi 27 février à 19 h et le jeudi 5 mars à 19 h à la Citadelle, 52, rue du Maréchal Leclerc à Lucé.



Une bénévole dans l'atelier de couture.

La collection d'EZK à découvrir

L'artiste chartrain EZK, bien connu dans le milieu du street-art, expose sa collection privée au prieuré Saint-Vincent du 22 février au 22 mars. Une délicieuse mise en bouche avant le Boulevard du graff.



EZK expose sa collection privée.

De Paris à New York, de Hong-Kong à Moscou, il a graffé d'un bout à l'autre de la planète sans que l'on ne connaisse son identité. À l'image de Banksy, le Chartrain EZK (Éric Ze King) est un curieux personnage qui promeut depuis plusieurs années l'art engagé dans la rue. Il milite à sa façon contre les inégalités sociales et le monde de

la consommation. La majorité de ses œuvres sont réalisées au pochoir en noir et blanc et toutes portent sa signature: «Art against poverty» (l'art contre la pauvreté). La ville est son terrain de jeu et sur certains murs de Chartres, il n'est pas rare de voir, sous forme de jeu de mots, une image captivante associée à une phrase percutante. Invité d'honneur du Boulevard du graff depuis

plusieurs années, EZK ouvre les portes de sa collection au prieuré Saint-Vincent et y présentera toiles et objets d'autres artistes de renom (Monsieur Chat, Obey) jusqu'à fin mars.

► Exposition du 22 février au 22 mars au prieuré Saint-Vincent, 12, rue de la Porte-Cendreuse. Ouvert du mardi au dimanche. Entrée libre.

Les habitants de la Madeleine à l'honneur

L'exposition « Nous sommes tous des artistes » invite les habitants de la Madeleine à montrer leur savoir-faire les 8 et 9 février. Un rendez-vous majeur dans la vie du quartier, organisé par l'association La Madeleine notre quartier.



Henri Herrera est le président de l'association.

Poterie, peinture, dessin, broderie, photographie... Il y en aura pour tous les goûts à l'occasion de l'exposition « Nous sommes tous des artistes » samedi 8 et dimanche 9 février. 25 habitants, originaires pour la plupart du quartier de la Madeleine, exposeront leurs œuvres sur le thème de la Saint-Valentin. « Il y a des personnes très habiles qui me sur-

prennent, souligne Henri Herrera, président de l'association organisatrice de l'événement. C'est un rendez-vous attendu de tous et je suis même obligé de refuser des artistes. Avec le vide-greniers organisé au mois de mai, c'est l'événement qui rassemble le plus les habitants ici. C'est par ailleurs une de nos missions puisque ce quartier est un lieu de vie à partager. »

Une écoute pour les autres

Résident de la Madeleine depuis 1971, Henri Herrera en connaît les moindres recoins et n'hésite pas à rendre service dès qu'il le peut. « Pour moi, ce quartier est comme un village avec de nombreux atouts. Il faut faire en sorte que tout le monde s'entende bien. Alors je discute avec les gens de leur vie quotidienne, de leurs problèmes, et j'essaye d'intervenir auprès d'autres associations ou élus pour faire bouger les choses. » Henri Herrera peut compter sur une quarantaine de bénévoles pour l'accompagner dans ses projets. Locataires, propriétaires, commerçants, ils partagent tous ce même sentiment d'appartenance au quartier. « J'aime ce quartier et jamais je ne pourrai le quitter. »

► Nous sommes tous des artistes.
Exposition
le samedi 8 et dimanche
9 février au forum
de la Madeleine.
Entrée libre.



La ville récompense ses bénévoles et sportifs méritants

Le jeudi 9 janvier, le Théâtre de Chartres accueillait la cérémonie des vœux aux associations. L'occasion pour la Ville de saluer l'engagement des bénévoles et les résultats des sportifs méritants.



Liste des sportifs et bénévoles récompensés

Christophe Legendre et Thierry Epie
(Boxe chartraine)

Antoine Berent, Aymeric Chambon, Victor Chambon, Kevin Chartier et Matthieu Ple
(Gardonnette chartraine)

Aisha Chabrilat (C'Chartres métropole Taekwondo)

L'équipe masculine du C'Chartres Volley

Willy Gerimont et Jacky Justice (C'Chartres Billard)

Pascal Gallet et Bernard Emmanuel
(Chartres handisport et loisirs)

Namig Gulyev et Emmanuel Platon (C'Chartres Echecs)

L'équipe masculine des jeunes U-18 du C'Chartres Football

Denis Keith
(Shukokai Karaté do chartrain)

Jodie Viemont, Katel Le Meur, Flavien Bernard, Luca Houy et Yoan Rousset (Chartres BMX)

Vladislav Dazin (MSD Tennis)

Mathilde Fayol
(C'Chartres Judo)

Michel Brisson
(ChartrEstivales)

Jackie Ceindrial
(CHARTRÀVELO)

Odile Semery et François Laillet (Association départementale d'action éducative du tribunal pour enfants d'Eure-et-Loir)

Laurent Séminel
(Festival Entremets)

Irina Ségur (Association des Russophones d'Eure-et-Loir)

Evelyne Kneip et Amandine Bonnet
(Compagnie de l'Amandier)

Gwenaëlle Anglade
(Théâtre du Labyrinthe)

Denis Keith et François Colin
(Société des amis du Muséum et des naturalistes d'Eure-et-Loir)

Georges Carlier et René Castelain
(Orchestre d'harmonie de Chartres)

Jean-Marie Burton et Cathy Chenu (Les 3R)

Isabelle Thorel-Reichenbach
(Point refuge)

Opération Poule au pot

Comme chaque année dorénavant, le Rotary Chartres Henry IV rend hommage au souverain béarnais en vendant sa traditionnelle poule au pot au profit d'une bonne cause, le dimanche 22 février sur les marchés de Chartres et Nogent-le-Roi.

Fondé en juin 2014 par un membre du Rotary Club et un autre du Rotary club Chartres Deux-Vallées, le Rotary Club de Chartres Henri IV est la dernière-née des trois entités chartraises estampillées Rotary.

À la question « *Pourquoi Henri IV ?* », le site du club, qui défend les valeurs humanistes dépassant les clivages, rappelle que le « *bon roi* », sacré à Chartres le 27 février 1594, « *a su, dans un contexte difficile, à une époque où les esprits n'étaient pas forcément des plus tolérants, être lui-même l'exemple à suivre afin de limiter l'embrasement porté par les partisans intolérants des deux religions catholique et protestante* ». Pour inaugurer ses actions, le club choisit donc tout naturellement la poule au pot, si chère à Henri IV, qui déclara un jour : « *Si Dieu me prête vie, je ferai qu'il n'y aura point de laboureur en mon royaume qui n'ait les moyens d'avoir le dimanche une poule dans son pot* ».

Au début de l'opération, les

membres préparaient la poule au pot sous la houlette de Laurent Clément, chef étoilé de la Cours. Depuis l'an dernier, l'Établissement et service d'aide par le travail (ESAT) de Lèves, qui accueille 39 travailleurs en situation de handicap, a repris le flambeau.

Pâtés de Chartres

« *On n'a pas vraiment de fonds de roulement pour mener toutes nos actions*, explique Karine Frangi Stefanetti, membre du club Henri IV. *Pour la poule au pot, on doit trouver des gens qui nous offrent les légumes et en solliciter d'autres pour les poules. Le but est de limiter les frais engagés pour pouvoir reverser le maximum d'allocations à la cause. L'opération est une réussite. Les 400 portions préparées l'an dernier ont toutes été vendues (10 € chacune, au profit des Papillons blancs). Nous espérons dépasser ce chiffre en 2020, en faveur cette fois d'APF France Handicap*.* »





Les membres du Rotary Club de Chartres Henri IV attelés à la confection du pâté de Chartres sous la houlette du chef Clément (à droite).

En plus de la poule au pot, le Rotary Club Henri IV proposera à la vente des pâtés de Chartres (10 euros la part, 50 euros le pâté entier), préparés par Laurent Clément avec le concours de membres du club. Les bénéfices de l'action seront entièrement reversés aux Papillons blancs d'Eure-et-Loir.



La fameuse poule au pot.

Henri IV à toutes les sauces

Samedi 22 février, à 10 h 30

Chartres à l'époque d'Henri IV. Visite guidée par Françoise Faraut. Départ devant le siège de C'Chartres Tourisme, Maison du Saumon, tertre de la Poissonnerie.

Cette histoire commentée vous invite à marcher sur les traces du célèbre Béarnais et à découvrir Chartres et la vie quotidienne à la fin du XVI^e siècle. Une partie de la visite est consacrée à la chapelle de la Brèche, directement liée au siège de Chartres par les huguenots en 1568.

► Réservation sur www.chartres-tourisme.com
Tarif 8,50 € (Tarif réduit pour les 6-12 ans: 4,50 €)

Samedi 22 février, à 14 h 30

Henri IV: bien plus qu'un "Vert galant".

Conférence par Véronique Domagalski, guide-conférencière. Au siège de C'Chartres Tourisme, Maison du Saumon, tertre de la Poissonnerie.

Au-delà de sa réputation, justifiée, d'hédoniste et de séducteur, Henri IV fut aussi un grand roi. Il sortit la France des guerres de religion et s'employa à redresser le royaume, qui s'enrichit considérablement sous son règne.

► Réservation sur www.chartres-tourisme.com
Tarif: 8,50 €

*Baptisée autrefois Association des paralysés de France, APF France handicap se mobilise pour défendre les droits des personnes en situation de handicap et les accompagner au quotidien avec leurs proches.



LE TAEKWONDO

dans la peau

Membre du C'Chartres métropole Taekwondo depuis 8 ans, Aisha Chabrilat brille par ses résultats. Également bénévole et arbitre au sein du club, elle a été récompensée début janvier par la Ville pour son engagement.

Chez les Chabrilat, le taekwondo est avant tout une histoire de famille. La maman est bénévole au club tandis que les deux fistons pratiquent la discipline, marchant ainsi dans les pas de leur sœur, Aisha, 16 ans. « J'ai débuté à 8 ans afin d'avoir les bases pour me défendre », indique-t-elle. J'ai aussi fait un peu de gymnastique en parallèle pour travailler ma souplesse. Le taekwondo permet de me défouler et j'aime le pratiquer ici car il y a un véritable esprit de famille. »

En ce mercredi soir, au dojo du club situé dans le quartier des Clos, elle salue tous les membres du C'Chartres métropole Taekwondo puis observe les jeunes s'entraîner avant d'enfiler son kimono, son plastron et ses gants. Sur le tatami, Aisha s'est distinguée rapidement avec un titre régional catégorie cadettes en février 2016. Mais elle a ressenti le besoin de faire une pause peu après. « C'est paradoxal mais je n'aimais pas rece-

voir des coups alors j'ai arrêté les combats pendant un moment. »

Elle profite de ce temps libre pour aider l'entraîneur à encadrer les tout-petits – « ils m'aident bien, je me dis que je ne suis pas là pour rien » – et devient également arbitre au sein du club. Elle découvre alors un nouvel aspect de la discipline dans lequel, là encore, elle fait forte impression. « J'ai obtenu la médaille d'or de la meilleure jeune arbitre à l'Open de Puiseaux (Loiret) en novembre 2016. Être arbitre m'a permis de connaître les différentes pénalités et de mieux appréhender le règlement. »

Le plaisir avant tout

Étudiante en première année de gestion et administration au lycée Elsa-Triolet à Lucé, l'adolescente ne compte pas s'arrêter en si bon chemin. Depuis l'année dernière, elle a retrouvé l'envie de combattre. Sans pression aucune, avec juste l'envie de bien figurer. Et en

avril dernier, lors du championnat international de Belgique, elle a terminé sur la troisième marche du podium en catégorie juniors. « C'était une bonne reprise durant laquelle j'ai pris du plaisir », relève-t-elle. Un résultat encourageant qui récompense son investissement – elle s'entraîne quatre fois par semaine – et va de pair avec ses objectifs de 2020 : obtenir sa ceinture noire et devenir arbitre au niveau national.

► Le club se distingue

Après avoir raflé des médailles lors du dernier championnat régional (10 en or et 3 en argent), le C'Chartres métropole Taekwondo a qualifié plusieurs de ses membres pour le prochain championnat de France, au mois d'avril. « Je suis très fier d'eux et l'objectif désormais est de devenir champion de France », dit Lionel Baguissi, entraîneur et ceinture noire 4^e dan. Le club compte 130 licenciés, âgés de 3 à 70 ans.

« JE SUIS UN HOMME DE PAROLE »

Titré en tant que joueur et entraîneur avec le Racing Club de Lens, Jean-Guy Wallemme est coach de l'équipe première du C'Chartres Football depuis août 2018. Il se confie sur son premier match en pro, son expérience en Angleterre, le métier d'entraîneur...

Votre Ville: Comment s'est passée votre intégration au centre de formation du Racing Club de Lens à l'âge de 15 ans, en 1982 ?

Jean-Guy Wallemme: J'avais le choix entre les clubs de Valenciennes, Auxerre et Lille mais Lens avait un centre de formation et des installations qui permettaient de bien travailler. J'ai ainsi pu continuer mes études de 1^{re} et terminale dans un lycée en sport études tout en restant proche de ma famille. Au centre, j'avais cette petite voix en moi qui me disait que je pouvais réussir. C'est un métier de rêve mais sans le football, je ne sais pas ce que j'aurais fait. J'aime la nature, la terre, les chevaux, ça aurait été peut-être dans ce secteur-là.

VV: Quatre ans plus tard, vous disputez votre premier match en professionnel.

JGW: C'était en novembre 1986 face au Paris Saint-Germain mais je ne devais pas jouer. Il n'y avait que deux remplaçants à l'époque et Didier Senac se

blesse à l'échauffement. Donc quinze minutes avant le match, j'apprends que je vais être titulaire à Bollaert (le stade de Lens, N.D.L.R.) devant 40 000 spectateurs. Je n'ai pas eu le temps de me poser des questions, j'étais insouciant. Je me retrouve en défense centrale – alors que j'évoluais d'habitude au milieu de terrain – à marquer Vahid Halilhodžić, un vrai tueur à gages. Je me souviens d'une action en première mi-temps où je sauve un ballon sur ma ligne de but et là, j'entends le public scander mon nom. Je suis sorti à cause de crampes au bout de 80 minutes sous les ovations. On gagne le match 1-0, je ne suis plus jamais sorti du groupe.

VV: Jusqu'à ce fameux titre de champion de D1 en 1998, le seul du club.

JGW: On emporte le titre au goal-average, c'est du jamais vu ! Un match nul à Auxerre lors de la dernière journée suffit pour être champion et lors du retour à Lens, on se retrouve à 4 h du matin devant 35 000

supporters à Bollaert, c'était extraordinaire. J'ai réalisé l'exploit le lendemain parce qu'il y avait 60 000 habitants dans les rues de Lens, alors que la ville n'en compte que la moitié. Les gens étaient fiers, c'est un moment humain exceptionnel. Ils ont dit qu'on était des marchands de bonheur.

VV: Pourquoi avoir signé dans la foulée à Coventry, en première division anglaise ?

JGW: Il y avait une fin de cycle à Lens et il était difficile de faire mieux qu'un titre. Jouer en Angleterre est une belle opportunité mais cela ne s'est pas passé comme je le souhaitais. J'ai quand même eu la chance d'évoluer dans les stades d'Old Trafford (Manchester United) et Anfield Road (Liverpool). J'étais un défenseur agressif mais les attaquants là-bas étaient des monstres, je m'éclatais dans ce football. Lens m'avait rappelé au mois d'octobre parce que le club était dans le dur mais cela ne s'est pas fait. À la trêve hivernale, je discute avec le directeur sportif de Saint-





① et ② Sous le maillot de Lens.

③ Jean-Guy Wallemme a été capitaine durant son passage chez les Verts. (photo AFP).

④ Il a également été à la tête de l'équipe au côté de Rudi Garcia.

⑤ Jean-Guy Wallemme, quand il dirigeait l'AJ Auxerre.

Étienne, qui n'est d'autre que... Gérard Soler, l'actuel président de Chartres. Ils sont en tête de classement en seconde division mais mon arrivée aurait pu déséquilibrer leur effectif. On convient alors de se retrouver l'année suivante et en attendant, je signe à Sochaux pour 6 mois. Malheureusement, je ne peux éviter la relégation du club alors qu'on avait une belle génération: Camel Merriem, Danijel Ljuboja, El Hadji Diouf... La famille Peugeot me propose un contrat à vie, le Dynamo de Moscou est aussi intéressé mais je suis un homme de parole. Je l'avais donnée à Saint-Étienne et je ne suis pas revenu dessus.

VV: Vous retrouvez un club historique et de fervents supporters mais ces deux saisons dans le Forez sont contrastées...

JGW: La première était magnifique et la deuxième plus

compliquée parce que l'entraîneur part à la trêve et je me retrouve avec la casquette de joueur-entraîneur, au côté de Rudi Garcia. Tout se passe bien lors des premiers matches et j'apprends ensuite l'histoire des faux passeports.* Le club prend 7 points de pénalité, je m'explique avec le président du club et les trois derniers mois de la saison, je ne joue plus et le club est relégué. C'est un moment difficile humainement, je me sens trahi.

VV: Une fois la saison terminée, vous retournez finalement à la maison.

JGW: Joël Muller, le nouvel entraîneur de Lens, m'appelle et je veux prouver aux autres et à moi-même que je peux encore jouer en première division donc j'accepte le challenge. J'y vais pour être un joueur de vestiaire et je participe finalement à tous les matches. On perd le titre à Lyon lors de la dernière

journée mais cela reste une saison exceptionnelle. C'est la fin de ma carrière de joueur, on dit toujours que c'est une petite mort...

VV: Avez-vous des regrets par rapport à l'équipe de France?

JGW: J'ai eu l'Étoile d'or France Football en 1995 (trophée qui récompense le joueur le plus performant et régulier de la saison, N.D.L.R.), cela représente une certaine reconnaissance. Mais à l'époque, plusieurs joueurs frappaient à la porte de l'équipe de France et c'était difficile de changer le groupe d'Aymé Jacquet. On m'a dit plus tard qu'il avait pris Franck Leboeuf au lieu de moi. C'est un regret puisque j'ai été international espoir et A', il me manque le graal.



VV: Pourquoi être devenu entraîneur? Avez-vous des modèles?

JGW: J'avais un tel amour du football que je ne pouvais pas le quitter. J'ai été capitaine très tôt et j'ai toujours eu une relation particulière avec mes entraîneurs. C'est peut-être ce qui m'a donné envie de faire ce métier-là, même si c'est différent: un joueur pense à lui tandis qu'un entraîneur pense aux autres. On regarde toujours le très haut niveau et quand je vois ce que fait Klopp avec Liverpool... Il arrive à inculquer cette gagne tout en gardant une identité forte dans une culture bien ancrée. C'est quelque chose d'exceptionnel.

VV: Après plusieurs expériences (RC Paris, FC Rouen, US Roye), vous retournez à Lens, alors en D2, avec un nouveau titre à la clé...

JGW: Le club venait de descendre et j'avais une grande

responsabilité en tant que nouvel entraîneur. L'équilibre était fragile et le club était en péril puisqu'on avait 30 millions d'euros de dette. Il fallait remonter tout de suite. Je récupère un groupe de 35 joueurs donc ce n'est pas facile. Pour réussir, ils devaient s'inscrire dans le projet du club, peu importe leur statut ou leur salaire. C'était la ligne de conduite prioritaire. On avait l'étiquette d'ultra-favori et nous sommes allés au bout en terminant champion.

VV: C'est un métier difficile?

JGW: Le football est fait de crises surtout financiers même si les joueurs en restent les acteurs. Le temps est compté quand on est entraîneur. Même quand on a de bons résultats, l'équilibre est fragile parce qu'il est remis en question de façon continue. Mais on fait ce métier en toute connaissance de cause. On aimerait être dans la durée parce que ce n'est jamais évident de construire

à court terme. Mais le football est de plus en plus impatient, on veut gagner tout de suite et vite. Et puis avec la nouvelle génération, les joueurs parlent de « je » alors que l'entraîneur et le staff pensent à des choses communes, à « nous ». Quand le « je » est très éloigné du « nous », c'est compliqué.

*Les clubs de D1 ne pouvaient aligner sur le terrain que trois joueurs extracommunautaires ne possédant pas la nationalité, à l'époque, d'un des 15 États membres de l'Union européenne. Deux joueurs brésiliens et un joueur ukrainien de Saint-Étienne ont obtenu de faux passeports.

ALIREZA FIROUZJA, toujours plus haut

Le 29 décembre dernier, à Moscou, le jeune Iranien Alireza Firouzja, membre depuis peu du C'Chartres Échecs, est devenu à 16 ans vice-champion du monde de parties Rapides.



Échecs et géopolitique

Après s'être efforcée d'éviter les confrontations entre, d'une part, Iraniens et joueurs de certains pays arabes, et, d'autre part, joueurs Israéliens, la FIDE, présidée par le Saoudien Arkady Dvorkovich, menace désormais d'exclure la fédération iranienne si ses joueurs continuent de refuser d'affronter les Israéliens dans les tournois officiels. Pratique que la FIDE interdit depuis le Grenke Open (Allemagne) en avril dernier, où Alireza ne s'était pas présenté au troisième tour car son adversaire était un ressortissant israélien. S'il avait joué, il aurait pris le risque d'être sanctionné dans son pays d'origine.

À Moscou, les tensions sur l'échiquier mondial n'ont en tout cas pas eu d'effet sur la concentration d'Alireza Firouzja, dont la performance a de quoi mettre du baume au cœur de François Gilles, le président du C'Chartres Échecs, qui participera du 4 au 14 juin prochain au Top 12, le championnat de France par équipes, organisé... à Chartres.

Dans notre numéro de janvier, nous vous présentions le jeune prodige iranien du C'Chartres Échecs, Alireza Firouzja, promis au plus brillant des avènements. Lors des championnats du monde d'échecs Rapide et Blitz, disputés dans la Grand Sport Arena de Moscou du 25 au 30 décembre, Alireza a franchi une marche de plus dans son ascension vers la première place mondiale en repartant avec la médaille d'argent du classement Rapide autour du cou, seulement de-

vancé par le numéro 1 mondial, le Norvégien Magnus Carlsen. Il s'est par ailleurs classé 6^e en Blitz.

Cet exploit, il l'a réalisé sous la bannière de la Fédération internationale des échecs (FIDE), la fédération iranienne ayant retiré son équipe masculine de la compétition après que deux de ses joueurs aient, paraît-il sans le savoir, contrevenu à l'interdiction de jouer contre des Israéliens lors du tournoi de Sitges (Espagne), mi-décembre.



Au fil des mois, vivez le sport chartrain en direct, en public, et sur **Chartres** LIVE

VOLLEY-BALL, NATIONALE 2: LIVE
C'CHARTRES VOLLEY – SAINT-NAZAIRE

Dimanche 2 février à 15 h
 Halle Jean-Cochet

BASKET-BALL, NATIONALE 1: LIVE
C'CHARTRES BASKET MASCULIN – RUEIL

Vendredi 7 février à 20 h
 Halle Jean-Cochet

HANDBALL, LIDL STARLIGUE:
C'CHARTRES MÉTROPOLE HANDBALL – CHAMBÉRY

Mercredi 12 février à 20 h 30
 Halle Jean-Cochet

FOOTBALL, NATIONAL 2:
C'CHARTRES FOOTBALL – FC Gobelins

Samedi 15 février à 18 h
 Stade Jacques-Couvret

BASKET-BALL, LIGUE 2 FÉMININE:
C'CHARTRES BASKET FÉMININ – REIMS

Samedi 15 février à 20 h
 Halle Jean-Cochet

RUGBY, FÉDÉRALE 2: LIVE
C'CHARTRES RUGBY – SARCELLES

Dimanche 16 février à 15 h
 Stade des Bas-Bourgs

TENNIS DE TABLE, PRO B LIVE
C'CHARTRES TENNIS DE TABLE – THORIGNÉ FOUILLARD

Dimanche 16 février à 19 h
 Complexe Roskopf

BASKET-BALL, LIGUE 2 FÉMININE: LIVE
C'CHARTRES BASKET FÉMININ – PÔLE FRANCE

Vendredi 28 février à 20 h
 Halle Jean-Cochet

BASKET-BALL, NATIONALE 1: LIVE
C'CHARTRES BASKET MASCULIN – PONT DE CHERUY

Samedi 29 février à 20 h
 Halle Jean-Cochet

HISTOIRE DE LA VILLE, DE SES INSTITUTIONS, DE SES MUNICIPALITÉS ET MAIRIES DEPUIS 1297.

2. « Il est besoin d'avoir un maire qui préside, ordonne, appointe, et expédie... » (1297-1789)

« Et se font les assemblées générales en la Tour du Roi, devant le bailli et par son ordonnance, aucune fois par cry solennel ou par ajournements faits aux maistrises ou d'huis en huis. »

Si la charte de 1297 autorise les habitants de Chartres et de sa banlieue à s'assembler pour élire des procureurs-gouverneurs, elle ne modifie pas la nature de leur relation avec le pouvoir.

L'administration municipale va œuvrer dans le cadre fixé par la royauté pour une ville de son domaine: assemblées consultatives, visites royales; délégation des affaires locales aux officiers royaux.

Elle trace sa route sur fond de guerres, de sièges, d'occupations et de peste.

Assemblée, corps de ville, échevins

Le bailli convoque l'assemblée générale des habitants. Celle-ci délibère des affaires



| Armoiries de Chartres.

communes à la Tour-le-Roi, parfois à la bibliothèque canoniale. À la Saint-Rémy, elle élit son corps de ville, composé de 10 procureurs-gouverneurs. Mandatés pour 5 ans, ils sont renouvelables chaque année par deux. Les débats ont lieu le mardi, à huis clos. Les décisions prises sont sanctionnées et signées par le bailli ou par le lieutenant général du bailliage, son représentant, un juriste d'origine locale.

En 1358, ce corps de ville forme deux groupes: 4 élus lèvent la taxe votée, 6 contrôlent les

comptes du receveur. Au XV^e siècle, devant intégrer 2 chanoines élus pour un an par le chapitre, à la Saint-Jean, il comprend 12 membres. Tous prêtent serment devant le bailli ou le lieutenant général.

Deux élus « *procureurs au négoce* » gèrent les intérêts de la ville, ses travaux et paiements. En 1506, renommés « *échevins de service ou du mois* », ils traitent des urgences durant trois mois et rendent

compte au corps de ville.

Administration municipale

Le receveur rédige le compte des recettes et dépenses des deniers communs (revenus des propriétés de la ville; taxes accordées par le roi pour l'entretien des murailles et les voyages officiels).

Fortifications. Compte tenu du contexte politique, elles constituent longtemps un poste majeur des dépenses. Les échevins paient un Capitaine de la



Entrée du premier hôtel de Ville (1477-1571)



Portrait d'échevin.1568.

ville nommé par le roi. En temps de guerre, il prend le commandement de la ville. En temps de paix il gère les réparations et les nouvelles constructions.

Milice urbaine. Vouée à la défense de la ville et assurée par les habitants, elle est secondée par une compagnie d'arbalétriers locaux.

Personnel municipal. Sous la tutelle royale, la ville emploie des fonctionnaires municipaux, dépense égale à 6,3 % de son budget.

Receveur des deniers communs. Nommé par l'assemblée pour la levée de l'impôt, son poste se pérennise en 1581.

Avocat et procureur. La ville rémunère ces deux praticiens, élus par l'assemblée, pour la défendre lors de ses nombreux procès.

Secrétaire-greffier. Il rédige et transcrit le procès-verbal des délibérations du corps de ville, archive les titres, les registres et les comptes.

Une charte en peau de chagrin, vers la disparition de la municipalité élective

Confirmée par Charles VIII en 1491 puis par François I^{er} en 1515, la charte est appliquée « à la réserve » à partir du XVI^e siècle. Déjà en 1454, l'assemblée des habitants ne délibère pas mais valide la liste toute prête du corps de ville pour l'élection du receveur.

En 1571, un premier arrêt royal fait une brèche dans la liberté d'élection. Il ouvre le corps de ville aux magistrats royaux, ramène à 8 le nombre d'échevins laïcs, et à deux ans la durée du mandat, sous prétexte que les habitants sont contraints « à élire des marchands illettrés ou des gens mécaniques non expérimentés au gouvernement et maniement des affaires communes ». Poursuite du processus en 1677 avec l'édit qui limite le nombre des échevins laïcs à 6, dont 2 magistrats royaux, et en 1688 avec celui

qui exige 2 marchands parmi les échevins. Église, personnel royal et négoce s'imposent désormais.

« Il est besoin d'avoir un maire... »

Le corps de ville et l'assemblée des habitants sont présidés par le plus haut officier judiciaire royal, le bailli, ou le lieutenant général du bailliage, ou le lieutenant particulier. En 1560 les échevins exposent le défaut de cette pratique : « *La chambre de ville n'a aucune juridiction, coercion ni contrainte et aux jours d'assemblées ne peuvent rien ordonner...* ». En 1562 ils présentent leur requête : « *Il est besoin d'avoir un maire qui préside, ordonne, appointe, et expédie tout ce qui se présente d'affaires en la chambre...* ».

En 1692, Louis XIV fait opportunément de la charge municipale un office rémunérateur et crée les offices de « *maire perpétuel* » et d'assesseur, 3 offices d'échevins héréditaires



Façade intérieure du deuxième hôtel de Ville (1571-1789)



Copie d'un tableau appartenant aux Grenet (armoiries), exécutée pour le Corps-de-Ville, 1755, J. Grugé (MBA 13879).



Deuxième hôtel de Ville, dessin du XIX^e siècle

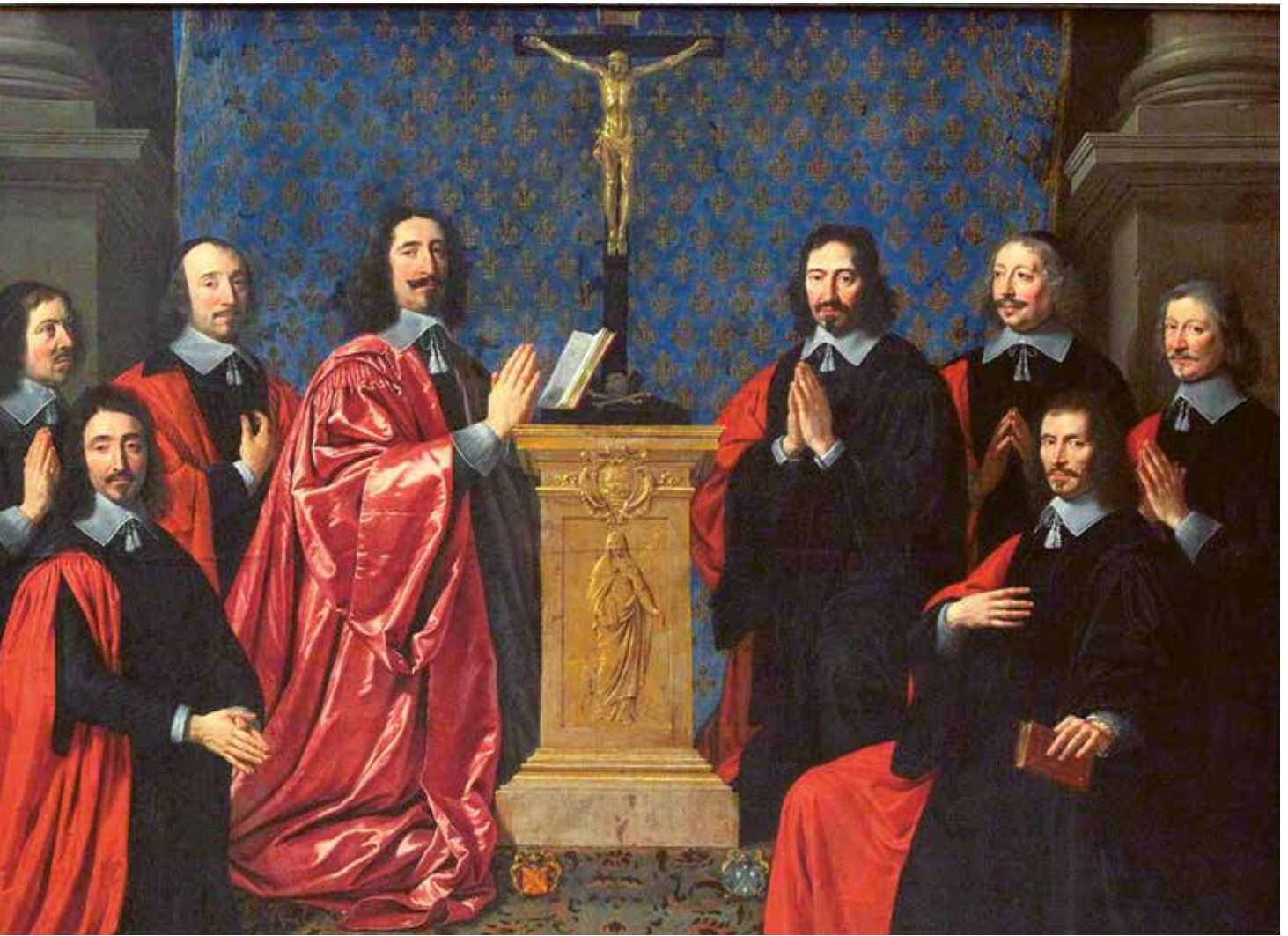
(1704), un office de maire alternatif (1706) et de lieutenant de maire. Triomphe des lieutenants généraux avec la famille Nicole de 1676 à 1767 et J.-B. Asselin jusqu'en 1789. Si, en 1693 le marchand Gilles Camiaille devient le premier maire perpétuel (1693-1696) en emportant l'enchère grâce au financement de sa communauté, il est vite débarqué et Jacques Nicole cumule prévôté, lieutenance et mairie (1696-1708), suivi de son fils Charles (1711-1735). En 1773, la ville achète les offices (maire, lieutenant, 4 échevins, 4

assesseurs) et soumet sa liste de candidats au duc Philippe d'Orléans.

Hôtels de ville

En 1358, le corps de ville se réunit encore à la Tour-le-Roi, et le greffier achète une charretée de bois pour chauffer la salle où « *messeigneurs les élus assemblent* », mais dès 1377 il est propriétaire. D'abord au cloître Saint-Martin (le-Viandier), avec un hôtel agrandi en 1412 par celui du Cisne offert par Charles VI pour abriter l'arsenal. Ensuite en

1571, grâce à la vente à la découpe de l'hôtel Saint-Martin, avec l'hôtel du Grand Perron des Trois Rois, rue des Changes face à la Tour-le-Roi. La location de la façade finance en 1719 la Maison du Corbeau, rue de la Pie, une Chambre du Conseil et du Trésor avec un corps de garde, et en 1781 un greffe et des archives. En 1755, la copie d'un tableau possédé par la famille Grenet orne la Chambre du Conseil: le « *Siège de Chartres par Condé en 1568* ». Les échevins n'ont qu'à traverser la rue pour figurer en robe noire et bonnet



Philippe de Champaigne Le Prévôt des marchands et les échevins de la ville de Paris (1648)



Jeton daté de 1797, aux armes de Jacques Nicole et de la Ville

d'écarlate, torche de cire à la main, dans les grandes liturgies chartraines: joyeuses entrées, pèlerinages et processions.

restably en 1697, Monsieur Nicole Président et Lieutenant général estant maire perpétuel. »

Hommage

Le maire Jacques Nicole (1696-1708) a fait archiver des actes des années 1296 à 1707 dans un « *cartulaire* » conservé aux archives municipales: « *Ce cartulaire a este*

Juliette Clément,

Directrice de Publication, Société archéologique d'Eure-et-Loir.
Sources. Fonds AM Chartres; Fonds SAEL. Cl. J. Clément.

À suivre, mars 2020:

3. « Chartres et sa municipalité en révolution... (1789-1799) »

Hiver 2020



STAGE D'ANGLAIS

Collégiens & Lycéens

Du lundi 24 au vendredi 28 février 2020



CHARTRES
INTERNATIONAL

10h30-12h30 Collégiens

13h30-15h30 Lycéens

Professeur de langue maternelle anglaise

Objectifs

- Consolider les connaissances déjà acquises
- Améliorer la compétence générale, l'aisance de l'expression et de l'écoute.

Programme

- Support audio et vidéo, documents de base et de travail personnel

Coût du stage : 100 €

Pour tous renseignements et inscriptions:

 09 54 68 07 35

Les demandes seront prises dans la limite des places disponibles.

CHARTRES INTERNATIONAL

2 rue Chanzy - 28000 CHARTRES Tél. : 09 54 68 07 35

contact@chartresinternational.com

www.chartresinternational.com



AGENDA

Chaque jour, des rendez-vous culturels pour tous les goûts

EXPOSITIONS

OBJECTIFS

D'EURE-ET-LOIR

Photographies
Jusqu'au 7 février
L'Esperluète
Tél. 02 37 21 17 17

L'UNIVERS

DE JUDITH GUEYFIER

Jusqu'au 15 février
Bibliothèque
Louis-Aragon
Tél. 02 37 88 45 20

REGARDS

SUR LA CATHÉDRALE

Jusqu'au 16 février
Musée des Beaux-Arts
Tél. 02 37 90 45 80

CLIC SUR LES CLICHÉS ANCIENS: LES COLLECTIONS NUMÉRISÉES DE L'APOSTROPHE

Photos
Jusqu'au 29 février
Médiathèque
L'Apostrophe
Tél. 02 37 23 42 00

EXPLORER L'UNIVERS: MILLE MILLIARDS DE PLANÈTES

Jusqu'au 29 février
Médiathèque
L'Apostrophe
Tél. 02 37 23 42 00

EXPOSITION DE LA PLASTICIENNE PILAR DU BREUIL

Jusqu'au 29 février
Café littéraire Le
Marque-Page

ANIMATIONS/ VISITES

VENTE D'UN TIMBRE EN L'HONNEUR DE JACQUELINE DE ROMILLY

Vendredi 7 et samedi
8 février, de 9 h à 12 h
et de 14 h à 18 h
Médiathèque
L'Apostrophe
Tél. 02 37 23 42 00

SOIRÉE CAVE ET CRYPTÉ

Vendredi 7 février
à 18 h 30
Office de tourisme
Tél. 02 37 18 26 26

VISITE FLASH DE L'EXPOSITION REGARDS SUR LA CATHÉDRALE

Samedi 8 février à 11 h
Musée des Beaux-Arts
Tél. 06 60 67 53 66

CHARTRES AU FIL DU TEMPS

Dimanche 9 février
à 11 h
Office de tourisme
Tél. 02 37 18 26 26

RENDEZ-VOUS DES CHINEURS

Dimanche 9 février,
de 9 h à 18 h
Place Billard
Tél. 06 42 37 77 46

CAFÉ HISTORIQUE: NOUVELLE HISTOIRE DE L'OCCUPATION

Jeudi 13 février à 18 h 30
Bar Le Parisien
Tél. 02 37 21 37 50

LE MUSÉE ROMANTIQUE

Du 15 février au 1^{er} mars
Musée des Beaux-Arts
Tél. 02 37 90 45 80

L'ART À TRAVERS LES STATUES DE CHARTRES

Samedi 15 février
à 14 h 30
Office de tourisme
Tél. 02 37 18 26 26

REGARDS SUR LA CATHÉDRALE: VISITE GUIDÉE

Dimanche 16 février
à 15 h 30
Musée des Beaux-Arts
Tél. 02 37 90 45 80

CHARTRES À L'ÉPOQUE D'HENRI IV

Samedi 22 février
à 10 h 30
Office de tourisme
Tél. 02 37 18 26 26

SPECTACLES/ THÉÂTRES/ CONCERTS

LANGUES DE TRIBUNS

Samedi 1^{er} février à 11 h
Théâtre de Chartres
Tél. 02 37 23 42 79

THE BAND FROM NEW- YORK: LA REVANCHE DE BRUNO

Samedi 1^{er} février
à 17 et 21 h
Théâtre Portail sud
Tél. 02 37 36 33 06

AU BONHEUR DES VIVANTS

Mardi 4 février à 20 h 30
Théâtre de Chartres
Tél. 02 37 23 42 79

MON RENAUD PRÉFÉRÉ

Mardi 4 février à 21 h
Théâtre Portail sud
Tél. 02 37 36 33 06

CINQ ANS D'ÂGE

Jeudi 6, vendredi 7
et samedi 8 février
Théâtre Portail sud
Tél. 02 37 36 33 06

MASTER CLASS: CLAIRE DÉSERT

Samedi 8 février à 10 h
Conservatoire
de Chartres
Tél. 02 36 67 30 70

JOUONS ENSEMBLES

Samedi 8 février
à 16 h 30
Salle Doussineau
Tél. 02 36 67 30 70

AU SON DES PERCUSSIONS

Dimanche 9 février
à 17 h
Conservatoire
de Chartres
Tél. 02 36 67 30 70

TROIS SIÈCLES D'OPÉRA, OPUS 2

Mardi 11 février à 20 h 30
Théâtre de Chartres
Tél. 02 37 23 42 79

AUTOUR DU BARBIER DE SÉVILLE

Mercredi 12 février
à 18 h
Médiathèque
L'Apostrophe
Tél. 02 36 67 30 70

LE CANARD À L'ORANGE

Vendredi 14 février
à 20 h 30
Théâtre de Chartres
Tél. 02 37 23 42 79

BOULE DE SUIF

Du jeudi 13 au samedi
15 février
Théâtre Portail sud
Tél. 02 37 36 33 06

CONCERT

Vendredi 21 février
à 20 h 30
Foyer d'accueil chartrain

LE CHAT BOTTÉ

Du 25 février au 3 mars
Théâtre Portail sud
Tél. 02 37 36 33 06

**OPÉRA:
AGRIPPINA**

Samedi 29 février
à 18 h 55
Cinéma Les Enfants
du Paradis

**CONFÉRENCE/
CINÉMA****JEUDIS AU MUSÉE:
LA BIBLIOTHÈQUE
DU CHAPITRE
CATHÉDRALE DE
CHARTRES À L'ÉPOQUE
MÉDIÉVALE ET MODERNE**

Jeudi 6 février à 18 h
Musée des Beaux-Arts
Tél. 0237904580

**CINÉ-CLUB:
LA VIE DE BOHÈME**

Mardi 11 février à 20 h 30
Cinéma Les Enfants
du Paradis
Tél. 0237282887

**JEUDIS AU MUSÉE:
LA TRANSFORMATION
DU CHŒUR DE NOTRE-
DAME**

Jeudi 13 février à 18 h
Musée des Beaux-Arts
Tél. 0237904580

**SOMMES-NOUS SEULS
DANS L'UNIVERS?**

Samedi 15 février
à 15 h 30
Médiathèque
L'Apostrophe
Tél. 0237234200

**HENRI IV: BIEN PLUS
QU'UN « VERT GALANT »**

Samedi 22 février
à 14 h 30
Office de tourisme
Tél. 0237182626

**CINÉ CULTE: REQUIEM
POUR UN MASSACRE**

Jeudi 27 février à 20 h
Cinéma Les Enfants
du Paradis
Tél. 0237282887

**RENCONTRE AVEC
MARIE-LAURE LEBÈGUE**

Samedi 29 février
à 15 h 30
Médiathèque
L'Apostrophe
Tél. 0237234200

JEUNESSE**HISTOIRES
DE LA CABANE**

Samedi 1^{er} février
à 10 h 30 et 11 h 15
Médiathèque
L'Apostrophe
Tél. 0237234200

PÉPITES D'APPLIS

Samedi 1^{er} février à 11 h
Bibliothèque Louis-
Aragon.
Tél. 0237884520.

**ATELIERS CRÉATIFS
AVEC JUDITH GUEYFIER**

Mercredi 5 février,
à 10 h 30 et 14 h
Bibliothèque Louis-
Aragon
Tél. 0237884520.

MÉLI-MÉLO D'HISTOIRES

Mercredi 5 février
de 16 h 30 à 16 h 45
Médiathèque
L'Apostrophe
Tél. 0237234200

MÉLI-MÉLO D'APPLIS

Atelier numérique
Mercredi 12 février
de 16 h à 16 h 30
Médiathèque
L'Apostrophe
Tél. 0237234200

ESCAPE GAME

Du lundi 17 au mercredi
19 février
Musée de l'Ecole
Tél. 0237326213

Retrouvez les autres
animations jeunesse
pendant les vacances
scolaires pages 8 et 9



La culture pour tous, toute l'année

La Ville propose tout au long de l'année un éventail d'animations culturelles pour tous les âges, des jeunes enfants aux adultes en passant par les adolescents. Au programme : musée, cinéma, théâtre, musique ou encore archéologie. Récapitulatif des principaux rendez-vous à ajouter dans votre agenda 2020.



Pour les tout-petits (0-3 ans)

En structure d'accueil :

- Deux séances de cinéma par an à l'intention des crèches.
- Une dizaine d'accueils musicaux dans les structures.
- Plusieurs accueils d'éveil musical, dont une intervention par les professeurs du conservatoire de Chartres.
- Accueil des enfants en

crèches pour un spectacle jeune public au théâtre de Chartres.

Hors structures :

- Séances de lecture « *La ronde des histoires* » à la bibliothèque Louis-Aragon, de 18 mois à 3 ans. Prochain rendez-vous le samedi 14 mars à 11 h, sur inscription au 02 37 88 45 20.

Les juniors (à partir de 3 ans)

À la médiathèque/ bibliothèque :

- Séances de lecture « *Mé-li-mélo d'histoires* » à la médiathèque l'Apostrophe, le mercredi. Prochain rendez-vous le mercredi 5 février à 16 h 30.
- Ateliers numériques « *Mé-li-mélo d'applis* » à la mé-

diathèque l'Apostrophe, à partir de 4 ans. Prochain rendez-vous le mercredi 12 février à 16 h.

- Séances de lectures « *Histoires de la cabane* » à la médiathèque l'Apostrophe. Prochain rendez-vous le samedi 7 mars à 10h30 pour les enfants dès 4 ans et à 11h15 pour les enfants de 6 ans et plus. Billets à retirer à l'espace jeunesse à partir du 5 février.
- Applications culturelles et éducatives en libre accès sur des tablettes numériques.
- Siestes musicales en famille sur des transats. Prochain rendez-vous le samedi 4 avril à 11 h



à la bibliothèque Louis-Aragon. Sur inscription.

- Projection de films jeunesse à l'Apostrophe. Prochaine projection: *Mathilda*, le 16 avril à 15h30. Entrée libre.
- À chaque période de vacances scolaires, jeux vidéos (PS3) en libre accès sur des plages d'une heure, à l'Apostrophe.
- Expositions autour d'un illustrateur ou d'une illustratrice de littérature jeunesse à Louis-Aragon. En ce moment, l'univers de Judith Gueyfier, à découvrir jusqu'au 15 février.

Au musée des Beaux-Arts:

- En projet, pour très bientôt, visites flash et ludiques les mercredis.
- Livrets jeux en autonomie pour redécouvrir le musée en famille.

Archéologie:

- Journée « l'Archéologie en Famille », le dimanche 26 juillet de 15 h à 19 h, sur inscription au 0237 23 41 75.

Adultes et adolescents

Cinéma et musique:

- Siestes musicales théma-

tiques de Chartres. Prochain concert: « *Autour du barbier de Séville* » le mercredi 12 février à 18 h à l'Apostrophe.

Lecture et archives:

- Découverte des coups de cœur des bibliothécaires « *L'avez-vous lu?* » à la bibliothèque Louis-Aragon. Prochain rendez-vous: samedi 8 février à 11 h.
- Les Rendez-vous du patrimoine: présentation de documents d'archives ou patrimoniaux à l'Apostrophe.

Arts et histoire:

- Les Jeudis au musée (musée des Beaux-Arts), chaque jeudi à partir de 18 h, hors vacances scolaires.
- Les conférences mensuelles de l'Apostrophe. Prochain rendez-vous le vendredi 7 février à 17h30 sur le thème « *Incendie et restauration de la cathédrale de Chartres* ». Sur inscription au 0237 36 91 93.
- L'objet du mois du musée des Beaux-Arts, à découvrir dans le magazine *Votre Ville* mais surtout au musée.
- Visites commentées par les archéologues du site gallo-romain de Saint-Martin-au-Val, de juin à septembre.
- Stages de fouilles pour découvrir le métier et les techniques de l'archéologie. Les 3 et 10 septembre prochains sur inscription.

► Contacts renseignements

Médiathèque l'Apostrophe:
02 37 23 42 00
Bibliothèque Louis Aragon:
02 37 88 45 20
Direction de l'Archéologie:
02 37 23 42 20
Ciné-Clap:
06 70 03 24 70
Musée des Beaux-Arts:
02 37 90 45 80.



Groupes de travail Unesco une démarche qui rassemble

Organisée début décembre, la première session des trois groupes de travail thématiques réunissant l'ensemble des acteurs intéressés à la cathédrale a enclenché une dynamique très positive.

Après la mise en place du Comité de bien, les premiers groupes de travail ont commencé à débattre autour des trois thématiques qui fondent le classement de la cathédrale Notre-Dame de Chartres au patrimoine mondial : conservation, restauration, protection des abords, cohabitation des usages ; recherche, diffusion de la connaissance, médiation ; développement touristique et économique du bien et du territoire.

Ces groupes de travail doivent se réunir à trois reprises pour élaborer un diagnostic partagé de la gestion existante avant de produire un tableau de synthèse et de proposer des « fiches actions » destinées à nourrir l'écriture du Plan de gestion, véritable feuille de route des acteurs de la cathédrale. Chacun des participants, représentants de l'État et de la cathédrale, membres de l'Office du tourisme, du Centre des monuments nationaux, des associations historiques, patrimoniales ou culturelles..., est invité à s'exprimer en toute liberté, les interventions n'étant pas nominales dans les comptes rendus.

Une ruche

De ces premiers groupes de travail, il ressort que la cathédrale est une ruche, où se

concentre une multitude d'activités. L'affectation au culte demeure le cœur et l'essentiel de la vie de l'édifice. Une activité démultipliée par sa triple vocation, fait unique en France, d'un site à la fois paroisse, lieu d'une communauté de fidèles, sanctuaire (lieu de pèlerinage) et cathédrale, siège de l'évêque et d'événements diocésains. Ajoutez à cela les demandes d'événements particuliers, comme les concerts, mais aussi les chantiers (pour-tour du chœur, réfection des vitraux), les visites touristiques, la boutique et le Centre des monuments nationaux qui administrent les deux tours. D'où l'utilité de la démarche du Plan de gestion, qui permet à tous les acteurs intéressés à la cathédrale de se parler, de mieux se connaître et de mieux coordonner les actions.

Au cours de ces premiers échanges est apparue l'idée de constituer un véritable fonds documentaire sur la cathédrale en regroupant, pour commencer, l'ensemble des données déjà collectées depuis quarante ans et plus. Une sorte de grande bibliothèque de Chartres consacrée à la connaissance du bien lui-même, de l'art gothique et du vitrail. Le constat d'un « gisement touristique » à mieux exploiter fait aussi son chemin. D'autres fiches action sur la directive paysagère et les vues

lointaines à 360°, qui contribuent au caractère exceptionnel de la cathédrale, et la création d'un parcours vitrail, se dessinent.

Échanges passionnés

La problématique de l'impact des vibrations provoquées par les décibels des concerts environnants sur les vitraux de la cathédrale ou le besoin d'améliorer l'information des touristes en rappelant la priorité de la vocation culturelle de l'édifice et des célébrations ont également été abordés.

La question du parvis a, par ailleurs, donné lieu à des échanges passionnés et intéressants. Si l'aspect esthétique de l'esplanade fait débat, la nécessité de son réaménagement semble faire consensus, de même que l'idée d'y implanter un Centre culturel et touristique qui donnera de la visibilité à l'histoire et au patrimoine archéologique de la ville. En résumé, les échanges sur le sujet ont mis en évidence à la fois une attente et un besoin de clarification.

Quant à la dynamique très positive enclenchée dans cette première session de groupes de travail, elle traduit une vraie envie de la part de tous les participants de « jouer collectif ».

Vertiges de l'amour

Pour prolonger les joies de la Saint-Valentin, le musée des Beaux-Arts propose pendant les vacances un parcours romantique sur le thème de l'amour.



Le tableau qui relate les tendres retrouvailles du duc et de la duchesse d'Angoulême est la première étape du parcours romantique.

Quand l'amour et l'art se rencontrent, cela donne des chefs-d'œuvre. Afin de retracer l'histoire de ces créations ou de leurs auteurs et faire le lien entre elles, le musée des Beaux-Arts propose à tous les amoureux de peinture ou sculpture, mais aussi aux amoureux tout court, un parcours romantique à travers les différentes salles. En contemplant six œuvres de natures différentes, les visiteurs seront invités à explorer l'univers de la tendresse et de la beauté, exprimée par ces artistes.

Cette déambulation thématique commencera par la salle dans laquelle trône une huile sur toile d'Etienne-Barthélémy Garnier, intitulée *Entrevue du duc et de la duchesse d'Angoulême*, le 1^{er} décembre 1823. Comme son nom l'indique ce tableau relate les tendres retrouvailles entre deux époux, Louis-Antoine de Bourbon, duc d'Angoulême, et sa femme Marie-Thérèse-Charlotte, fille de Louis XVI et de Marie-Antoinette. Ensuite, vous découvrirez un cadeau « passionné » offert par Henri II à sa maîtresse Diane de Poitiers. Ce présent est en fait

un ensemble d'émaux peints, réalisés en 1547 par Léonard Limosin sur les cartons de Michel Rochetel, intitulé *Les Douze apôtres*.

Parmi les portraits, un tableau représentant la belle Mme de Normanville, dont le peintre Justus van Egmont semblait secrètement amoureux, vous sera dévoilé. Cette huile sur panneau date du XVIII^e siècle. Dans la salle consacrée au peintre Vlamincx, c'est une lithographie sur papier, d'après un tableau peint en 1934, qui sera mise en valeur. Intitulée *Lettre à Berthe Vlamincx*, elle met en avant l'importance de la tendresse du peintre pour son épouse.

Exposée dans l'avant dernière salle traversée, une photographie du peintre Chaïm Soutine et de son amie Madeleine Castaing sera présentée.

Enfin, dernière étape, vous pourrez admirer un vase sculpté par Henri Navarre en 1951, représentant Les plus belles figures de femmes.

Pour vous guider, un livret d'accompagnement vous sera remis à l'accueil.

► À partir du samedi 15 février au musée des Beaux-Arts

Tau abbatial de Coulomb

Le tau que nous vous présentons ce mois est un important témoignage de l'ornementation des éléments sculptés médiévaux. Il est actuellement visible à l'exposition Regards sur la cathédrale jusqu'au 16 février prochain.



Tau abbatial de Coulomb,
XI-XII^e siècle,
Ivoire
France du Nord ou Angleterre,
inv 925.A

Le tau est formé d'une douille creuse ornée de moulurations, qui vient s'emboîter à l'extrémité du bâton d'un abbé ou d'un évêque. La partie transversale, légèrement convexe est ornée de bandeaux de

feuillages. La liaison entre les deux parties est assurée par une tête monstrueuse qui paraît avaler la douille d'ivoire et l'extrémité du bâton.

Le tau ici présenté a probablement une origine locale. Acquis en 1859, il provient vrai-

semblablement de l'abbaye de Coulombs, dont les colonnes sculptées (conservées au musée du Louvre) présentent des éléments décoratifs comparables à ceux des taux d'ivoire attribués aux ateliers anglais du XII^e siècle.

Des animaux et des hommes

Le nouveau numéro du journal de fouille Archéo est consacré à l'archéozoologie. À la croisée des recherches entre la biologie et l'histoire, cette discipline explore la relation de l'homme avec l'animal depuis la Préhistoire.



Crâne de chat découvert rue Fulbert (XIV^e siècle). Les fines incisions présentes sur le museau révèlent une récupération de sa fourrure.

Des vestiges d'animaux

L'animal est omniprésent dans la vie quotidienne et spirituelle des sociétés passées. Les restes d'animaux découverts sur les sites archéologiques livrent de nombreuses informations. Une multitude d'espèces animales a cohabité avec l'homme, de manière plus ou moins étroite (mammifères, oiseaux, poissons, insectes...). Elles ont laissé des traces de leur présence, directes (os, dent, coquille, exosquelette...), indirectes (empreintes, maladies...) ou transformée (cuir, objets en os, en ivoire...).

C'est un patrimoine fragile car ces vestiges sont issus d'êtres vivants, dont la conservation est très variable en fonction de la nature des sols. Leur étude débute par la détermination

d'un ensemble de caractères biologiques (espèce, âge, sexe, traces de maladies...), puis s'intéresse aux raisons de leur présence aux côtés des hommes... Présence qui peut être liée à des savoir-faire ancestraux (élevage, artisanat, cuisine, pharmacopée) et des traditions spirituelles (pratiques religieuses, symboliques...).



Peigne en os de l'époque mérovingienne (V^e- VIII^e siècle apr. J.-C.) découvert rue Fulbert à Chartres

Être archéozoologue

Julie Rivière est archéozoologue au sein de la Direction de l'archéologie de Chartres métropole depuis 2007. Après une formation en Préhistoire, elle s'est spécialisée dans le domaine des sciences de l'environnement appliquées à l'archéologie auprès des équipes de l'EHESS de Toulouse puis du Muséum d'Histoire Naturelle de Paris. Ses problématiques de recherches actuelles sont intimement liées aux découvertes locales et à l'histoire du territoire eurélien. Elles visent à mettre en évidence la manière dont les sociétés humaines ont sollicité et valorisé les espèces animales, à différents moments de leur

histoire. Être archéozoologue c'est donc avant tout s'intéresser à un patrimoine animal varié, dont la richesse est aujourd'hui menacée.



Couverture de l'Archéo 30
Ces fascicules sont disponibles dans tous les lieux culturels de la ville et au Guichet unique

Un patrimoine à faire renaître

Charlotte Hannotte et Marjorie Maqueda-Rolland, restauratrices de la Direction de l'archéologie de Chartres métropole, œuvrent patiemment à la renaissance des témoignages persistant de notre passé commun.



Marjorie travaille à la Direction de l'archéologie

Chaque année, Charlotte et Marjorie voient passer entre leurs doigts experts des centaines d'objets, exhumés lors des opérations archéologiques menées par Chartres métropole. De la céramique protohistorique à la plaque-boucle mérovingienne en fer, en passant par la fibule gallo-romaine en bronze, ces trésors n'en n'ont toutefois pas toujours l'air en sortant de terre ! À force de minutie et de patience, ils vont pourtant retrouver leur apparence initiale.

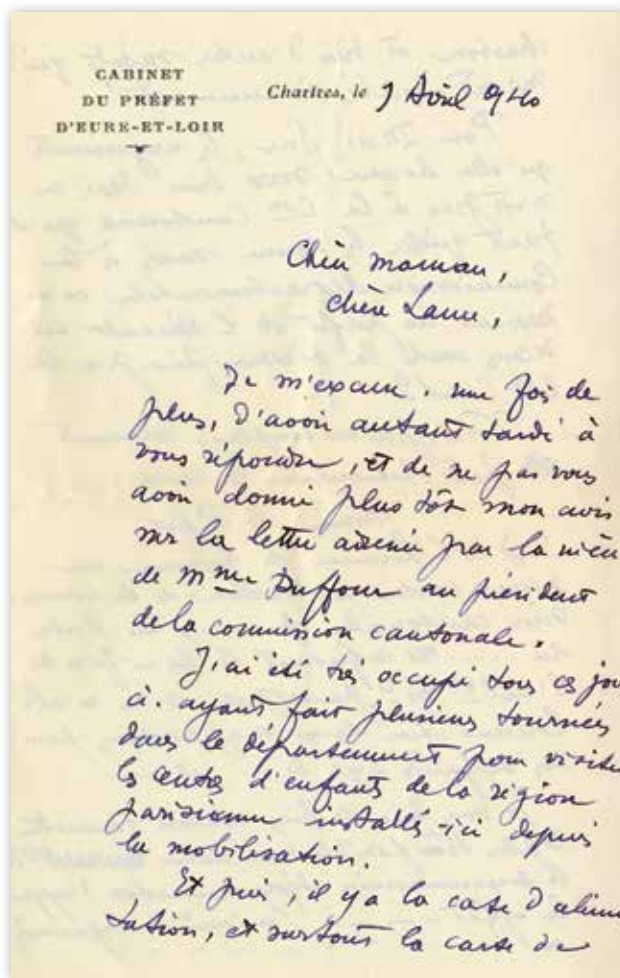
À peine mis au jour par les archéologues, les objets entrent au laboratoire pour y être traités. Mis à sécher, nettoyés, consolidés, stabilisés, parfois même radiographiés, ils entreprennent une véritable cure de jouvence. Progressivement identifiés et préservés, ils livrent alors leurs secrets aux restauratrices, mues par le souci permanent d'agir pour transmettre ce patrimoine aux générations présentes et futures. Le laboratoire possède tous les équipements nécessaires à la restauration des différents

matériaux archéologiques, des moyens qui s'adaptent aux besoins spécifiques des objets : la corrosion et les sédiments incrustés disparaissent des surfaces ferreuses grâce au micro-sablage ; les patines des bronzes réapparaissent sous les lames de scalpel acérées ou les passages doux du pinceau. C'est ainsi que, grâce à l'expérience et au savoir-faire, renaissent ces vivants et lumineux témoins de notre histoire commune.

Une lettre de Jean Moulin

La Ville a acquis une lettre de Jean Moulin datée du 9 avril 1940 et adressée à sa mère et sa sœur, qui vient enrichir le fonds du musée des Beaux-Arts.

Fin 2019, la Ville de Chartres a fait l'acquisition en vente publique d'une lettre de Jean Moulin écrite à sa mère, résidant à Montpellier, datée du 9 avril 1940, période où il était préfet d'Eure-et-Loir. Rédigée sur du papier à en-tête du cabinet de la préfecture d'Eure-et-Loir, cette lettre relate le quotidien et les préoccupations du préfet dans les premiers mois de la Seconde Guerre mondiale pendant la période précédant la Bataille de France. Il y parle des tournées de visites aux centres d'enfants déplacés de la région parisienne et évoque les cartes de rationnement pour l'alimentation et le charbon que les autorités viennent de mettre en place par décret au début de l'année 1940. Il fait part également d'un projet de randonnée dans les Alpilles avec sa sœur Laure et sa cousine Marcelle lors de son prochain séjour à Saint-Andiol, village près d'Avignon à la lisière des



Première page de la lettre de 2 feuillets manuscrits, H 21 X larg. 13,5 cm ; enveloppe, H 11,3 X larg. 14,5 cm

Alpilles d'où la famille Moulin est originaire et possède une résidence. Il donne des conseils à une connaissance de la famille pour des démarches administratives.

L'enveloppe est également conservée et il est à noter que Jean Moulin indique les initiales des prénoms de son père, Antoine (Antonin) Émile et non ceux de sa maman Blanche Élisabeth alors veuve depuis 1938. Elle est affranchie à 1 franc, tarif d'une lettre de moins de 20 g. avec deux timbres à 50 cts « Type Paix ». Comme il s'agissait d'un courrier personnel, l'expéditeur n'a pas profité de la franchise postale dont bénéficiait la préfecture (Remerciements à Jean-Francis Ressort, du Cercle philatélique chartreais, pour la description de l'enveloppe).

Précieux témoignage des deux années de Jean Moulin au poste de préfet d'Eure-et-Loir avant son premier acte de résistance le 17 juin 1940, cette lettre de deux feuillets ma-

nuscrits vient enrichir le fonds et la documentation consacrés au célèbre résistant et conservés au musée des Beaux-Arts de Chartres.

2020, année nationale de la bande dessinée !

La bande dessinée sera mise à l'honneur en France, et à Chartres en particulier, en 2020. L'opération, organisée par le ministère de la Culture, le Centre national du livre et la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image, a pour objectif de célébrer le 9^e art et tous ceux qui le font vivre.



| Véronique Cazot

On trouve aujourd'hui pas moins de 13360 titres de bandes dessinées adultes et jeunesse dans les collections des bibliothèques de Chartres, régulièrement enrichies de nouvelles acquisitions. Deux fois par an, certaines font l'objet d'un vote lors du « Coup de cœur BD des lecteurs ». Animation organisée en partenariat avec la librairie spécialisée BD Flash. Parmi les derniers coups de cœur des lecteurs, on citera les remarquables *Bolchoi arena* (scénario de Boulet, dessins d'Aseyk - Delcourt, 2018) et *L'Obsolescence programmée de nos sentiments* (scénario

de Zidrou, dessin d'Aimée De Jongh - Dargaud, 2018). Pour voter, il vous suffit de compléter le bulletin inséré dans la bande dessinée. Les résultats de la prochaine sélection seront annoncés en février.

Dans le cadre de cette année nationale de la bande dessinée, les bibliothèques de Chartres auront l'occasion de mettre davantage encore en valeur cette forme d'expression artistique majeure lors de deux rendez-vous :

- **L'exposition « 12 regards de femmes sur 12 femmes de BD »**, du 4 mars au 3 mai à l'Apostrophe, où l'on retrouvera des héroïnes incontournables

comme Adèle Blanc-Sec ou Marjane, mais aussi des héroïnes plus récentes, imaginées par des scénaristes et dessinatrices de talent.

- **Rencontre avec Véro Cazot**, le 14 mars à 15h30 à l'Apostrophe. La scénariste chartreuse de la très remarquée Betty Boob (Casterman) viendra présenter son dernier album, *Olive* (Dupuis), illustré par Lucy Mazel, premier tome d'une série de quatre. L'histoire d'Olive, 17 ans, en proie à une vie intérieure très intense, qui s'est créé un monde imaginaire qu'elle visite à volonté.

Master Class

Claire Désert



Professeure au Conservatoire national supérieur de Musique (CNSM) de Paris, la pianiste Claire Désert, originaire d'Angoulême, débute le piano à l'âge de 5 ans. À 14 ans elle entre au conservatoire de Paris et se spécialise en musique de chambre. C'est en 1990 que sa carrière décolle avec de nombreuses représentations sur des grandes scènes et lors de festivals internationaux. Elle obtient une Victoire de la Musique En 1997.

Son répertoire, classique, est composé d'œuvres des plus grands musiciens tels que Schumann, Brahms, Chopin, Liszt ou encore Schubert. Aujourd'hui, Claire Désert continue de partager son expérience au

quotidien avec les jeunes talents. À Chartres, elle animera une master class le samedi 8 février, au cours de laquelle elle fera travailler six élèves pianistes en cycle spécialisé, originaires de la ville ou de la région. À l'occasion de leur dernière année dans leurs conservatoires respectifs, ils auront ainsi l'occasion de rencontrer cette pédagogue renommée et de bénéficier de ses conseils précieux pour la suite de leurs études. Lors de cette journée, les auditeurs libres seront les bienvenus.

► Samedi 8 février de 10 h à 17 h au conservatoire, Cloître des Cordeliers
22 rue Saint-Michel
Entrée libre sur réservation : 0236673070

Inscriptions

CHAM/CHAD 2020

Les classes à horaires aménagés musique (CHAM) et danse (CHAD), sont organisées en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale et permettent à des élèves, du CE1 à la 3^e pour la musique et du CE2 à la 3^e pour la danse, de bénéficier de ces enseignements artistiques au conservatoire sur leur temps scolaire. Trois établissements proposent ces cursus à Chartres : l'école Maurice de Vlaminck (CHAM), l'école Jules Ferry (CHAD) et enfin le collège Hélène Boucher (CHAM et CHAD) qui prend la suite dans le secondaire. Concernant les écoles, le dossier d'inscription en classe à horaires aménagé est à renvoyer à l'établissement pour le 20 mars, les tests d'admission se dérouleront courant mai et la commission se réunira le 20 mai. Pour les collèges, la commission aura lieu plus tôt, le 7 avril et les dossiers de candidature seront à retourner pour le 10 février dans l'école primaire où les futurs collégiens sont scolarisés cette année.

► Pour plus de renseignements contactez le 02 36 67 30 70 Ou rendez-vous sur chartres.fr

Une session prévention auditive pour sensibiliser les élèves

Musique forte, casques audio, cris ou même téléphones sont autant d'agressions sonores. Le conservatoire de Chartres a fait appel à une association pour en prémunir ses élèves.



C'est en prenant de bonnes résolutions que le conservatoire de Chartres a démarré l'année 2020. Fin janvier, il a en effet organisé deux journées de prévention auditive destinées à préserver l'intégrité physique de ses élèves, mais également de son corps enseignant.

Lors de cette session, l'association Audition solidarité, qui œuvre à l'international pour l'amélioration du bien-être auditif, a proposé une série d'ateliers ludiques sur le fonctionnement de l'oreille. Elle a également fourni de nombreuses illustrations et statistiques sur les niveaux de

décibels du quotidien et leur impact. Audition solidarité, qui était représentée lors de cette session par deux de ses membres spécialistes de l'audition, sensibilise ainsi 50 000 musiciens chaque année en France. Ceux qui jouent en orchestre sont particulièrement visés, étant exposés longtemps et en permanence à une multitude de bruits forts. À cette occasion, les élèves concernés ont d'ailleurs été fortement incités à porter des protections adaptées, lorsque le niveau sonore est très élevé. « *J'étais moi-même musicien d'orchestre et je portais des protections moulées sur mesure pour mes oreilles, plus confortables*

que des bouchons classiques » relate Hervé Guignier, directeur du conservatoire.

Cette session ne s'adressait pas uniquement aux musiciens, puisque les danseurs y étaient également conviés. « *Il s'agit de faire de la prévention auprès de tous nos élèves, car tous sont touchés par les agressions du quotidien, en particulier avec la musique compressée et les écouteurs* » explique le directeur. En tout, six séances de 45 minutes ont été organisées avec les élèves tandis que les professeurs ont eu droit à une heure et demie, au cours de laquelle ils ont été sensibilisés aux dangers des agressions sonores.

THÉÂTRE

DE CHARTRES



Crédit: Céline Nieszower

Le Canard à l'orange.



LANGUES DE TRIBUNS

Samedi 1^{er} février à 11h

Lecture et rencontre.

Au Petit Théâtre (Durée: 1 h)

Entrée libre sur réservation au
0237234279

Pour leur troisième lecture, Antoine Marneur et Bruno de Saint Riquier aborderont les discordes, controverses et joutes verbales qui font partie intégrante de ce qu'on appelle

« l'Esprit Français ». Les combats politiques sont souvent leurs terrains de prédilections, car chez les politiciens le verbe est une valeur, il se porte haut et fort, il est en acte. La tribune, c'est « sa tête de gondole », et que ce soit sous les traits de Danton, Robespierre, Clemenceau, Jaurès, Briand, de Gaulle, Simone Veil ou Badinter, il s'y expose toujours avec force, panache et splendeur...

Crédit: Les Âmes nocturnes



Au bonheur des vivants.

Crédit: Laurent Bugnet



Trois siècles d'opéra, opus 2.

AU BONHEUR DES VIVANTS

Mardi 4 février à 19 h 30

Théâtre gestuel et visuel
Conception, mise en scène et interprétation de Cécile Roussat et Julien Lubek.
 Grande salle (Durée: 1h15)
 À partir de 7 ans

Après *Les Âmes Nocturnes* et plus de 230 représentations à travers le monde, les clowns virevoltants et imprévisibles de Cécile Roussat et Julien Lubek ressurgissent dans un délire réjouissant et féérique. À la croisée du burlesque, de l'illusion et du cirque, ce duo inclassable

rappelle autant Gaston Lagaffe que Magritte, la Famille Addams que Buster Keaton. Des objets qui s'animent, une pesanteur évanouie, l'absurdité poétique du quotidien, un univers fantasmagorique d'où tout s'échappe... c'est leur façon de parler de cette folie qu'est la vie.

TROIS SIÈCLES D'OPÉRA, OPUS 2

Mardi 11 février à 20 h 30

Orchestre de Chambre Nouvelle Europe.
Direction: Nicolas Krauze.
 Grande salle (Durée: 1h40 avec entracte)

Un voyage musical inédit, avec les plus grands airs de trois siècles d'opéra, interprétés par quatre jeunes chanteurs lauréats de concours internationaux, accompagnés par une vingtaine de musiciens de l'Orchestre de chambre Nouvelle Europe, qui proposeront une orchestration entièrement réécrite pour ce répertoire, mélangeant à merveille les couleurs et les timbres instrumentaux.

LE CANARD À L'ORANGE

Vendredi 14 février à 20 h 30.

Texte de William Douglas Home.
Mise en scène de Nicolas Briançon.
 Grande salle (Durée: 1h40)
 COMPLET

Animateur-vedette de télévision qui multiplie les infidélités, Hugh Preston déclare un vendredi soir à sa femme Liz, qu'il sait qu'elle a un amant. Au pied du mur, elle lui avoue sa liaison avec un homme qu'elle compte rejoindre le dimanche suivant. Hugh lui offre alors de prendre tous les torts à sa charge et de se faire prendre en flagrant délit d'adultère au domicile conjugal avec sa secrétaire...

Pour Nicolas Briançon, monter *Le Canard à l'orange*, c'est tenter de renouer avec ce que la comédie de boulevard a de plus étincelant, de plus joyeux, de plus brillant. C'est plonger le spectateur dans un feu d'artifice d'esprit et de drôlerie.

► **Renseignements et réservations:**
www.theatredechartres.fr/billetterie@theatredechartres.fr
 02 37 23 42 79 / du mardi au vendredi 13 h 30 - 18 h 30
 et samedi 10 h - 13 h

TOUTE L'ACTU DES THÉÂTRES

THÉÂTRE PORTAIL SUD

► Réservations
Tél.: 02 37 36 33 06
www.theatreportailsud.com



CINQ ANS D'ÂGE

**Du jeudi 6 au samedi 8 février
à 21 h ainsi qu'à 17 h le samedi**

De Jean-Pierre Klein. Avec Lætitia Richard, Rémi Goutalier, Régis Romele et Patrick Courtois.

Un adolescent né d'une relation extraconjugale revit devant le juge ses souvenirs à l'âge de 5 ans. Sa mère, qui veut se venger du père, qui l'a quittée, prend son fils à témoin, le rendant complice de ses tourments, ses ambiguïtés et ses obsessions.

Une pièce drôle et cruelle portée par quatre talentueux comédiens.

Entrée: 17 € - Tarif réduit et abonné: 13 €



BOULE DE SUIF

**Du jeudi 13 au samedi 15 février
à 21 h ainsi qu'à 17 h le samedi.**

Une nouvelle de Guy de Maupassant, adaptée par André Salzet.

Pendant la guerre de 1870, en plein hiver, à l'heure de la débâcle des troupes françaises, dix personnes fuient Rouen, envahi par les Prussiens, à bord d'une diligence en direction du Havre: un couple de commerçants, un couple de bourgeois, un couple de notables, deux religieuses, un patriote

révolutionnaire et, Boule de suif, une prostituée.

Entrée: 17 € - Tarif réduit et abonné: 13 €

REGIS MAILHOT

Nouvelles Pigeonnades

**Du jeudi 20 au samedi 22 février
à 21 h, ainsi qu'à 17 h le samedi**

Le sale gosse de l'humour revient avec un nouveau spectacle. Homme de scène reconnu, Régis Mailhot est aussi auteur de spectacles à succès, chroniqueur vedette du Fou du roi sur France Inter, humoriste sur RTL au côté de Stéphane Bern depuis 2011, pilier de la "Revue de presse" sur Paris Première, auteur d'ouvrages satiriques et du dernier spectacle de Laurent Gerra.

Entrée: 17 € - Tarif réduit et abonné: 13 €

LE CHAT BOTTÉ

**Du mardi 25 février au mardi
3 mars à 10 h 30 et 14 h 30.**

*Adapté par Danièle Zirah, d'après le conte de Charles Perrault
Avec Michel Crance et Danièle Zirah.*

Marionnettes: Danièle Zirah et Nadine Ragot

Le plus jeune fils d'un meunier reçoit pour tout héritage, un chat malicieux et doué de la parole, qui va faire sa fortune...

Un spectacle original et dynamique où se mêlent comédiens et marionnettes dans des décors enchanteurs.

Un spectacle pour les enfants qui ne laisse pas les grands indifférents

Entrée: 12 € - Tarif enfant: 8 €



BEAUCOUP DE VERRE UN PEU D'ACIER

**Jeudi 6 et vendredi 7 février à
20 h 30**

*Spectacle écrit et mis en scène par
Baptiste Dezerces, ancien élève de
Ludovic Houvet au Théâtre du Seuil.*

*Avec François Clavier, Baptiste
Dezerces, Valentine Krasnochok et
Alexandre Lecroc.*

La pièce raconte une journée fictive dans la vie de John Lennon, confiné dans sa chambre à Los Angeles en 1974 et confronté à une crise artistique profonde. Six de ses proches, six visiteurs indésirables, vont tenter de le sortir de sa torpeur. Mais, face à la claustrophobie et au mutisme du chanteur, ils vont se retrouver très vite confrontés à leurs propres doutes et névroses.

Peuplés de personnages qui rivalisent d'extravagance, cette histoire pleine de truculence permet de creuser des questions fondamentales. Musicien hors pair, star, icône, John Lennon est également une figure politique qui a apporté l'utopie d'une réconciliation mondiale. Mais il n'est pas exempt de contradictions.

Dans la pièce, Lennon est confronté à ses responsabilités, il s'enfonce, refuse le contact... Mais au fond, que nous doit-il réellement ? Comment l'artiste existe-il quand il ne crée pas ? Pourquoi avons-nous besoin de l'art ?

THÉÂTRE DU SEUIL

► Renseignements
07 64 27 93 47
Réservations :
theatreduseuil.com
ou info.
theatreduseuil@gmail.com
Tarifs : 15 et 20 €



L'AMI (DE MON AMI)

**Vendredi 14 février à 14 h et à
20 h 30 et samedi 15 février à 18 h.**

*D'Emanuelle Delle Piane
Spectacle jeune public à partir de*

*8 ans. Spectacle pour comédien,
clown et marionnettes par le
Théâtre de l'Escabeau (Briare 45).*

Cela fait longtemps que Monsieur Legris vit seul chez lui dans son univers tout gris. Un jour, pour rendre service, il est contraint d'accepter un énorme paquet jaune livré par la poste, qui vient défigurer son salon. À la grande surprise de Monsieur Legris, il en sort un personnage haut en couleur qui va s'incruster chez lui. Finie la grise routine ! Bien que remuant et multicolore, Confetti n'est pas très gai. Il est même triste. Il finit par avouer à Monsieur Legris que c'est parce que l'AMI l'a quitté. Mais qui est cet ami qui semble beaucoup manquer à Confetti ? Un doudou, un parent, un animal ? Pour comprendre, Monsieur Legris va devoir sortir de sa grisaille et prendre des couleurs. Avec Confetti, ils pourront alors partir ensemble à la recherche d'un nouvel ami...

THÉÂTRE EN PIÈCES

► Théâtre de Poche
Abbaye Saint-Brice.
2, rue Georges-
Brassens.
Tél. 02 37 33 02 10.
www.theatre-en-pieces.fr



LE PROGRAMME DE FÉVRIER



Mardi 11 février à 20 h 30,
À la médiathèque
l'Apostrophe.

LA VIE DE BOHÈME

D'Aki Kaurismäki (Finlande-France, 1991, 1h40). Avec André Wims et Jean-Pierre Léaud.

Paris, dans les années 1950. Marcel Max, dramaturge, ne parvient pas à faire éditer sa pièce. Il rencontre Rodolfo, un peintre albanais dont les toiles ne se vendent pas, et Schaunard, un compositeur irlandais anonyme. Ils deviennent amis et décident d'affronter les difficultés de la vie ensemble.

La Vie de bohème parle de la dignité des gens qui, même dans la pire détresse, ne perdent jamais le respect d'eux-mêmes.

Jeudi 13 février à 20 h 30

Au cinéma Les Enfants du Paradis

Rencontre avec le réalisateur
Stéphane Demoustier

LA FILLE AU BRACELET

De Stéphane Demoustier (France, 2020, 1h36). Avec Melissa Guers, Chiara Mastroianni, Roschdy Zem, Anaïs Demoustier

Lise, 18 ans, est accusée d'avoir

assassiné sa meilleure amie. Alors que le procès débute, ses parents sont à ses côtés pour la soutenir. À mesure que sa vie intime est dévoilée à la cour, la vérité devient difficile à discerner. Qui est réellement Lise ?

Le mystère d'une génération mise à nue dans un drame judiciaire sobre et remarquablement maîtrisé.

Jeudi 27 février à 20 h,
Au cinéma Les Enfants du Paradis

REQUIEM POUR UN MASSACRE

D'Elem Klimov (URSS, 1985, 2h20, vostf). Version restaurée

En 1943, en Biélorussie, Fiora, un jeune villageois, déterre le fusil d'un soldat mort et s'engage chez les partisans contre l'envahisseur allemand. Avec l'énergie et l'idéalisme d'un enfant, il plonge dans l'horreur d'un monde qui dépasse les adultes eux-mêmes. Entre errance et combat, Fiora devient le témoin de toutes les horreurs de la guerre.

« Longtemps oublié, ce très grand film du cinéaste russe Elem Klimov est un événement pour les cinéphiles » (L'Obs).

► Séance ciné-culte : tarif réduit avec la carte Ciné-Clap.

Jacqueline de Romilly

honorée par un timbre

À l'occasion du 10^e anniversaire de la disparition de la philologue, essayiste, traductrice et helléniste Jacqueline de Romilly, native de Chartres, la médiathèque l'Apostrophe organise une émission-vente d'un timbre Premier jour à son effigie vendredi 7 et samedi 8 février.

Jacqueline David – future Jacqueline de Romilly – est née en mars 1913 à Chartres. Orpheline de père, brillant normalien et philosophe mort au champ d'honneur en octobre 1914, elle marchera sur les pas de celui-ci en devenant en 1930 la première lauréate féminine du concours général, avec le premier prix de version latine et le deuxième prix de version grecque. Suivront des études en khâgne, une admission à l'École normale supérieure, un doctorat de Lettres (1947) et une carrière de professeure en littérature dans plusieurs universités françaises et étrangères, comme Oxford, en Angleterre, et Cambridge aux États-Unis.

Première femme en habit vert

Ce sont ses travaux en faveur de la littérature grecque ancienne qui vont valoir la reconnaissance internationale à Jacqueline de Romilly. En 1955,



la Grèce lui remettra à titre honorifique la nationalité hellénique et la nommera même ambassadrice de l'hellénisme en 2000.

À partir de 1973, elle fut la première femme professeur au Collège de France, où elle occupa la chaire de la Grèce antique. Elle est aussi devenue la première femme à être nommée professeure honoraire au

Collège de France en 1984 et, à 75 ans, la première femme à porter l'habit vert d'académicienne, Marguerite Yourcenar, entrée avant elle à l'Académie française, ayant refusé de s'en parer. Elle mena également des combats en faveur des valeurs civiques et de l'étude du grec ancien et du latin dans l'enseignement secondaire.

Jacqueline de Romilly s'est éteinte le 18 décembre 2010 à Boulogne-Billancourt. Elle est inhumée au cimetière du Montparnasse. Avant la mise en vente du timbre, le lundi 10 février, la Poste et le Cercle philatélique charttrain organisent une émis-

sion-vente d'un timbre Premier jour les vendredis 7 (espace patrimoine) et samedi 8 février (auditorium) de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h à l'Apostrophe.

► Projection des *Grands entretiens du cercle*, présenté par Laure Adler à l'auditorium de l'Apostrophe samedi 7 à 15h30

COMPTE RENDU SUCCINCT DU 16 JANVIER 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL sous la présidence de M. Jean-Pierre GORGES, Maire
DÉSIGNE Monsieur MAYINDA-ZOBELA Secrétaire de séance,

Étaient présents: Mme Élisabeth BARRAULT, M. Guillaume BONNET, M. Thibaut BRIERE-SAU-
NIER, Mme Maria CHEDEVILLE-JEBLI, M. Alain
CONTREPOIS, Mme Geneviève CRESSAN,
Mme Karine DORANGE, M. Jean-Maurice DU-
VAL, Mme Élisabeth FROMONT, M. Patrick GE-
ROUDET, M. Jean-Pierre GORGES, M. Daniel
GUERET, Madame Monique KOPFER, Madame
Nabila LAKEHAL, M. David LEBON, M. Laurent
LHUILLE, M. Alain MALET, M. Franck MASSELUS,
M. Pierre MAYINDA-ZOBELA, Mme Isabelle MES-
NARD, Mme Janine MILON, Mme Bénédicte MO-
REL, M. Alain PIERRAT, M. Boris PROVOST, M. José
ROLO, M. Michel TEILLEUX, Mme Isabelle VINCENT.
Étaient représentées: Mme Céline DEVENDER
par pouvoir à M. Laurent LHUILLE, Monsieur
Yves NAUDIN par pouvoir à Mme Janine MILON,
Mme Agnès VENTURA par pouvoir à Mme Ge-
neviève CRESSAN, Mme Dominique DUTARTRE
par pouvoir à M. José ROLO, Mme Kenza
BENYAHIA par pouvoir à M. Alain CONTREPOIS,
Mme Jacqueline ELAMBERT par pouvoir à M.
Jean-Maurice DUVAL, Mme Josette BERENFELD
par pouvoir à Madame Monique KOPFER.

Étaient excusés: Mme Françoise FERRONNIERE,
Mme Nadège GAUJARD, M. Murat YASAR.

Étaient absents: Mme Sandra RENDA, M. Sé-
bastien TENAILLON.

Communication des décisions prises par le Maire de Chartres

DECISION N° D-V-2019-0618 Acquisition de concession n° 20832

DÉCIDE

ARTICLE 1: D'autoriser Madame RIGAUDEAU Mi-
chèle épouse PORCHET demeurant 2 place
Saint Louis 28000 CHARTRES à bénéficier d'une
concession en columbarium n° 20832 située
S77-007-EL-CA7 au cimetière Saint-Chéron
de Chartres, d'une durée de 15 ans à compter
du 26 juillet 2019, pour y fonder une sépulture
familiale.

ARTICLE 2: La présente concession est accor-
dée moyennant le versement de la somme de
600,00 € versée au Trésor Public.

DECISION N° D-V-2019-0619 Renouvellement de concession n° 20915

DÉCIDE

ARTICLE 1: D'autoriser Monsieur LEHAÏTRE Jean
demeurant 10 rue de Josphat 28300 LÈVES à
bénéficier du renouvellement de la concession
pleine terre située S15-151-R07-T07 au cimetière
Saint-Chéron de Chartres, pour une durée
de 15 ans à compter du 31 juillet 2019, sous le
n° 20915.

ARTICLE 2: La présente concession est accor-
dée moyennant le versement de la somme de
250,00 € versée au Trésor Public.

DECISION N° D-V-2019-0620 Renouvellement de concession n° 20916

DÉCIDE

ARTICLE 1: D'autoriser Madame DOUSSET Jac-
queline demeurant Les Rigaudières 28240
LE THIEULIN à bénéficier du renouvellement
de la concession en pleine terre situé S33-
101-R05-T13 au cimetière Saint-Chéron de
Chartres, pour une durée de 30 ans à compter
du 28 septembre 2019, sous le n° 20916.

ARTICLE 2: La présente concession est accor-
dée moyennant le versement de la somme de
500 € versée au Trésor Public.

DECISION N° D-V-2019-0621 Renouvellement de concession n° 20921

DÉCIDE

ARTICLE 1: D'autoriser Monsieur RUAUDEL Phi-
lippe demeurant 7 rue de la Bourdinière 28000
CHARTRES à bénéficier du renouvellement
de la concession pleine terre située S72-
076-R04-T07 au cimetière Saint-Chéron de
Chartres, pour une durée de 15 ans à compter
du 21 janvier 2023, sous le n° 20921.

ARTICLE 2: La présente concession est accor-
dée moyennant le versement de la somme de
250,00 € versée au Trésor Public.

DECISION N° D-V-2019-0622 Acquisition de concession n° 20926

DÉCIDE

ARTICLE 1: D'autoriser Madame DELORME Fran-
çoise demeurant 8 rue des Castors 28000
CHARTRES à bénéficier d'une concession au
columbarium n° 20926 située S77-014-EL2-CA6
au cimetière Saint-Chéron de Chartres, d'une
durée de 10 ans à compter du 4 novembre
2019, pour y fonder une sépulture familiale.

ARTICLE 2: La présente concession est accor-
dée moyennant le versement de la somme de
390,00 € versée au Trésor Public.

DECISION N° D-V-2019-0623 Acquisition de concession n° 20927

DÉCIDE

ARTICLE 1: D'autoriser Monsieur LICCARDI Gilbert
& Madame MORIN Catherine demeurant 13
rue Victor Gibert 28000 CHARTRES à bénéficier
d'une concession en caveau n° 20927 située
S80-060-R04-T04 au cimetière Saint-Chéron
de Chartres, d'une durée de 30 ans à compter
du 5 novembre 2019, pour y fonder une sépul-
ture familiale.

ARTICLE 2: La présente concession est accor-
dée moyennant le versement de la somme de
596,00 € versée au Trésor Public.

DECISION N° D-V-2019-0624 Renouvellement de concession n° 20928

DÉCIDE

ARTICLE 1: D'autoriser Madame PILLON Huguette
demeurant 28 bis rue Gambetta 78120 RAM-
BOUILLET à bénéficier du renouvellement de
la concession en pleine terre située S72-010-
R01-T10 au cimetière Saint-Chéron de Chartres,
pour une durée de 30 ans à compter du
24 mai 2019, sous le n° 20928.

ARTICLE 2: La présente concession est accor-
dée moyennant le versement de la somme de
500,00 € versée au Trésor Public.

DECISION N° D-V-2019-0625 Renouvellement de concession n° 20931

DÉCIDE

ARTICLE 1: D'autoriser Madame FONTAINE Chan-
tal demeurant 21 Les Herses 2322 LE CRÉT-DU-
LOCLE SUISSE à bénéficier du renouvellement
de la concession en pleine terre située S33-
174-R08-T20 au cimetière Saint-Chéron de
Chartres, pour une durée de 15 ans à compter
du 24 février 2018, sous le n° 20931.

ARTICLE 2: La présente concession est accor-
dée moyennant le versement de la somme de
250,00 € versée au Trésor Public.

DECISION N° D-V-2019-0626 Renouvellement de concession n° 20933

DÉCIDE

ARTICLE 1: D'autoriser Madame GUILLEMAIN

Charlotte demeurant 10 avenue de Bretagne
28300 MAINVILLIERS à bénéficier du renouvel-
lement de la concession en pleine terre située
S49-163-R08-T09 au cimetière Saint-Ché-
ron de Chartres, pour une durée de 15 ans à
compter du 11 mars 2018, sous le n° 20933.

ARTICLE 2: La présente concession est accor-
dée moyennant le versement de la somme de
250,00 € versée au Trésor Public.

DECISION N° D-V-2019-0627 Renouvellement de concession n° 20934

DÉCIDE

ARTICLE 1: D'autoriser Madame DUPERCHE Si-
mone demeurant 21 rue de la Brèche 28000
CHARTRES à bénéficier du renouvellement de
la concession en columbarium située S63-
07-EL20-CA7 au cimetière Saint-Chéron de
Chartres, pour une durée de 10 ans à compter
du 19 octobre 2019, sous le n° 20934.

ARTICLE 2: La présente concession est accor-
dée moyennant le versement de la somme de
390,00 € versée au Trésor Public.

DECISION N° D-V-2019-0628 Acquisition de concession n° 20923

DÉCIDE

ARTICLE 1: D'autoriser Monsieur & Madame NA-
VARRO Pierre et Denise demeurant 3 rue de la
Madeleine 28000 CHARTRES à bénéficier d'une
concession en caveau n° 20923 située S80-
059-R04-T03 au cimetière Saint-Chéron de
Chartres, d'une durée de 30 ans à compter du
29 octobre 2019, pour y fonder une sépulture
familiale.

ARTICLE 2: La présente concession est accor-
dée moyennant le versement de la somme de
596,00 € versée au Trésor Public.

DECISION N° D-V-2019-0629 10 boulevard du Maréchal Foch - mise à disposition de locaux - Société EURL "Le Petit Chartrain"

DÉCIDE

ARTICLE 1: D'approuver la convention d'oc-
cupation avec la Société EURL « Le Petit
Chartrain » l'autorisant à occuper une partie
des locaux situés 10 boulevard du Maréchal
Foch à Chartres, cadastrés section BN n° 16,
pour une superficie de 621,42 m², se compo-
sant d'une cour de 471,72 m² et des bâtiments
de 203,70 m² destinés au stationnement de
son petit train, pour une durée de 6 mois, à
compter du 1^{er} octobre 2019 jusqu'au 31 mars
2020, moyennant une redevance mensuelle
de 120,00 € net et d'autoriser sa signature.

ARTICLE 2: Cette redevance est prévue au bud-
get principal sous l'imputation 71-752.

DECISION N° D-V-2019-0630 Convention de mise à disposition de l'atelier d'artiste 1 rue du Massacre 28 000 CHARTRES Association Les Amis du Musée

DÉCIDE

ARTICLE 1: D'approuver une convention et d'en
autoriser la signature entre l'association Les
Amis du Musée, précédemment domicilié 29,
Cloître Notre Dame 28 000 CHARTRES, ayant
pour but de fixer les conditions de la mise à
disposition de l'atelier d'artiste 1 rue du Mas-
sacre 28 000 CHARTRES.

La présente convention est conclue à comp-
ter du 29 octobre 2019 pour une durée d'un an,
reconductible expressément pour une durée
d'un an.

ARTICLE 2: Ladite convention est conclue à titre
gratuit et les charges de fluides (électricité, gaz
et eau) seront à la charge de la Ville.

DÉCISION N° D-V-2019-0631 Occupation des locaux Ecole Henri Farman – Fête de Noël

DÉCIDE

ARTICLE 1: D'approuver et de signer la convention de mise à disposition des locaux de l'école Henri Farman avec Madame GOMES. La convention est conclue à compter de sa notification jusqu'au 17 décembre 2019 à 18 h.

ARTICLE 2: L'occupation est consentie à titre gratuit.

DÉCISION N° D-V-2019-0632 Défense des intérêts – Recours forfait post-stationnement CHABRI Hicham

DÉCIDE

ARTICLE 1: La représentation des intérêts de la Ville de Chartres sera assurée par ses services dans le cadre de la procédure introduite par Monsieur CHABRI Hicham devant la Commission du Contentieux du Stationnement Payant relative aux poursuites en recouvrement se rapportant au forfait post stationnement n° 21280085800012180265142326,

ARTICLE 2: Aucune incidence financière.

DÉCISION N° D-V-2019-0633 Animations de Noël 2019 – Contrat de cession des droits de représentation du spectacle "Gueule d'ours" avec la compagnie Remue-Ménage. Correction erreur matérielle.

DÉCIDE

ARTICLE 1: De rapporter la décision n° D-V-2019-0544 en date du 07/10/2019, d'approuver et d'autoriser la signature du contrat de cession de droit de représentation du spectacle « Gueule d'ours » dans le cadre des animations de Noël, le vendredi 6 décembre 2019, avec la Compagnie Remue-Ménage, domiciliée 50 avenue Sémard 94200 Ivry-sur-Seine, pour un montant de quatre mille six cent quatre-vingt-neuf euros Hors Taxes (4689 € HT), soit un taux de TVA de 5,5 % : quatre mille neuf cent quarante-six euros et quatre-vingt-dix centimes Toutes Taxes Comprises (4946,90 € TTC).

ARTICLE 2: Le montant du marché soit 4946,90 € TTC est prévu au budget principal 2019 sous la nomenclature 024-6288-SEA-NOEL.

DÉCISION N° D-V-2019-0634 Animations de Noël 2019 – Contrat de cession des droits de représentation du spectacle "Spectacolor" avec l'association En Mouvement

DÉCIDE

ARTICLE 1: D'approuver et de signer le contrat de cession des droits de représentation du spectacle « Spectacolor » dans le cadre des animations de Noël, le samedi 28 décembre 2019 avec l'association En Mouvement domiciliée 5 rue du Moulin à Vent 28000 Chartres, pour un montant de huit cents euros Hors Taxes (800 € HT). L'association n'est pas assujettie à la TVA.

ARTICLE 2: Le montant du marché soit 800 € TTC est prévu au budget principal 2019 sous la nomenclature 024-6288-SEA-NOEL.

DÉCISION N° D-V-2019-0635 Animations de Noël 2019 – Contrat de cession des droits de représentation du spectacle "Loups de Noël et autres histoires d'hiver" avec le Théâtre de la Vallée

DÉCIDE

ARTICLE 1: D'approuver et de signer le contrat de cession des droits de représentation du spectacle « Loups de Noël et autres histoires d'hiver », dans le cadre des animations de Noël, le samedi 21 décembre 2019 avec le Théâtre de la Vallée, domicilié au Centre Culturel 12 rue Pasteur 95350 Saint-Brice-Sous-Forêt, pour un montant de mille quatre cent quarante euros et deux centimes Hors Taxes (1414,02 € HT), soit un taux de TVA de 5,5 %, mille quatre cent

quatre-vingt-onze euros et soixante-dix-neuf centimes (1491,79 € TTC).

ARTICLE 2: Le montant du marché soit 1491,79 € est prévu au budget principal 2019 sous la nomenclature 024-6288-SEA-NOEL.

DÉCISION N° D-V-2019-0636 Animations de Noël 2019 – Contrat de cession des droits de représentation des spectacles pour enfants, les jeudi 26 et vendredi 27 décembre 2019

DÉCIDE

ARTICLE 1: D'approuver et de signer le contrat de cession des droits de représentation des spectacles « Mission: Père Noël » dans le cadre des animations de Noël, les jeudi 26 et vendredi 27 décembre 2019 avec La Boîte à Rêves, domiciliée BP 90052 94302 Vincennes Cedex, pour un montant de deux mille cinq cents euros (2500 €). L'association n'est pas assujettie à la TVA.

ARTICLE 2: Le montant du marché soit 2500 € TTC est prévu au budget principal 2019 sous la nomenclature 024-6288-SEA-NOEL.

DÉCISION N° D-V-2019-0637 Marché de construction d'un Hôtel de ville et d'un espace multiservices lot n° 3 – résiliation partielle amiable et avenant n° 16

DÉCIDE

ARTICLE 1: D'approuver et de signer:

- La résiliation amiable du marché n° 2015-100 relatif à la construction d'un Hôtel de ville et d'un espace multiservices – Lot 3 Corps d'états secondaires et de finitions avec le cotraitant ROBILARD AGENCEMENT domicilié 16 rue Hélène Boucher à GELLAINVILLE (28630). Aucune indemnité ne sera versée.

- L'avenant n° 16 au marché n° 2015-100 relatif à la construction d'un Hôtel de ville et d'un espace multiservices – Lot 3 Corps d'états secondaires et de finitions avec la société SAS VALLEE, mandataire solidaire du groupement conjoint constitué des sociétés GUY COLAS, EURL LEDOUX CARRELAGE et SARL ABC AGENCEMENT. L'avenant est sans incidence financière.

ARTICLE 2 : La décision est sans incidence financière sur le montant du marché.

DÉCISION N° D-V-2019-0638 Accord-cadre relatif au maintien de la solution logicielle SPAECTACLE de la société GHS – autorisation

DÉCIDE

ARTICLE 1: D'approuver et de signer l'accord-cadre concernant le maintien de la solution logicielle SPAECTACLE de la société GHS, dans les conditions suivantes:

Accord cadre n° 2019261V

Société GHS domiciliée 39 rue du Faubourg Poissonnière – 75009 PARIS, pour les montants annuels minimum de 500 € HT, et maximum de 52000 € HT par période d'exécution et pour une période initiale de 1 an ou jusqu'à ce que le montant maximum de la période d'exécution soit atteint, à compter de sa date de notification, reconductible tacitement 3 fois 1 an ou jusqu'à ce que le montant maximum de la période d'exécution soit atteint;

ARTICLE 2 : Les crédits sont inscrits au Budget principal de la Ville de Chartres:

Fonctionnement: 6156-020 DSI/6184-020 DSI/6288-020 DSI

Investissement: 2051-020 DSI

DÉCISION N° D-V-2019-0639 Convention de billetterie entre la maison Picassiette et l'Office de Tourisme de Chartres Métropole

DÉCIDE

ARTICLE 1: D'approuver la vente par l'Office de Tourisme de Chartres Métropole des billets d'entrée à la maison Picassiette à sa boutique et sur son site internet, et d'autoriser la signature de la convention de vente entre la Ville et l'Office de Tourisme.

ARTICLE 2: Les recettes des ventes des billets

seront reversées par l'Office de Tourisme de Chartres Métropole sur la ligne budgétaire 322-7062.

DÉCISION N° D-V-2019-0640 Convention de mise à disposition de l'appartement 23 Cloître Notre-Dame – Madame Flora CHAUVET-DUMUR

DÉCIDE

ARTICLE 1: D'approuver, et de signer la convention de mise à disposition pour Madame Flora CHAUVET-DUMUR, de l'appartement situé 23 cloître Notre-Dame à CHARTRES, du 24 novembre au 7 décembre 2019.

ARTICLE 2: La mise à disposition de l'appartement 23 cloître Notre-Dame est consentie à titre gratuit sous réserve des signes de sécurité.

DÉCISION N° D-V-2019-0641 Adhésions à divers organismes

DÉCIDE

ARTICLE 1: D'autoriser le renouvellement d'adhésion aux différents organismes suivants:

- Conseil national des villes et villages fleuris pour une cotisation annuelle d'environ 800 €
- ANERVEDEL pour une cotisation annuelle d'environ 60 €
- CAUE pour une cotisation annuelle d'environ 1050 €
- Association des villes d'Art pour une cotisation annuelle d'environ 1850 €
- Club des villes cyclables pour une cotisation annuelle d'environ 915 €
- Association Finances Gestion Évaluation des collectivités pour une cotisation annuelle d'environ 200 €
- Patrimoine Mondial pour une cotisation annuelle d'environ 3000 €
- Association des Maires et des Présidents d'EPCI d'Eure et Loir pour une cotisation annuelle d'environ 20550 €
- Association régionale du fleurissement pour une cotisation annuelle d'environ 95 €
- Fédération des Maires des villes moyennes pour une cotisation annuelle d'environ 3620 €
- Coter Club pour une cotisation annuelle d'environ 330 €
- APPROLYS pour une cotisation annuelle d'environ 5000 €
- Adhésion à l'Institut François de Gouvernance Publique pour une cotisation annuelle d'environ 1100 €

ARTICLE 2: La dépense pour l'ensemble de ces cotisations est prévue au Budget principal – Articles d'imputation 020 – 6281 SGAL

DÉCISION N° D-V-2019-0642 Animations de Noël 2019 – Contrat de cession des droits de représentation du spectacle "Imaginaris" avec l'association Grain2Folie

DÉCIDE

ARTICLE 1: D'approuver et de signer le contrat de cession de droit de représentation du spectacle pour enfants « Imaginaris » dans le cadre des animations de Noël, le samedi 4 janvier 2020 avec l'association Grain2Folie, domiciliée Les Jarossais 37330 Brèches, pour un montant de mille six cents euros Hors Taxes (1600 €), association non assujettie à la TVA.

ARTICLE 2: Le montant du marché soit 1600 € TTC est prévu au budget principal 2019 sous la nomenclature 024-6288-SEA-NOEL

DÉCISION N° D-V-2019-0643 Animations de Noël 2019 – Contrats de cession des droits de représentation des spectacles "Les jouets s'ennuient dans les tiroirs" et "Si les poules avaient des dents" avec l'association Lyloprod

DÉCIDE

ARTICLE 1: D'approuver et de signer le contrat de cession des droits de représentation des spectacles de contes « Les jouets s'ennuient dans les tiroirs », le jeudi 2 janvier 2020 et « Si les

poules avaient des dents », le vendredi 3 janvier 2020 dans le cadre des animations de Noël 2019, avec l'association Lyloprod, domiciliée 70 rue de la Couture 36000 Châteauroux, pour un montant de mille quatre cent six euros Hors Taxes (1406 € HT), soit un taux de TVA à 5,5 % : mille quatre cent quatre-vingt-trois euros et trente-trois centimes (1483,33 € TTC).

ARTICLE 2: Le montant du marché soit 1483,33 € TTC est prévu au budget principal 2019 sous la nomenclature 024-6288-SEA-NOEL.

DÉCISION N° D-V-2019-0644 **Mission de conseil et de** **représentation en justice dans** **le cadre de la ZAC PNE devant les** **juridictions administratives - société** **KLECAR - approbation**

DÉCIDE

ARTICLE 1: D'approuver et d'autoriser la signature de l'accord-cadre concernant une mission de conseil juridique et de représentation en justice dans le cadre de la ZAC PNE devant les juridictions administratives et la société KLECAR avec le cabinet AARPI BARATA - CHARBONNEL, domicilié 89 boulevard Haussmann - 75008 PARIS, sans montant minimum et pour un montant maximum de 24000,00 € HT pour une durée de 4 ans à compter de la notification du contrat.

ARTICLE 2: Les dépenses seront imputées sur le budget principal (020-6226-JUR)

DÉCISION N° D-V-2019-0645 **Accord-cadre de fourniture de** **mobiliers urbains non publicitaires de** **voiries - lot n° 3 - déclaration sans** **suite pour cause d'infructuosité**

DÉCIDE

ARTICLE 1: De déclarer sans suite pour cause d'infructuosité le lot n° 3 « Grille inox » au motif de l'absence de candidature et d'offre constatée aux dates et heures limites de réception des plis.

ARTICLE 2: Cette décision n'a pas d'incidence financière.

DÉCISION N° D-V-2019-0646 **Marché public de fourniture et** **installation de dispositifs techniques** **audiovisuels et multimédias pour le** **Pôle Administratif - avenant n° 3**

DÉCIDE

ARTICLE 1: D'approuver et de signer l'avenant n° 3 au marché n°2016-108, conclu avec le groupement composé de la société mandataire AUVISYS domiciliée ZAC du Clos Neuf à DEMOUILLE (14840) et de la société SLV domiciliée 21 avenue Gustave Eiffel à GELLAINVILLE (28630), ayant pour objet de modifier les prestations initialement prévues, de prendre en compte une plus-value générale de 11877,00 € HT engendrée par la nécessité de réaliser des prestations supplémentaires pour le lot technique n° 1, et de prendre en compte des prix unitaires supplémentaires pour le lot technique n° 2.

Le montant total (Offre de base et variantes exigées retenues) du lot technique n° 1 est porté à 1215441,77 € HT, soit 1458530,12 € TTC.

Cet avenant est sans incidence financière pour le lot technique n° 2.

ARTICLE 2: Les crédits sont inscrits au Budget principal (020 2313 IIRG001 PADM - 020 6288 SEA - 024 6288 SEA - 020 2183 IIRG001 DSI - 33 6233 DAC - 020 2188 R-044 ACHAT). La liste des imputations budgétaires n'est pas exhaustive.

DÉCISION N° D-V-2019-0647 **Marché relatif à l'aménagement de** **l'espace serveur du nouvel hôtel de** **ville - avenant n° 1**

DÉCIDE

ARTICLE 1: D'approuver et de signer l'avenant n° 1 au marché n° 2018-018, conclu avec la société SCE (mandataire du groupement), domiciliée 110, rue de Sours à CHARTRES (28000) ayant pour objet la prise en compte de la mise en place d'un dispositif de filtration spécifique

sur le réseau principal d'eau glacée à l'entrée de la salle serveurs afin d'éviter une usure prématurée des cassettes des climatiseurs de cette salle et la prolongation du délai d'exécution suite au retard pris lors de la construction du pôle administratif, portant le montant estimatif du marché de 372344,29 € HT à 376578,59 € HT, soit 451894,31 € TTC (augmentation de 4234,30 € HT) et le délai d'exécution de 12 à 15 mois (prolongation de 3 mois).

ARTICLE 2: Les crédits sont inscrits au Budget principal (020/2183)

DÉCISION N° D-V-2019-0648 **Emprunt avec La Banque Postale -** **7500 000 €**

DÉCIDE

ARTICLE 1: De retenir la proposition de La Banque Postale dont les principales conditions sont présentées ci-après:

Montant du contrat de prêt: 7500000,00 €

Durée du contrat de prêt: 30 ans

Score Gissler: 1A

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/02/2050

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds. Montant: 7500000,00 €

Versement des fonds: à la demande de l'emprunteur jusqu'au 17/01/2020, en une fois avec versement automatique à cette date.

Taux d'intérêt annuel: taux fixe de 1,02 %

Base de calcul des intérêts: mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Échéances d'amortissement et d'intérêts: périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement: échéances constantes

Remboursement anticipé: autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission d'engagement : 0,05 % du montant du contrat de prêt

Et d'autoriser la signature du contrat qui en découle.

ARTICLE 2: Les crédits nécessaires au paiement des échéances sont prévus sur les chapitres 16 (pour la partie du capital de la dette) et 66 (pour la partie des charges financières) des différents budgets annuels.

DÉCISION N° D-V-2019-0649 **Démolition habitation 4 place** **Saint-Jean - Permis de démolir -** **Autorisation de signature**

DÉCIDE

ARTICLE 1: De procéder au dépôt et à la signature du permis de démolir d'un bâtiment d'habitation et de deux structures légères, 4 Place Saint Jean 28000 Chartres (parcelle CZ 166).

ARTICLE 2: Le dépôt de la signature de ces documents n'a aucune incidence financière

DÉCISION N° D-V-2019-0650 **Acquisition de concession n°20936**

DÉCIDE

ARTICLE 1: D'autoriser Madame PAUCHARD Suzanne demeurant 68 rue des Petites Filles Dieu 28000 CHARTRES à bénéficier d'une concession en caveau n°20936 située S80-061-R04-T05 au cimetière Saint-Chéron de Chartres, d'une durée de 50 ans à compter du 13 novembre 2019, pour y fonder une sépulture familiale.

ARTICLE 2: La présente concession est accordée moyennant le versement de la somme 950,00 € versée au Trésor Public.

DÉCISION N° D-V-2019-0651 **Renouvellement de concession** **n° 20938**

DÉCIDE

ARTICLE 1: D'autoriser Madame Monique GUILAUME demeurant 6 rue Roland Garros 28300 Mainvilliers à bénéficier du renouvellement de la concession en pleine terre situé S51-125-R06-T15 au cimetière Saint-Chéron de

Chartres, pour une durée de 15 ans à compter du 15 mai 2012, sous le n° 20938.

ARTICLE 2: La présente concession est accordée moyennant le versement de la somme de 250 € versée au Trésor Public.

DÉCISION N° D-V-2019-0652 **Renouvellement de concession** **n° 20932**

DÉCIDE

ARTICLE 1: D'autoriser Monsieur TROTIER Jean-Claude demeurant 14 rue de la Résistance 28200 LOGNON à bénéficier du renouvellement de la concession en caveau situé S52-003-R01-T03 au cimetière Saint-Chéron de Chartres, pour une durée de 30 ans à compter du 30 septembre 2019, sous le n° 20932.

ARTICLE 2: La présente concession est accordée moyennant le versement de la somme de 596 € versée au Trésor Public.

DÉCISION N° D-V-2019-0653 **Achat de concession n° 20929**

DÉCIDE

ARTICLE 1: D'autoriser Monsieur COURTIN Pascal demeurant 13 rue de Cloyes 28290 COURTAINE à bénéficier d'une concession en pleine terre n° 20929 située S71-079-R04-T15 au cimetière Saint-Chéron de Chartres, d'une durée de 30 ans à compter du 5 novembre 2019, pour y fonder une sépulture familiale.

ARTICLE 2: La présente concession est accordée moyennant le versement de la somme de 500,00 € versée au Trésor Public.

DÉCISION N° D-V-2019-0654 **Renouvellement de concession** **n° 20939**

DÉCIDE

ARTICLE 1: D'autoriser Monsieur CARRÉ Jérémie demeurant 74 chemin de Patoche 33240 SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC à bénéficier du renouvellement de la concession en columbarium située S64-52-EL7-CA4 au cimetière Saint-Chéron de Chartres, pour une durée de 10 ans à compter du 24 septembre 2019, sous le n° 20939.

ARTICLE 2: La présente concession est accordée moyennant le versement de la somme de 390,00 € versée au Trésor Public.

DÉCISION N° D-V-2019-0655 **Renouvellement de concession** **n° 20924**

DÉCIDE

ARTICLE 1: D'autoriser Monsieur PERRINEAU Jean-Jacques demeurant 7 rue Georges HOUDARD 28600 LUISANT à bénéficier du renouvellement de la concession en caveau situé S10-045-R01-T45 au cimetière Saint-Chéron de Chartres, pour une durée de 50 ans à compter du 30 septembre 2019, sous le n° 20924.

ARTICLE 2: La présente concession est accordée moyennant le versement de la somme de 950 € versée au Trésor Public.

DÉCISION N° D-V-2019-0656 **Renouvellement de concession** **n° 20940**

DÉCIDE

ARTICLE 1: D'autoriser Madame MENU Martine demeurant 1 Lotissement les Vernes 42340 VEAUCHE à bénéficier du renouvellement de la concession en pleine terre située S08-033-R02-T14 au cimetière Saint-Chéron de Chartres, pour une durée de 15 ans à compter du 5 mai 2017, sous le n° 20940.

ARTICLE 2: La présente concession est accordée moyennant le versement de la somme de 250,00 € versée au Trésor Public.

DÉCISION N° D-V-2019-0657 **Renouvellement de concession** **n° 20941**

DÉCIDE

ARTICLE 1: D'autoriser Madame GÉRAY Patricia demeurant 16 rue Saint Ambroise Grognauld

28300 St AUBIN-DES-BOIS à bénéficier du renouvellement de la concession en pleine terre située S54-136-R07-T04 au cimetière Saint-Chéron de Chartres, pour une durée de 15 ans à compter du 30 juin 2019, sous le n°20941.

ARTICLE 2: La présente concession est accordée moyennant le versement de la somme de 250,00 € versée au Trésor Public.

DÉCISION N° D-V-2019-0658 Acquisition de concession n° 20942

DÉCIDE

ARTICLE 1: D'autoriser Monsieur et Madame BALZAC Jérôme et Catherine demeurant 34 avenue d'Aligre 28000 CHARTRES à bénéficier d'une concession en caveau 4m² n° 20942 située S80-055-R03-T19 au cimetière Saint-Chéron de Chartres, d'une durée de 50 ans à compter du 15 novembre 2019, pour y fonder une sépulture familiale.

ARTICLE 2: La présente concession est accordée moyennant le versement de la somme de 1850,00€ versée au Trésor Public.

DÉCISION N° D-V-2019-0659 Acquisition de concession n° 20948

DÉCIDE

ARTICLE 1: D'autoriser Madame KRPAN Josiane demeurant 11 rue de la Croix Jumelin 28000 CHARTRES à bénéficier d'une concession au columbarium n° 20948 située S77-015-EL2-CA7 au cimetière Saint-Chéron de Chartres, d'une durée de 10 ans à compter du 21 novembre 2019, pour y fonder une sépulture familiale.

ARTICLE 2: La présente concession est accordée moyennant le versement de la somme de 390,00 € versée au Trésor Public.

DÉCISION N° D-V-2019-0660 Renouvellement de concession n° 20949

DÉCIDE

ARTICLE 1: D'autoriser Madame MARCHAL Marie-Thérèse demeurant 17 avenue du Maine Geffroy à bénéficier du renouvellement de la concession située S14-135-R06-T20 au cimetière Saint-Chéron de Chartres, pour une durée de 15 ans à compter du 9 décembre 2017, sous le n° 20949.

ARTICLE 2: La présente concession est accordée moyennant le versement de la somme de 206,00 € versée au Trésor Public.

DÉCISION N° D-V-2019-0661 Acquisition de concession n° 20956

DÉCIDE

ARTICLE 1: D'autoriser Monsieur DA SILVA José demeurant 25 rue des Écuyers 28000 CHARTRES à bénéficier d'une concession en pleine terre n° 20956 située S71-082-R04-T18 au cimetière Saint-Chéron de Chartres, d'une durée de 15 ans à compter du 28 novembre 2019, pour y fonder une sépulture familiale.

ARTICLE 2: La présente concession est accordée moyennant le versement de la somme de 250,00 € versée au Trésor Public.

DÉCISION N° D-V-2019-0662 Acquisition de concession n° 20957

DÉCIDE

ARTICLE 1: D'autoriser Monsieur et Madame ROUX Michel et Françoise demeurant 2 rue Lucien et René Merlet 28000 CHARTRES à bénéficier d'une concession en caveau n° 20957 située S80-062-R04-T06 au cimetière Saint-Chéron de Chartres, d'une durée de 50 ans à compter du 28 novembre 2019, pour y fonder une sépulture familiale.

ARTICLE 2: La présente concession est accordée moyennant le versement de la somme de 950,00 € versée au Trésor Public.

DÉCISION N° D-V-2019-0663 Acquisition de concession n° 20958

DÉCIDE

ARTICLE 1: D'autoriser Madame MALLET De-

nise demeurant 21 rue des Réservoirs 28000 CHARTRES à bénéficier d'une concession en caveau n° 20958 située S80-063-R04-T07 au cimetière Saint-Chéron de Chartres, d'une durée de 30 ans à compter du 28 novembre 2019, pour y fonder une sépulture familiale.

ARTICLE 2: La présente concession est accordée moyennant le versement de la somme de 596,00 € versée au Trésor Public.

DÉCISION N° D-V-2019-0664 Renouvellement de concession n° 20952

DÉCIDE

ARTICLE 1: D'autoriser Madame JURÉ Claudine demeurant 86 bis rue des Grandes Filles Dieu 28000 CHARTRES à bénéficier du renouvellement de la concession en pleine terre située S72-015-R01-T15 au cimetière Saint-Chéron de Chartres, pour une durée de 15 ans à compter du 28 octobre 2019, sous le n° 20952.

ARTICLE 2: La présente concession est accordée moyennant le versement de la somme de 250,00 € versée au Trésor Public.

DÉCISION N° D-V-2019-0665 Renouvellement de concession n° 20959

DÉCIDE

ARTICLE 1: D'autoriser Monsieur SIMONNET Claude demeurant 2 rue Serpentine 28600 LUISANT à bénéficier du renouvellement de la concession en pleine terre située S40-025-R02-T03 au cimetière Saint-Chéron de Chartres, pour une durée de 15 ans à compter du 15 mars 2019, sous le n° 20959.

ARTICLE 2: La présente concession est accordée moyennant le versement de la somme de 250,00 € versée au Trésor Public.

DÉCISION N° D-V-2019-0666 Occupation des locaux Ecole Maurice Carême - Loto pour le financement de la classe de neige

DÉCIDE

ARTICLE 1: D'approuver et de signer la convention de mise à disposition des locaux de l'école Maurice Carême avec Monsieur LECOMTE. La convention est conclue à compter de sa notification jusqu'au 1^{er} décembre 2019 à 22 h.

ARTICLE 2: L'occupation est consentie à titre gratuit.

DÉCISION N° D-V-2019-0667 Occupation des locaux Ecole Rechèvres - Marché de Noël

DÉCIDE

ARTICLE 1: D'approuver et de signer la convention de mise à disposition des locaux de l'école Rechèvres avec Monsieur CAPLAIN. La convention est conclue à compter de sa notification jusqu'au 16 décembre 2019 à 19h30.

ARTICLE 2: L'occupation est consentie à titre gratuit.

DÉCISION N° D-V-2019-0668 Occupation des locaux Ecole Jules Ferry - Marché de Noël

DÉCIDE

ARTICLE 1: D'approuver et de signer la convention de mise à disposition des locaux de l'école Jules Ferry avec Madame VALLERIE. La convention est conclue à compter de sa notification jusqu'au 6 décembre 2019 à 19 h.

ARTICLE 2: L'occupation est consentie à titre gratuit.

DÉCISION N° D-V-2019-0669 Mécénat de JC Decaux pour Chartres en lumières 2019

DÉCIDE

ARTICLE 1: D'approuver, la convention de mécénat entre la Ville de Chartres et JC Decaux pour l'événement Chartres en lumières 2019 et d'autoriser sa signature.

La convention fixe d'une part la contribution du partenaire et d'autre part la contrepartie de

la Ville. JC Decaux s'engage à offrir une campagne d'affichage numérique d'une semaine sur quarante-sept panneaux dans le quartier de la Défense (92). En contrepartie la Ville s'engage à afficher le logo du partenaire sur les supports de communication de l'événement. Cette convention prend effet du 27 avril au 31 décembre 2019.

ARTICLE 2: La contribution de l'entreprise JC Decaux est valorisée à 17530,16 euros HT.

DÉCISION N° D-V-2019-0670 Mécénat de Cofiroute pour Chartres en lumières

DÉCIDE

ARTICLE 1: D'approuver la convention de mécénat entre la Ville de Chartres et Cofiroute Ile-de-France pour l'événement Chartres en lumières 2019 et 2020 et d'autoriser sa signature. La convention fixe d'une part la contribution du partenaire et d'autre part la contrepartie de la Ville. Cofiroute Ile-de-France s'engage à promouvoir l'événement à travers sa communication et mettre à disposition deux panneaux d'affichage aux péages de Chartres.

En contrepartie la Ville s'engage à promouvoir ledit mécénat en affichant le logo du partenaire sur les supports de communication de l'événement.

Cette convention prend effet le 1^{er} janvier 2019 et prendra fin le 31 décembre 2020.

ARTICLE 2: La valeur du mécénat est estimée à 20000 euros HT par an.

DÉCISION N° D-V-2019-0671 Mécénat de Ikonossa pour Chartres en lumières 2019

DÉCIDE

ARTICLE 1: D'approuver la convention de mécénat entre la Ville de Chartres et Ikonossa pour Chartres en Lumières 2019 et d'autoriser sa signature.

En soutien de l'événement, le Partenaire s'engage à produire des photos de la fête de la lumière 2019 et céder les droits d'exploitation et de reproduction de l'ensemble des prises de vues pour tous les supports de la Ville et de ses partenaires institutionnels. Cette convention prend effet à compter du 15 septembre et fin au 31 décembre 2019.

ARTICLE 2: Ikonossa s'engage à fournir des prestations d'une valeur de 2000 € HT.

Présentation du projet scientifique et touristique - Parvis de la cathédrale par Mme Valérie TOUREILLE, Historienne médiéviste

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12 décembre 2019 a été voté à l'unanimité, 5 conseillers municipaux n'ont pas pris part au vote.

FINANCES ET PROSPECTIVE

1 Budget primitif 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 29 voix pour, 5 voix contre APPROUVE le budget primitif 2020.

APPROUVE les participations prévisionnelles d'équilibre du budget principal à destination des budgets annexes suivants:

- Participation du budget principal au budget annexe parcs de stationnement souterrain: dans la limite de 210000 €,
- Participation du budget principal au budget annexe petite enfance: dans la limite de 2685000 €,
- Participation du budget principal au budget annexe aménagements: dans la limite de 2420000 €.

APPROUVE le reversement des budgets annexes suivants au budget principal:

- Reversement du budget annexe tourisme et loisirs au budget principal: dans la limite de 60000 €,
- Reversement du budget annexe activités soumises à TVA au budget principal: dans la limite de 175000 €.

RAPPELLE que la nomenclature M57 s'applique

CONSEIL MUNICIPAL |

à compter du 1^{er} janvier 2020 pour ces budgets et selon les dispositions adoptées par le Conseil Municipal précédemment.

2 Tarifs 2020 – Révision

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE les tarifs proposés pour les locations des maisons pour tous;

ACCEPTE les tarifs tels que présentés dans l'annexe;

PRÉCISE que cette grille complète les éléments présentés dans la délibération du 12 décembre 2019 concernant les tarifs 2020 de la collectivité.

3 Subvention 2020 à Chartres International

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 3 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

APPROUVE l'attribution d'une participation financière de la Ville de Chartres pour l'établissement public administratif Chartres International dans la limite de 32000 € en fonctionnement pour l'exercice 2020.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les documents y afférents.

4 Picassiette – Responsabilité d'un régisseur de recettes

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE les principes observés dans le rapport et notamment la demande de remise gracieuse du régisseur d'un montant de 309 €. ACCEPTE de prendre en charge le débet si le caractère de force majeure est retenu par les services de la DDFIP.

PRÉCISE que tous les documents ainsi que cette délibération sont adressés à Monsieur le Comptable public de Chartres métropole.

5 Convention de partenariat pour la valorisation des certificats d'économies d'énergie

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 abstention

APPROUVE la convention de partenariat pour la valorisation des certificats d'économies d'énergie avec la S.E.M.L. SYNELVA Collectivités pour une durée d'un an à compter du 01/01/2020 jusqu'au 31/12/2020.

AUTORISE le Maire de la ville de Chartres ou son représentant à signer la convention de partenariat pour la valorisation des certificats d'économies d'énergie avec la S.E.M.L. SYNELVA Collectivités ainsi que les éventuelles pièces justificatives nécessaires à la constitution des dossiers de valorisation des CEE par opération.

6 Modification du tableau des emplois

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 33 voix pour, 1 voix contre

APPROUVE la modification du tableau des emplois, tenant compte de :

- La suppression d'un poste de chef de salle à temps complet et de 7 opérateurs vidéo-protection à temps complet, relevant du cadre d'emplois des Adjointes techniques territoriaux (catégorie C), suite au transfert des postes des agents du Centre de Supervision Urbain (CSU) à la communauté d'agglomération, depuis le 1^{er} janvier 2020.

7 Indemnité Forfaitaire Complémentaire pour Elections

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE les modalités de rémunération des prochaines consultations électorales selon que les bureaux de vote ferment à 18 h ou 19 h 20h, comme défini en annexe.

PRÉCISE que les montants seront automatiquement revalorisés à chaque évolution de la valeur du point d'indice applicable à la Fonc-

tion Publique Territoriale et arrondis à l'euro le plus proche.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

8 Elections municipales 2020 – Propagande

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

APPROUVE le recours à des agents volontaires pour effectuer l'envoi de la propagande des élections municipales 2020.

FIXE la rémunération des agents recrutés selon un forfait fixé à 150 € nets par tour.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les actes permettant le recours à ces agents puis leur paiement.

AFFAIRES SCOLAIRES, AFFAIRES SOCIALES, VIE ASSOCIATIVE, JEUNESSE ET SPORTS

9 Programme Local de l'Habitat – Avis

La Communauté d'Agglomération de Chartres métropole dispose de la compétence relative à l'élaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH). Lors de sa réunion du 19 décembre 2019, le Conseil Communautaire a arrêté le projet de PLH 2020-2026 qui a été transmis aux communes qui doivent émettre un avis dans les deux mois.

L'article L. 302-1 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH) stipule que le « Programme Local de l'Habitat définit, pour une durée de six ans, les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer la performance énergétique de l'habitat et l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements ».

Le projet de PLH 2020-2026 transmis par Chartres métropole reprend les orientations retenues dans le cadre du SCoT ainsi que celles relatives au PLU de Chartres.

Le projet de PLH intègre pleinement les grands projets impactant l'habitat à Chartres avec :

- Le renouvellement urbain dans le quartier des Clos: démolition de logements sociaux, diversification de l'habitat sur site et reconstitution de l'offre en logement HLM à Chartres et hors Chartres,

- Le programme Action Cœur de Ville et l'Opération de Revitalisation de Territoire: mise en place sur 5 ans d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat-Renouvellement Urbain (OPAH-RU) sur un périmètre resserré du centre-ville chartrain et la poursuite d'une OPAH sur le reste du territoire à l'issue de l'OPAH actuelle, le renforcement des actions de lutte contre l'habitat dégradé et vacant, l'amélioration notamment thermique du parc existant, et des copropriétés fragiles, la réalisation d'une étude de préfiguration de la restructuration du quartier de La Madeleine,

- La démarche ECLAT (Engagement Commun pour le Logement et l'Autonomie en Territoire): amplification de l'adaptation des logements à la perte d'autonomie.

Il rejoint également des principes inscrits dans le PLU avec le maintien d'un taux de logements sociaux autour de 28 % des résidences principales, la diversification des formes d'habitat, des produits et des typologies. Il donne une priorité renforcée à la mise à niveau du parc existant.

Il a également proposé le principe de déployer plusieurs projets à Chartres comme la réalisation d'un terrain familial pour des gens du voyage sédentarisés, d'une nouvelle résidence pour les jeunes actifs ou d'opérations d'habitat inclusif.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

à la majorité par 29 voix pour, 1 voix contre, 4 abstentions

EMET un avis favorable au projet de Programme Local de l'Habitat 2020-2026 de Chartres métropole.

10 Subvention complémentaire classes découvertes école Maurice Carême année scolaire 2019/2020

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la subvention complémentaire de la ville pour les trois nouveaux projets classes découvertes de l'école Maurice Carême pour l'année scolaire 2019/2020 à hauteur d'un montant de 2431,06€

11 Association "Espace diabète 28 – Subvention de fonctionnement 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

APPROUVE l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 220 € à l'association « Espace diabète 28 » au titre de l'exercice 2020.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

12 Association "La Gardonnette Chartraine" – Championnats du Monde des clubs seniors – Subvention 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 3 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

ATTRIBUE une subvention d'un montant de 2200 € à l'association « La Gardonnette Chartraine » dans le cadre de sa participation aux championnats du monde des clubs seniors qui se dérouleront à Novi Sad en Serbie, les 26 et 27 juin 2020.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

CULTURE, PROMOTION, ANIMATION

13 Commune Libre du Village de Saint Brice – Avenant n°1 à la convention d'objectifs 2019-2020-2021 – Subvention 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

APPROUVE l'avenant n°1 à la convention d'objectifs entre l'Association « Commune Libre du Village de Saint Brice » et la Ville de Chartres.

FIXE le montant de la subvention 2020, à 50000 €.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs avec l'Association « Commune Libre du Village de Saint Brice » ainsi que tout document y afférent.

14 Convention de partenariat Conservatoire/Association Darling

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 abstention

APPROUVE la convention de partenariat entre l'association Darling et la Ville de Chartres.

ACCEPTE le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous les actes y afférents.

15 Conservatoire de musique et de danse/Education artistique et culturelle, mises à disposition d'intervenants avec les écoles

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

APPROUVE les conventions de mises à disposition d'intervenants entre la ville de Chartres et l'Inspection d'Académie pour les écoles La Brèche, Henri Matisse, Maurice Carême, Maurice de Vlaminck, Le Grand Jardin, François Vil-

lon et Henri IV.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions et tous les actes y afférents.

16 ENTRACTE - Avenant n° 5 à la Convention d'objectifs 2018-2019-2020 - Subvention 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

APPROUVE l'avenant n° 5 à la convention d'objectifs entre l'Association « ENTRACTE » et la Ville de Chartres.

FIXE le montant de la subvention de fonctionnement 2020, à 650 000 €.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 5 à la convention d'objectifs avec l'Association « ENTRACTE » ainsi que tout document y afférent.

CADRE DE VIE, TRAVAUX, PROXIMITÉ, TRANQUILLITÉ, URBANISME

17 Passerelle urbaine et ferroviaire de la gare - Convention portant superposition d'affectations

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

APPROUVE la convention portant superposition d'affectations sur une partie du domaine public de SNCF Réseau et du domaine public de SNCF Mobilités de la passerelle urbaine et ferroviaire de la gare de Chartres

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention et les documents y afférent avec SNCF Réseau et SNCF Mobilités

18 Passerelle urbaine et ferroviaire de la gare - Gestion de site et de maintenance de l'ascenseur sud avec SNCF Gares & Connexions - Convention

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la convention de gestion et de maintenance de l'ascenseur sud de la passerelle urbaine et ferroviaire de la gare de Chartres

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention et les documents y afférent avec SNCF Gares et Connexions

19 Regualification rue Jean Moulin et chemin de Villaines, avenant n° 2 à la convention de maîtrise d'ouvrage

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE l'avenant n° 2 à la convention de maîtrise d'ouvrage entre Chartres Métropole, Synelva Collectivités et les communes de Chartres, Luisant et Lucé modifiant le montant global de l'opération et les répartitions financières

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ledit avenant et tout document y afférent

20 Concession de service relative à la mise à disposition, l'installation, la maintenance, l'entretien et l'exploitation commerciale de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires associés - Approbation - Autorisation

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 5 abstentions

APPROUVE le rapport de présentation du Maire en vue de l'attribution de la concession relative à la mise à disposition, l'installation, la maintenance, l'entretien et l'exploitation commerciale de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires associés

APPROUVE le choix de la société JC DECAUX dont le siège social est domicilié 17 rue Soyier, 92200 Neuilly sur Seine, en qualité de conces-

sionnaire pour la concession pour la mise à disposition, l'installation, la maintenance, l'entretien et l'exploitation commerciale de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires associés, pour une durée de 15 ans et dans les conditions de l'offre du concessionnaire.

APPROUVE la convention de concession relative à la mise à disposition, l'installation, la maintenance, l'entretien et l'exploitation commerciale de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires associés

AUTORISE le Maire à signer ladite convention et ses annexes

21 Modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme - bilan de la concertation et approbation

Par délibération n°CM2019/221 en date du 17 octobre 2019, le conseil municipal de Chartres a autorisé le lancement d'une procédure de modification simplifiée n° 1 de son PLU approuvé en juin 2015.

Cette procédure vise à modifier certaines dispositions de l'article 12 du règlement de la zone urbaine centre-ville - UCV - concernant les obligations imposées aux constructeurs en matière de réalisation d'aire de stationnement. A travers cette modification et en lien avec le programme Action Cœur de Ville, la municipalité souhaite donner la priorité à la reconquête des îlots et immeubles vacants et dégradés. Le projet ambitionne également la remise sur le marché de nouveaux logements pour permettre un retour des habitants et une évolution du commerce en cœur de ville.

Conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme, le projet de modification simplifiée et l'exposé de ses motifs ont été transmis pour avis aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L132-7 et L132-9 du même code. Par ailleurs, le dossier a fait l'objet d'une mise à disposition du public pendant un mois du 20 novembre au 20 décembre 2019 dont il convient aujourd'hui d'en présenter le bilan.

La procédure a été communiquée par le biais d'affichage en mairie, d'une annonce dans un journal diffusé dans le département ainsi que d'une information sur le site internet de la ville. Le public a pu prendre connaissance du dossier et faire part de ses observations au moyen d'un registre et d'une adresse courriel dédiée.

À l'issue de la période de mise à disposition, il n'y a pas eu de remarques ni d'observations sur le projet de modification simplifiée de la part du public et des personnes publiques associées.

La délibération approuvant la modification simplifiée n° 1 du PLU de Chartres sera affichée pendant un mois au siège de la mairie et publiée dans un journal diffusé dans le département.

Elle sera également notifiée à Madame la Préfète d'Eure-et-Loir ainsi qu'aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L132-7 et L132-9 du Code de l'urbanisme.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 abstention

APPROUVE la modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la ville de Chartres.

22 Projet de directive de protection et de mise en valeur des paysages de la cathédrale Notre-Dame de Chartres - Avis de la ville de Chartres

L'inscription de la cathédrale de Chartres sur la liste du Patrimoine mondial de l'Humanité, dès 1979, parmi les premiers biens français inscrits, reconnaît à cette dernière une Valeur Universelle Exceptionnelle (V.U.E.), selon la terminologie adoptée par l'UNESCO. Cette inscription consacre son intérêt majeur devant la communauté internationale toute entière, dépassant largement les frontières locales et nationales.

La loi du 8 janvier 1993 sur la protection et la mise en valeur des paysages a créé les directives paysagères. Dans ce cadre et afin de préserver les vues sur la cathédrale de Chartres, une étude a été engagée en 1997.

Le périmètre du projet concernait 49 communes et 18 groupements de communes. Il ambitionnait de préserver les vues remarquables, lointaines ou rapprochées de ces territoires sur la cathédrale. Cependant, ce projet n'a pas été mené à son terme.

Grâce aux nouveaux outils de modélisation et avec l'adhésion de l'ensemble des collectivités et EPCI concernés, le ministère de la Transition écologique et solidaire a repris le projet initié et a fixé par arrêté en date du 11 juin 2018 un nouveau périmètre regroupant 102 communes.

Par ailleurs, ce projet s'inscrit dans une démarche plus globale menée conjointement par la ville et l'État pour l'élaboration d'un plan de gestion UNESCO de la cathédrale et les réflexions sur le périmètre de sa zone tampon.

Les principes de protection qui s'appliquent jusqu'à 30 km et selon une vision à 360° vont orienter le développement du territoire en maintenant la silhouette de la cathédrale dans l'horizon par :

- un encadrement des hauteurs des constructions et plantations dans les cônes de vue,
- une aire d'exclusion des objets de très grande hauteur, notamment les projets éoliens,
- un encadrement des implantations de nouveaux pylônes isolés de réseaux aériens,
- la mise en place d'une palette chromatique limitant l'impact visuel de certaines constructions,
- la définition de bonne pratique du végétal.

Sous l'impulsion de Madame Sophie BROCAS, Préfète d'Eure-et-Loir, un important travail de concertation a été mené avec les services de l'État, les EPCI et les communes. La ville de Chartres souligne la qualité du travail mené par la DREAL Centre-Val de Loire et les services préfectoraux d'Eure-et-Loir.

Le projet de directive paysagère arrêté est constitué de trois parties :

- un rapport de présentation retraçant la démarche et exposant les enjeux;
- les orientations et principes fondamentaux de protection et de mise en valeur ainsi que les documents graphiques associés : plafonds de constructibilité, palettes végétale et chromatique;
- le cahier de recommandations.

En application de l'article R. 350-II du Code de l'environnement, la ville de Chartres doit émettre aujourd'hui un avis sur le projet arrêté de directive de protection et de mise en valeur des paysages de la cathédrale Notre-Dame de Chartres. À la suite, le projet sera mis à la disposition du public pendant un mois dans les communes concernées.

Le projet de directive paysagère devra être approuvé par décret en Conseil d'État et les documents d'urbanismes locaux - SCOT, PLU - devront être mis en compatibilité dans un délai de trois ans.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

EMET un avis favorable au projet de directive de protection et de mise en valeur des paysages des vues sur la cathédrale de Chartres. SOLICITE les services de l'État pour prendre en charge la mise en compatibilité des documents d'urbanisme des collectivités concernées après l'approbation de ladite directive.

**Le Maire,
Jean-Pierre GORGES**

TRIBUNE RÉINVENTER CHARTRES

LES DETTES CACHÉES DE LA JEAN-PIERRE GORGES: 400 MILLIONS D'EUROS

Le Conseil Municipal de Chartres du mois de janvier a été l'occasion de la présentation du budget 2020 et comme toujours, l'occasion d'une présentation tronquée de la réalité financière de la Ville de Chartres et de son agglomération.

Nous avons à cette occasion rappelé des vérités. La dette s'élève à 100 millions d'Euros soit 2500 euros par habitants (1000 euros de plus que pour les communes de la même taille!). Il faudrait près de 10 ans pour la rembourser si nous arrêtons tout investissement (2 ans pour rembourser la dette de la Ville en 2002!). La capacité d'autofinancement se dégrade, alors qu'après les impôts locaux toujours 30 % plus lourds que les communes de même tailles. La contribution des entreprises a augmenté de 60 % depuis l'arrivée au pouvoir de l'actuelle majorité. La dette est en partie la conséquence de projets coûteux et au-delà des prévisions tel l'Hôtel de Ville dont le coût va dépasser les 65 millions d'Euros (annoncé à 30 millions). Avec pour constats une population qui baisse, des loyers qui s'envolent, des services publics qui se dégradent.

Jean-Pierre Gorges, nous reproche de comparer des choses qui ne sont pas comparables, qu'avec 450 millions d'Euros investit en 20 ans, l'endettement est raisonnable grâce à sa gestion saine...

Il a raison au moins sur un point: nous comparons des choses qui ne sont pas comparables. La dette est encore pire que celle affichée.

Jean-Pierre Gorges a organisé un système pour transférer la dette de la ville vers celle de l'Agglomération et les « satellites » nombreux et non transparents créés ces dernières années. En cachant des dépenses autrefois assumées par la Ville de Chartres, en faisant payer toutes les contribuables des communes de l'agglomération (notamment les plus petites et les plus pauvres), c'est un système de filiales qui a été mis en place pour protéger le maire de Chartres/Président de l'Agglomération.

Pour être complet il convient de cumuler toutes les dettes au sein de l'Agglomération (+100 millions), les SPL (100 millions) et les diverses structures (transports, eau, etc.), la dette réelle de Jean-Pierre Gorges est de près de 400 millions d'Euros.

Il n'y a pas de miracle chartrain, il y a une dette que paieront nos enfants.

Le groupe municipal Réinventer Chartres
David Lebon, Sandra Renda, Josette Morin Berenfeld,
Sébastien Tenaillon, Monique Kopfer, Boris Provost.

TRIBUNE CHARTRES L'HUMAIN D'ABORD

UNE URGENCE SOCIALE, ÉCOLOGIQUE, ÉCONOMIQUE ET DÉMOCRATIQUE À CHARTRES: LES TRANSPORTS ET LES MOBILITÉS

La question des transports et des mobilités dans notre ville est devenue une véritable préoccupation pour de très nombreux habitants: ville bloquée aux heures de pointe, réseau de bus à réorganiser, difficultés et dangers pour la circulation des vélos et les déplacements des piétons, pollution récurrente en centre-ville, accès insuffisant à la ville pour tous pour des raisons financières, coût exorbitant des tarifs de parking, concession privée des parkings souterrains consistant en un véritable cadeau financier à la société Q Park.

Il est temps de réfléchir à une véritable transformation en profondeur de la politique municipale dans ce domaine. Il faut sortir des choix libéraux et néfastes de l'actuelle majorité et s'orienter vers une ville, où chacun pourra se déplacer, quel que soit son moyen de transport choisi. Il ne s'agit pas de mettre en concurrence les modes de transport mais de les harmoniser, pour offrir un choix accessible à tous selon ses besoins et ses moyens.

Le projet dominant doit être une politique de développement du service public du transport en commun à Chartres. En concertation avec les habitants, le réseau de bus doit être étendu, revu dans sa fréquence et dans son accessibilité, en particulier pour les personnes âgées, les jeunes et les personnes à handicap et réorganisé dans ses lignes.

Des parkings gratuits en périphérie de la ville peuvent être installés pour permettre de laisser sa voiture et circuler plus facilement vers le centre et les quartiers. Une ligne circulaire de bus peut être envisagée aussi. Il faut désengorger la ville avec des circulations douces (vélos, piétons, autres modes de déplacement...).

Des efforts importants doivent être réalisés pour le déplacement en vélo. L'objectif doit être qu'un enfant de 10 ans puisse aller à l'école en toute sécurité! Des pistes cyclables sécurisées sont nécessaires dans toute la ville, des zones d'accrochage installées aussi, des ateliers municipaux de réparation et d'entretien doivent être multipliés.

Une dernière idée, qui fait son chemin dans de nombreuses villes (Châteauroux, Aubagne, Dunkerque, Niort...) est à réfléchir: la question de la gratuité des transports. Là où elle a été mise en place le nombre de voyageurs a augmenté, des avancées écologiques importantes ont eu lieu avec une baisse de la pollution automobile, une offre économique et sociale indispensable est proposée dans le contexte actuel, c'est aussi un outil de lutte contre l'exclusion et l'isolement.

Les transports et les mobilités sont aussi une question de progrès démocratique avec une véritable implication des habitants dans le cadre de consultations réelles et régulières durant le mandat municipal.

Nabila Lakehal
Chartres l'humain d'abord

TRIBUNE SANS ÉTIQUETTE

A l'approche des élections municipales, j'ai décidé de ne pas publier dans un souci d'éthique démocratique.

T. Brière-Saunier

Contact: Alliance.Royale28@inmano.com

Twitter: @canardsanstetel

FB: Alliance-Royal-sur-Chartres

TRIBUNE DE LA MAJORITÉ

L'approche des élections municipales conduit la Majorité municipale, dans le respect des règles applicables aux campagnes électorales, à suspendre la parution de sa tribune jusqu'aux élections de mars 2020. Merci de votre compréhension.

Les élus de la majorité municipale

Erratum Visites de la Maison Picassiette

Une malencontreuse erreur s'est glissée dans notre tour d'horizon des principaux événements culturels et associatifs de l'année 2020, publié dans le numéro de janvier. Elle concerne l'ouverture aux visites de la maison Picassiette, qui débiteront en réalité le dimanche 15 mars et s'achèveront le 15 novembre. Quant aux importantes restaurations, elles sont envisagées mais n'ont pas encore eu lieu.

Nous avons par ailleurs placé Bethléem en Israël dans notre numéro de janvier alors que cette ville de 30000 habitants se situe en réalité en Cisjordanie (à une dizaine de km de Jérusalem).

Pour arrêter de fumer

L'Instance régionale d'éducation et de la promotion de la santé et la Fédération régionale des acteurs en promotion de la santé Centre Val-de-Loire (Ireps-Fraps) organisent plusieurs réunions en février concernant l'arrêt de la cigarette. Lundis 3 et 17 février, une rencontre se déroulera sur le thème « Arrêt du tabac, gestion du stress par la relaxation. » Jeudi 13 février, une réunion avec une diététicienne est également organisée.

Pour vous inscrire et connaître le lieu des réunions : 02 37 30 31 05 ou 02 37 30 32 66.

Escape game

Envie de vivre une expérience inédite au musée de l'École? Les enfants sont invités à participer à un escape game original pendant les vacances scolaires. Ils vont devoir faire preuve de réflexion et travailler en équipe pour tenter de résoudre le mystère de la salle de classe: mais qui a donc volé le bonnet d'âne?

Un atelier couture pour les enfants est également organisé du 17 au 19 février.

Escape game: lundi 17, mardi 18 et mercredi 19 février, de 10 h 30 à 11 h 30. Tarif: 7 €.

Atelier de couture: lundi 17, mardi 18 et mercredi 19 février, de 14 h à 17 h Tarif: 6 €.

Musée de l'École, 12, place Drouaise. Renseignements: 02 37 32 62 13 et museedelecolechartres28@orange.fr.

Ateliers pour enfants

Anne Chevé propose deux ateliers pour enfants durant les vacances scolaires:

- Au fil d'une histoire racontée à l'aide d'un petit théâtre d'images, les enfants découvrent une sculpture de la cathédrale. Les enfants peuvent être accompagnés d'un adulte.

- Après une présentation des petits monstres qui peuplent la cathédrale de Chartres, les enfants laissent leur créativité s'exprimer en réalisant un relief inspiré par l'une de ces créatures.

Conte, mardi 11 février et mercredi 26 février, de 10 h 30 à 11 h 30. Tarif: 7 €. Pour les enfants de 4 à 6 ans. Atelier sculpture, mercredis 19 et 26 février, de 15 h à 16 h Tarif: 8 €. Pour les enfants de 7 à 11 ans.

Renseignements: 06 60 67 53 66 et anne-chevee@orange.fr.

Ateliers pédagogiques

Le Centre international du vitrail (CIV) privilégie l'accès direct à l'œuvre et au savoir-faire et donne aux enfants des repères pour la compréhension d'un métier d'art. Ces derniers pourront profiter d'un stage en février pour réaliser un vitrail de 20 centimètres sur 20 représentant un détail des célèbres vitraux de la cathédrale de Chartres. Les techniques et les matériaux que découvrent les enfants sont ceux du Moyen Âge: découpes et grugeages de verres teints dans la masse, peinture et cuisson de la grisaille, assemblage au plomb et soudure à l'étain. Les enfants conservent leur vitrail qui est emballé et muni de pattes de fixation.

Stage du 17 au 28 février: lundi et jeudi de 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h; mardi et vendredi de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h École du vitrail et du patrimoine, 1, rue Bethléem. Tél. 02 37 21 65 72

Bourse aux vêtements

L'association des Familles de France réunit les familles autour de trois principes: éducation, responsabilisation et entraide. Elle organise ce mois-ci, avec la participation de la Ville, sa traditionnelle bourse de vêtements au forum de la Madeleine. Seront acceptés les vêtements pour enfants et adultes, ainsi que des vêtements de sport, du linge de maison et du matériel de puériculture. Chaque déposant pourra apporter au maximum 15 articles propres, en bon état et non démodés.

Bourse aux vêtements, forum de la Madeleine. Dépôt le lundi 24 février de 14 h à 17 h et mardi 25 de 8 h 30 à 10 h 30. Vente le mardi 25 de 15 h à 18 h et le mercredi 26 de 9 h à 17 h Remboursement et reprise des invendus le jeudi 27 de 15 h à 17 h. Renseignement: 06 09 11 29 45 et familledefrance.chartres@laposte.net.

Embarquez vos enfants à la cathédrale

Le service accueil-visitte de la cathédrale propose une approche dynamique et interactive de la cathédrale aux enfants âgés de 6 à 12 ans. Cette année, ils partiront à la rencontre des artisans du Moyen Âge: boulanger, tisserand, charbon, maçon, boucher... Les prochaines visites se dérouleront les mardis 11, 18 et 25 février, et les jeudis 13, 20 et 27 février, à 14h30.

Inscriptions au service accueil-visitte, 24, cloître Notre-Dame. Tarifs: 5 € (4 € pour les familles de quatre personnes et plus). Les enfants doivent être accompagnés. Un livret est offert. Contacts: visitecathedrale@diocesechartres.com; 02 37 21 75 02. cathedrale-chartres.org.

Pulp Fiction

Chaque mois, le cinéma Les Enfants du Paradis diffuse un film culte des années 1990. En février, vous retrouverez à l'écran *Pulp Fiction*, réalisé par Quentin Tarantino en 1994 et récompensé par la Palme d'or au festival de Cannes cette même année. Plusieurs histoires s'entremêlent dans ce film de gangsters ayant pour personnages principaux des membres de la pègre de Los Angeles. Avec des dialogues stylisés, ses nombreuses références à la culture populaire et un casting cinq étoiles (John Travolta, Samuel L. Jackson, Bruce Willis et Uma Thurman), le cocktail est explosif.

Vendredi 14 février à 20 h, au cinéma Les Enfants du Paradis. Tarifs: 5 €.

Bien chez soi

En quête d'un logement confortable, pratique et autonome? L'association Soliha (solidaires pour l'habitat) organise des ateliers pour les seniors concernant l'adaptation du logement et la prévention de la perte d'autonomie. Ces rendez-vous permettent d'échanger sur les problèmes rencontrés et proposent des mises en situations concrètes. Vous y découvrirez des astuces et conseils ainsi que les bons gestes à adopter pour un bien-être quotidien

Mercredis 5 et 12 février, de 14 h 30 à 16 h, à la résidence des Clos, rue Victor-Garaix. Renseignements et inscriptions: 02 38 20 08 58.

Stage de mosaïque

L'association des 3R propose un stage de mosaïque à destination des enfants pendant les vacances de février. L'enseignement mènera les enfants, guidés par Sarah Goostein, mosaïste d'art, vers des techniques diverses, nécessaires à la réalisation d'œuvres de création personnelle, en mode antique ou plus contemporaine. Dans l'atelier, ils auront à leur disposition tous les outils et matériaux nécessaires à l'exécution des projets.

Lundi 24 et mardi 25 février, de 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h au 34, rue de Saint-Chéron. Cours ouverts aux enfants à partir de 9 ans. Tél. 02 37 88 05 34. Tarif: 60 € pour les deux jours. Renseignement: www.chartres-mosaïque-les3r.com.

Du théâtre au musée

La compagnie Cavalcade jouera au musée des Beaux-Arts la pièce *Le Théâtre de l'amante anglaise*. Dans le parloir d'une prison, un ambitieux journaliste rencontre Claire Lannes, emprisonnée pour le meurtre et le dépeçage de sa cousine Marie-Thérèse Bousquet, sourde et muette. Tout au long de cet interrogatoire, il tentera de comprendre ce geste, de retracer le basculement de cette femme, apparemment sans histoire, dans cette folie meurtrière. Tiré d'une histoire vraie, ce huis clos haletant, d'une poésie déroutante, tient le spectateur en haleine de bout en bout de la pièce.

Samedi 7 mars à 18 h, au musée des Beaux-Arts. Tarif: 12 et 17 € Renseignements: compagniecavalcade@gmail.com et 06 10 65 65 50.

Solution du mois de janvier		D	O		H			I	
		M	E	N	S	U	E	L	L
		A	U	T	O	M	N	E	N
			X		R	A	T	I	O
	A	N		A	M	A	S		A
	A	N	I	M	A	I	S		M
		N	E	O		L	I	S	S
	P	I	S	T	O	L	E	T	E
	U	V		I	R	E		R	O
	R	E	N	O		V	O	E	U
		R		N	U	I	T	S	C
	U	S	E			N	A	S	E
		A	L	L	E	G	R	E	S
	R	I		A	T	T	I	R	A
	T	R	E	V	E		E	U	E
	T	E	T	A	N	I	S	A	R
			A	I	D	S		B	A
	B	O	L		U	S	U	E	L
		C	A	L	E	N	D	R	I

93^e levée Docteur Lescarbault, je présume ?

Présumer n'est pas gagner ! Et pourtant cette fois-ci ce fut le cas. Cette lettre, plutôt minable d'aspect, sera le début d'un enchaînement qui rassemblera marcophilie, cartophilie, histoire locale... et plus, peut-être ?

Je sentais bien que celui qui m'a cédé cette lettre **1** (pour un prix inférieur à celui d'une croustillante baguette) était heureux de s'en débarrasser ! Et elle a fait « *pile restante* » pendant quelque temps. Car son cachet dateur, chartrain mais mal venu, archi connu et déjà dans mes classeurs, n'avait rien de très attirant. C'est en revenant sur l'histoire de ces « *chiffres* » double trait, ici 25 centimes pour le port d'une lettre simple de bureau (Chartres) à bureau (Orgères), que le nom du destinataire a fait « *tilt* »... Lescarbault, médecin à Orgères : comment avais-je pu être aussi inattentif, autant dans la lune ?

Car un Lescarbault à Orgères m'était connu... mais dans la catégorie « *astronome amateur* ». Amateur peut-être, mais qui, en 1859, découvre, observe

Vulcain, une hypothétique planète, un point noir entre le soleil et l'orbite de Mercure. Médecin pendant trente ans à Orgères, il sera à Loigny pour soigner les blessés lors de la terrible bataille de décembre 1870. Une carte postale tardive **2** (datée de 1932) vint alors rejoindre ce « *pli* » sur ma page Lescarbault. Mais qui dit « *pli* » pense aussi « *déplier* »... Et un texte imprimé **3** (daté du 11 février 1854) annonçait le report de l'AG de l'Association médicale du département d'Eure et Loir. On s'arrêtera sur les signatures : Voyet, médecin à Épernon, et Boutet, docteur vétérinaire à Chartres (un petit salut aux résidents de cette rue Daniel Boutet). Mais surtout le collectionneur aura bien lu

les NB, notamment le second qui indique que les présents aux réunions recevront un jeton d'argent frappé au nom de la société, jeton qu'il me reste à trouver...

Ou comment à partir d'une « *minable* » lettre (qui n'atteindra jamais



un prix astronomique !), un véritable engrenage s'est mis en route... Collection, quand tu nous tiens !

Jean-Francis RESSORT,
Cercle philatélique chartrain



Ce mois-ci - grille 119 - Communiquons !



Yellow Words:

- P'tit bleu
- À prendre ensemble
- Vit en ville
- Sa vie Claire
- 1e mouture Vieux do Singe
- « VOTRE VILLE » Février 2020
- Réseau en forme de toile
- Créateur d'appareil photos
- Veillées entre amis
- Mémoire morte
- Un bled s'il est perdu.
- PC vertical
- Glissez-y le bulletin
- ©JFR Janvier 2020
- Trou noir
- Bête à clic

Light Blue Words:

- À toi
- Noue
- Pour la jeunesse
- Généront
- Inquiéta
- Rédigerait
- Écrivain
- Fait feu
- Espérance
- Au centre d'une mare
- Plat ibère
- Tel Nemo
- Savoir-faire
- À toi
- Remit de l'étain
- Issu
- Matériel de guerre
- Net français
- Armée d'hier
- Bel acteur
- Liaison
- Auteur américain
- Débutant
- Pieu
- Galère
- Cardinal de Strasbourg
- Réfuta
- Pion
- Laboratoire de physique
- Entre LO
- Négation
- Brillance
- Lumière
- Une partie
- Sein du sein
- Zéro
- Repaire
- Halo
- Île à l'ouest
- Norme de conformité
- À moi
- Lettre grecque
- Article du sud
- Généiteur
- Troisième homme
- Réchauffé
- Humer
- Réfléchi

Other Words:

- Détente
- Près d'ici
- Garantie
- Mat. Sup.
- Messe finie
- Fait feu
- Espérance
- Sonna
- Chicot
- Non à Leeds
- Co-transport
- Pays-Bas
- Au bout du couloir
- Soleil
- Moniteur
- Expert
- Sa vie Claire
- Généront
- 1e mouture Vieux do Singe
- Inquiéta
- Rédigerait
- Écrivain
- Fait feu
- Espérance
- Au centre d'une mare
- Plat ibère
- Tel Nemo
- Savoir-faire
- À toi
- Remit de l'étain
- Issu
- Matériel de guerre
- Net français
- Armée d'hier
- Bel acteur
- Liaison
- Auteur américain
- Débutant
- Pieu
- Galère
- Cardinal de Strasbourg
- Réfuta
- Pion
- Laboratoire de physique
- Entre LO
- Négation
- Brillance
- Lumière
- Une partie
- Sein du sein
- Zéro
- Repaire
- Halo
- Île à l'ouest
- Norme de conformité
- À moi
- Lettre grecque
- Trou noir
- Article du sud
- Généiteur
- Troisième homme
- Réchauffé
- Humer
- Réfléchi

Les définitions sur fond jaune se rapportent précisément au thème ou à Chartres.



JEUX DE TRÔNES



Casting royal

Dimanche
9
février à 14h



**VOUS AIMERIEZ GOÛTER AUX PLAISIRS DE LA ROYAUTE
ET DÉFILER AU MILIEU DES VIVATS**

Chartres 1254 rend votre rêve accessible !

Quatre des six trônes de la fête médiévale sont à pourvoir.*
Rendez-vous le dimanche 9 février à 14h, à La Citadelle,
52, rue du Maréchal Leclerc à Lucé

POUR S'INSCRIRE AU CASTING, ENVOYEZ UN MAIL À L'ADRESSE contact@apfhv.fr